

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. Une pratique féminine de la lettre	6
2. <i>Les Epistres familiaires et invectives</i> (1539) d'Hélisenne de Crenne ou le simulacre de l'épistolarité	12
CHAPITRE 1 : ÉTAT DE LA RECHERCHE.....	17
1. Hélisenne de Crenne : « auctrice ».....	18
2. <i>Les Epistres familiaires et invectives de ma dame Helisenne</i> (1539).....	22
3. <i>Les angoysses douloureuses qui procedent d'amours</i> (1538) et <i>Le Songe de madame Hélisenne</i> (1540)	26
4. L'avancement des connaissances sur les <i>Epistres familiaires et invectives</i>	30
CHAPITRE 2 : « ARTIFICIELLES ET COULOURÉES MENSONGES » : LA QUESTION DU SIMULACRE DANS <i>LES EPISTRES FAMILIERES ET INVECTIVES DE MA DAME HELISENNE</i> (1539).....	33
1. Le concept de simulacre	35
2. Les dédoublements fictionnels : le pseudonyme d'écriture, les destinataires fictionnels et la fonction dialogique de certaines épîtres	37
3. Masques et travestissements épistolaire : la question des valeurs morales, l'association de l'amour à la dissimulation et la lettre cryptée	43
4. Le parcours de la <i>persona</i>	52
CHAPITRE 3 : LES ÉPÎTRES FAMILIÈRES I À IX OU LA MISE EN PLACE D'UN ETHOS SAGE ET EXPÉRIMENTÉ.....	59
1. La première Epistre : la lettre de persuasion comme autorité morale	63
2. La seconde Epistre : la lettre d'information valorisant les institutions familiales	65
3. Les Epistres III, IV, VI et VII : la lettre de consolation ou l' <i>ethos</i> de la résignation..	68
4. Les Epistres V, VIII et IX : la lettre de conseils ou la morale stoïcienne	75
CHAPITRE 4 : LES ÉPÎTRES FAMILIÈRES X À XIII OU LE PASSAGE DE LA PHRONÉSIS À L'EUNOIA.....	84
1. La .X. Epistre : la lettre d'information, témoin d'une passion amoureuse	85
2. La .XI. Epistre : les lettres d'information et de demande au service de l' <i>eunoia</i>	87
3. La .XII. Epistre : une lettre de demande conforme à la pratique épistolaire de l'Ancien Régime	89
4. La .XIII. Epistre : la lettre d'amitié ou d'amour cryptée, mise en scène complexe de l' <i>ethos</i>	92
CHAPITRE 5 : LES ÉPÎTRES INVECTIVES I À V OU LA FRANCHISE QUI NE CRAINT PAS SES CONSÉQUENCES	99
1. La .I. Epistre Invective : la déconstruction de l' <i>ethos</i> de l'adversaire	100

2. La .II. Epistre : le blâme universel du sexe féminin, prétexte à une apologie féminine	104
3. La .III. Epistre Invective : l'apologie universelle du sexe féminin	108
4. La .III. Epistre Invective ou l'apologie du sexe féminin	110
5. La .V. Epistre Invective : l'apogée de la prise de parole féminine	114
CONCLUSION.....	119
1. Un résumé de la présente étude portant sur la problématique du simulacre dans les <i>Epistres familiaires et invectives</i> d'Hélisenne de Crenne	121
2. Une étude ultérieure : Marguerite de Navarre, épistolière	127
BIBLIOGRAPHIE	129

INTRODUCTION

En affirmant que « la lettre est l'image et le simulacre de son âme¹ », Démétrios de Phalère ouvrait d'ores et déjà la voie à une problématique récurrente dans les écrits féminins du XVI^e siècle : celle du simulacre. En effet, dans une société patriarcale comme celle de l'Ancien Régime (avec ce que cela suppose de misogynie), la question du simulacre s'inscrit dans le quotidien des femmes. Ces dernières, étant de sexe faible ou « débile », doivent constamment dissimuler leurs passions d'où le recours à un réseau d'« artificiels mensonges » et de « subtiles inventions ». Sur le plan littéraire, la question du simulacre s'inscrit dans le comportement des femmes qui acquièrent une maîtrise du langage par l'imitation du discours masculin et qui, par conséquent, cherchent à s'approprier un langage a priori réservé aux hommes. De nombreux procédés rhétoriques sont également employés par les femmes, afin de donner le change au lecteur sur leur propre identité et sur les sentiments divulgués. Cette analyse portera donc sur la problématique du simulacre au sein d'un recueil épistolaire de l'Ancien Régime, les *Epistres familiaires et invectives de ma dame Hélisenne* (1539) d'Hélisenne de Crenne.

Il sera possible d'étudier, dans un premier temps, la question du simulacre sous différents aspects : simulacre de l'auteure et des destinataires (dédoublements fictionnels), simulacre des stratégies textuelles (masques et travestissements épistolaires, parcours de la *persona*). Puis, dans un second temps, il sera question du simulacre de l'épistolarité. J'observerai donc ce qui distingue l'épistolarité fictionnelle de l'épistolarité réelle, en établissant la conformité des *Epistres familiaires et invectives* d'Hélisenne de Crenne au *De*

¹ D'après la traduction latine « animi sui simulacrum et imago » donnée par Bernard Beugnot dans « Style ou styles épistolaires? », *Revue d'histoire littéraire de la France*, Paris, n° 78, 1978, p. 946. Notons également le passage en grec « εε κένταρκαστοζ τζένταρκαστοζ » dans Démétrios de Phalère, *Du Style*, édition et traduction de Pierre de Chiron, Paris, Les Belles Lettres, 1993, p. 64. Les critiques s'appuient généralement sur la définition de Démétrios de Phalère pour montrer le caractère authentique de la lettre qui ne serait que le simple reflet de l'âme. La présente étude proposera donc une interprétation nouvelle, en ce qu'elle s'appuie sur cette définition de la lettre pour insister sur le simulacre (*simulacrum*) de l'épistolarité, c'est-à-dire sur le caractère factice de cette re-présentation de l'âme de l'épistolier.

conscrībēndis epistolis (1522) d'Érasme. Ce traité propose une définition de l'épistolarité réelle et établit certains critères épistolaires qui serviront de repères à mon analyse. Il s'agira de présenter les critères érasmiens propres aux genres (et sous-genres) épistolaires dont relèvent les épîtres familiaires et invectives, et d'observer en quoi ces critères s'appliquent au recueil épistolaire d'Hélisenne de Crenne. Enfin, l'analyse permettra de relever la spécificité de cette femme écrivain dans la pratique épistolaire de l'Ancien Régime.

Une pratique féminine de la lettre

À la Renaissance, rares sont ceux qui publiaient des lettres et pourtant, la lettre familiale devient l'un des instruments de la parole féminine, avant d'être érigée en spécificité féminine au siècle suivant avec Madame de Sévigné. Par l'écriture d'épîtres et de lettres familiaires, les femmes suivent les principes de « variété » et de « liberté d'expression » (préconisés par Érasme dans le *De conscrībēndis epistolis*) et expriment librement leurs points de vue sur des sujets, tels que le mariage et le savoir, jusqu'alors réservés aux hommes. L'image de la femme, projetée par des épistolières comme Hélisenne de Crenne ou les Dames des Roches, est celle d'égale de l'homme sur le plan de la pratique littéraire. De plus, ces épistolières signent et publient leurs recueils de lettres. Toutefois, elles évoluent dans le contexte d'une société misogyne qui perçoit la femme comme un sexe faible et qui interdit à une femme écrivain d'avoir une identité, un nom. En effet, « dans une société patriarcale comme l'Ancien Régime, la femme ne possédait qu'un prénom, le nom étant celui du père ou du mari² ». Fritz Nies, critique contemporain, s'interrogeait d'ailleurs sur le statut de la lettre au XVII^e siècle en tant que genre féminin³, un débat qui ne cesse d'être relancé depuis par de nombreux critiques. En effet, les correspondances publiées à l'époque par des femmes

² Jerry C. Nash, « Introduction », dans Hélisenne de Crenne, *Les Epistres familiaires et invectives*, Paris, Honoré Champion, coll. « Textes de la Renaissance », 1996, n° 8, p. 14.

³ Fritz Nies, « Un genre féminin? », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 6, 1978, p. 994-1003.

témoignent de l'expérience féminine et de ses domaines privilégiés (vie familiale, domestique et religieuse)⁴. Contrairement aux épistolières du XVI^e siècle, rares sont celles qui abordent cependant les sphères politique et économique, généralement réservées aux hommes. Il existe d'ailleurs un lieu commun qui attribue aux femmes les sentiments et aux hommes la raison. La correspondance féminine, de ce fait, afficherait une sensibilité propre aux femmes (la correspondance de Mme de Sévigné en est l'exemple par excellence), le genre épistolaire étant perçu comme un « genre de l'intime ». Certains critiques préfèrent parler du genre épistolaire en tant que genre masculin, car ce sont « les humanistes qui ont défini l'écriture épistolaire à partir des doctrines et des pratiques des Anciens et qui ont fait de la lettre, avec le sermon, un des deux grands genres en prose latine⁵ ». Toutefois, plusieurs critiques s'entendent pour parler d'une pratique féminine de la lettre.

Mais qu'en est-il, plus précisément, de la pratique épistolaire féminine au XVI^e siècle ? En effet, peu de femmes avaient accès au domaine littéraire à la Renaissance. Pour les humanistes, la pratique épistolaire suppose une certaine culture et, sauf quelques rares exceptions, les femmes de l'époque en sont dépourvues. La majorité des érudits étaient donc des hommes ayant reçu une éducation littéraire, fortement centrée sur la rhétorique. Un bref survol de cette pratique de la rhétorique s'impose, afin de mieux comprendre l'importance accordée à celle-ci dans l'art épistolaire.

Tout d'abord, dans l'Antiquité, la rhétorique parachevait l'éducation, éventuellement complétée par la philosophie. Dans une conception aristotélicienne, la rhétorique est l'art de l'éloquence et donc, l'art de persuader par le discours. C'est une technique de persuasion fondée sur le vraisemblable et qui suppose de pouvoir à la fois présenter des arguments en

⁴ Les correspondances féminines, au XVII^e siècle, sont souvent publiées de façon anonyme ou sans l'autorisation de l'« auctrice », pour reprendre un terme de l'époque remis en usage notamment par la Société internationale pour l'étude des femmes d'Ancien Régime.

⁵ Elizabeth C. Goldsmith et Colette H. Winn, « Introduction », dans *Lettres de femmes. Textes inédits et oubliés du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. « Textes de la Renaissance », n° 89, 2005, p. XI.

faveur d'une thèse et devancer les contre-arguments en faveur de la thèse contraire. La rhétorique d'Aristote se recense en trois genres de discours. Le premier est le genre judiciaire dont la fin est « d'accuser ou de défendre devant un tribunal⁶ ». Son argumentation principale est l'enthymème. Le second est le genre délibératif; sa fin est de « conseiller les membres d'une assemblée politique⁷ » et son argumentation dominante est l'exemple. Le troisième est le genre epidictique (ou démonstratif), dont la finalité est « l'éloge devant le grand public⁸ » et l'argumentation dominante est l'amplification. Les rhéteurs, tels que Cicéron et Quintilien, ont par la suite enrichi cette rhétorique d'Aristote sans toutefois modifier ces trois genres.

Les réflexions sur l'art épistolaire apparaissent assez tardivement dans l'Antiquité. On doit à Démétrios (dans son *De elocutione*) une première définition du style épistolaire « comme simple et propre à l'expression d'un *ethos*⁹ ». Dans la perspective du simulacre, le concept rhétorique d'*ethos* sera d'ailleurs important. En effet, l'écriture épistolaire suppose la construction d'un *ethos*, ou d'un caractère d'épistolier de convention. Toutefois, cette mise en scène est plus complexe dans l'épistolarité fictionnelle puisque l'auteur se dédouble dans un personnage qui, lui, se projette dans une *persona* épistolaire (dans l'épistolarité réelle, l'épistolier projette simplement son image dans une *persona* épistolaire). Cet effet spéculaire permet donc de brouiller les pistes, à un point tel qu'on ne sait plus qui dit « je » et quelle identité est représentée dans ce miroir redoublé.

Puis, on retrouve chez le Pseudo-Libanios une définition de la lettre comme « une sorte d'entretien par écrit tenu par un absent à un absent¹⁰ ». Libanios emploie également la métaphore de la flèche pour caractériser la lettre, car « elle doit atteindre un but précis, le plus

⁶ Olivier Reboul, *La rhétorique*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? », 1998, n° 2133, p. 18.

⁷ Olivier Reboul, *La rhétorique*, ouvr. cité, p. 18.

⁸ Olivier Reboul, *La rhétorique*, ouvr. cité, p. 18.

⁹ Claude La Charité, « L'art épistolaire dans l'Europe de la Renaissance : la République des lettres (missives) », *Spirale*, Montréal, n° 203, juillet-août 2005, p. 15.

¹⁰ *Lettres pour toutes circonstances. Les traités épistolaire du Pseudo-Libanios et du Pseudo-Démétrios de Phalère*, édition et traduction de Pierre-Louis Malosse, Paris, Les Belles Lettres, 2004, p. 21

efficacement et le plus rapidement possible¹¹ ». Ensuite, au Moyen Âge, on place la lettre au centre de l'enseignement de la rhétorique en y appliquant toutefois, sans les adapter, les préceptes de l'éloquence du forum. Cette rhétorique est mieux connue sous le nom d'*ars dictaminis*. Puis, le courant humaniste apporte une nouvelle rhétorique épistolaire proche d'une conversation entre amis, renouant ainsi avec l'Antiquité, conformément au projet humaniste. En effet, Pétrarque définit un concept qui s'avère essentiel dans la pratique épistolaire, « à savoir l'adaptation de la lettre à son destinataire en vertu du *decorum*¹² » et Érasme, dans le *De conscribendis epistolis* (1522), ajoute un quatrième genre épistolaire, soit le genre familier. Ce dernier traité constitue d'ailleurs le manuel par excellence en matière d'art épistolaire. Parmi les successeurs d'Érasme, on retiendra deux auteurs dont les traités connurent un certain succès : Jean Louis Vivès avec le *De conscribendis epistolis* (1536) et Juste Lipse avec l'*Epistolica institutio* (1587).

Sous l'Ancien Régime, la rhétorique était au fondement de toute culture (notamment littéraire). On perçoit son influence, pour ce qui est du domaine spécifiquement épistolaire, dans la pluralité des recueils et des traités d'art épistolaire, à commencer par Cicéron avec les *Epistulae ad familiares* qui « constituent, depuis leur redécouverte, l'archétype universellement vénéré¹³ ». Mentionnons d'ailleurs que la découverte du Cicéron épistolier, différent du Cicéron orateur, est une révélation pour l'époque. Les nombreux traités d'art épistolaire, écrits majoritairement par des hommes, ont comme principal souci de classer tous les types de lettres à l'intérieur des trois (ou quatre) types de discours; classement qui peut être sujet à variations.

¹¹ *Lettres pour toutes circonstances. Les traités épistolaire du Pseudo-Libanios et du Pseudo-Démétrios de Phalère*, ouvr. cité, p. 11-12.

¹² Claude La Charité, « L'art épistolaire dans l'Europe de la Renaissance : la République des lettres (missives) », art. cité, p. 16.

¹³ Guy Gueudet, *L'art de la lettre humaniste*, textes réunis par Francine Wild, Paris, Honoré Champion, coll. « Bibliothèque littéraire de la Renaissance », n° 60, 2004, p. 407.

Les quelques femmes écrivains de la Renaissance qui avaient accès aux traités d'art épistolaire s'en sont également inspirées, cherchant même parfois à entrer dans un rapport d'émulation avec le discours masculin. Soulignons également que les femmes qui n'avaient pas accès à ces traités, acquéraient cette culture rhétorique de la lettre par l'imitation des correspondances masculines. Hélisenne de Crenne, qui revendiqua la prise de parole féminine dans ses écrits, témoigne de cette volonté d'accéder au domaine littéraire et d'ainsi réfuter l'idée reçue qui « prohiberoi[t] le benefice literaire au sexe femenin : L'improperant de n'estre capable des bonnes lettres¹⁴ ». Dans ses écrits, elle valorise le style de la *contentio orationis* (on doit d'ailleurs à Cicéron la distinction entre le *sermo* – le style conversationnel – et la *contentio orationis* – le style recherché et plus oratoire du discours d'apparat), cherchant ainsi à montrer sa parfaite maîtrise de l'éloquence¹⁵. Hélisenne de Crenne est d'ailleurs l'auteure du premier recueil de lettres en prose à être publié en langue française, soit *Les Epistres familières et invectives de ma dame Hélisenne* (1539). Toutefois, avant l'émergence de l'imprimerie, il existait peut-être déjà une pratique littéraire du genre épistolaire en France, notamment dans l'épître en vers des Grands Rhétoriqueurs¹⁶.

Mentionnons également que la pratique épistolaire d'Hélisenne de Crenne ne reflète pas cette « sensibilité féminine » associée aux femmes du XVII^e siècle. En effet, d'une part, ses lettres sont extrêmement latinisantes (et donc, plus érudites que mondaines) et, d'autre part, elles sont fictionnelles (contrairement aux correspondances des Dames des Roches et de Marguerite de Navarre, par exemple, qui sont réelles). Enfin, Hélisenne de Crenne est perçue

¹⁴ Hélisenne de Crenne, *Les Epistres familières et invectives de ma dame Hélisenne* [1539], édition critique de Jean-Philippe Beaulieu et Hannah Fournier, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1995, p. 129.

¹⁵ Voir Luc Vaillancourt, chap. V : « *Les Epistres familières et invectives de madame Hélisenne : contentio orationis ou sermo pedestris?* », dans *La lettre familiale au XVI^e siècle : rhétorique humaniste de l'épistolaire*, Paris, Honoré Champion, 2003, p. 191-233.

¹⁶ Voir Yvonne LeBlanc, *Va, Lettre Va: The French Verse Epistle (1400-1550)*, Birmingham (Alabama), Summa Publications, 1995.

comme une *virago*, c'est-à-dire « une femme qui assume le titre masculin d'écrivain, dérogeant ainsi à l'image traditionnelle accordée aux femmes de son époque¹⁷ ». De plus, le terme de *virago* (de *vir* et *agere* : agir en homme) désigne les femmes qui pratiquent des activités réservées aux hommes, à une époque où les fonctions publiques de gouverneurs, soldats et écrivains, par exemple, étaient des priviléges masculins. Son œuvre est également celle d'une *perdocta mulier*, d'une femme savante. À la Renaissance, Marguerite de Navarre constitue l'exemple par excellence de la femme savante. Hélisenne de Crenne, dans les *Epistres familières et invectives*, la considère comme une *virago* exemplaire, une femme qui a atteint la perfection par le biais de vertus exceptionnelles traditionnellement associées aux hommes d'État et aux philosophes :

[...] je n'estime point, qu'au preterit jamais fut, ne pour le futur peult estre personne de plus preclare et altissime esperit, que tresillustre et magnanime princesse, ma dame la royne de Navarre, c'est une chose toute notoire, qu'en sa reginale excellente et sublime personne, reside la divinité Platonicque, la prudence de Caton, l'eloquence de Cicero, et la Socratique raison : et à brief parler sa sincerité est tant accomplie, que la splendeur d'icelle à la condition femenine donne lustre¹⁸.

Puis, Hélisenne s'inspire de la légendaire Helisa, connue sous le nom de Didon, qui (bien qu'êtant une référence mythologique) illustre l'esprit courageux propre à une *virago* :

je suis certaine que tu ne vouldroys estre du nombre d'aulcunes pusillanimes femmes : Mais au contraire, t'esforceras d'estre semblable à celle à qui la magnanime constance, fut occasion de changer son nom primitif, qui estoit Helisa : Mais subseqüentement appellée fut Dido, qui en langaige Phenicien est interpreté, et vault autant à dire comme Virago, exerceant œuvres viriles¹⁹.

Bref, l'un des enjeux de la pratique épistolaire des femmes écrivains du XVI^e siècle est l'accession à la parole et au savoir. À la Renaissance, les femmes ont peu de voies à emprunter hors la poésie ou la fiction. Heureusement, certaines ont su, par la correspondance, légitimer une prise de parole féminine en construisant des sujets écrivant capables de

¹⁷ « a woman who assumed the male role of writer, thereby deviating from the standard path taken by women of her time », Diane S. Wood, *Hélisenne de Crenne. At the Crossroads of Renaissance Humanism and Feminism*, Madison (Wisconsin) et Teaneck (New Jersey) / Londres, Fairleigh Dickinson University Press / Associated University Presses, 2000, p. 16.

¹⁸ Hélisenne de Crenne, *Les Epistres familières et invectives de ma dame Hélisenne* [1539], ouvr. cité, p. 130-131.

¹⁹ Hélisenne de Crenne, *Les Epistres familières et invectives de ma dame Hélisenne* [1539], ouvr. cité, p. 82.

s'adresser à une société où la parole publique est surtout masculine et d'en dénoncer l'injustice.

Les Epistres familières et invectives (1539) d'Hélisenne de Crenne ou le simulacre de l'épistolarité

S'inscrivant dans « le contexte d'une époque qui a cherché, sous l'influence des humanistes, à réévaluer et valoriser les institutions familiales²⁰ », le recueil des *Epistres familières et invectives de ma dame Hélisenne* (1539) d'Hélisenne de Crenne présente l'une des premières mentions en langue française du genre épistolaire dans le titre. Marguerite Briet, qu'on connaît sous le pseudonyme d'écriture d'Hélisenne de Crenne, fait partie de ces femmes écrivains du XVI^e siècle qui ont revendiqué, dans leurs écrits, la prise de parole féminine. Elle est l'auteure des *Angoisses douloureuses qui procedent d'amours* (1538), des *Epistres familières et invectives de ma dame Hélisenne* (1539), du *Songe de madame Hélisenne* (1540), ainsi que d'une traduction des quatre premiers livres de l'*Énéide* (1541). De plus, elle est l'une des premières à voir paraître le recueil de ses *Œuvres complètes* de son vivant (1543).

Si l'œuvre d'Hélisenne de Crenne se limite à quatre ouvrages, les recherches portant sur celle-ci, au contraire, se sont multipliées récemment. Plusieurs chercheurs et critiques ont pris comme objet d'analyse le roman d'Hélisenne, les *Angoisses douloureuses*, voyant en celui-ci la pièce maîtresse d'un grand triptyque (les *Epistres* et le *Songe* dérivant de ce roman inaugural). La présente étude portera sur la problématique du simulacre de l'épistolarité dans les *Epistres familières et invectives*, le recueil de lettres fictionnelles d'Hélisenne de Crenne. Un premier chapitre permettra donc de faire l'état de la recherche sur Hélisenne de Crenne et de faire valoir en quoi ce mémoire contribue à l'avancement des connaissances sur *Les*

²⁰ Jean-Philippe Beaulieu, « Introduction », dans Hélisenne de Crenne, *Les Epistres familières et invectives de ma dame Hélisenne* [1539], ouvr. cité, p. 16.

Epistres familières et invectives. Puis, la question du simulacre nous amènera à traiter plusieurs autres questions liées aux travestissements épistolaires, aux dédoublements, ainsi qu'aux masques créés par (et dans) le texte. Dans le premier volet de ce projet de recherche, il s'agira d'étudier cette problématique dans les *Epistres familières et invectives* (1539) d'Hélisenne de Crenne sous différents aspects (simulacre de l'auteure, des destinataires, des stratégies textuelles).

D'entrée de jeu, il convient d'évoquer le pseudonyme d'écriture (Hélisenne de Crenne) employé par Marguerite Briet. Les épîtres de ce recueil épistolaire étant signées de ce pseudonyme, la question du dédoublement fictionnel apparaît d'emblée : l'épistolière fictionnelle en tant que double épistolaire de l'auteure réelle. Il sera également question des destinataires fictionnels qui entretiennent des liens intertextuels avec le roman d'Hélisenne de Crenne intitulé *Les Angoisses douloureuses qui procedent d'amours* (1538); destinataires qui deviennent un prétexte à la transmission de valeurs issues de la morale chrétienne. La fonction dialogique de certaines épîtres (la deuxième épître invective, par exemple, sert de prétexte à l'apologie du sexe féminin) sera également abordée.

Dans un second temps, la problématique du simulacre nous amènera à aborder plusieurs questions relatives aux masques et aux travestissements épistolaires. Le recours aux valeurs morales chrétiennes (masque composé d'idées reçues, véhiculées par une société patriarcale à la Renaissance, derrière lequel se cache l'épistolière), ainsi que l'association de l'amour à la dissimulation seront deux points traités dans ce volet. Puis, l'épître familiale XIII (lettre cryptée où Hélisenne prend l'identité d'un homme) nous engagera sur la voie du travestissement épistolaire : est-ce une lettre amoureuse travestie en lettre familiale ou une lettre familiale donnant l'illusion d'une lettre amoureuse? Le paratexte montrant le simulacre (Hélisenne se travestit en homme et la lettre est cryptée), ce masque partiel se révèle plus

important que l'interprétation même de la lettre. L'incompréhension que suscite cette lettre renvoie d'ailleurs à la définition érasmienne de la lettre familiale : elle est si parfaitement adaptée à son destinataire, que tout lecteur autre que le destinataire de la fiction n'y comprend si peu que rien. Le destinataire fictionnel est donc « presque le seul à pouvoir interpréter l'intégralité du contenu de la lettre qui lui est destinée²¹ ». La question de la familiarité sera également abordée sous un angle rhétorique : l'épistolière construit un *ethos* fondé sur un style érudit. Plusieurs points seront alors soulevés : l'emploi des latinismes, les références historiques et mythologiques, la modestie de convention et le caractère romanesque de la mise en situation. Ce volet permettra donc de montrer que l'épistolière se sert de l'érudition pour légitimer sa prise de parole en tant que femme.

Enfin, la problématique du simulacre apparaît dans le concept de *persona*, lequel se définit comme un rôle d'emprunt servant à l'autoreprésentation de l'épistolière dans le discours. Ce parcours de la *persona*, selon Jean-Philippe Beaulieu, est divisé en trois étapes (*consolatio / exhortatio; nunciatio; et objurgatio*) et les lettres sont stratégiquement disposées dans le recueil afin d'illustrer ce parcours. Ce concept sera mis en parallèle avec la typologie érasmienne des genres (ou espèces) épistolaires, car ces derniers commandent la construction d'une *persona* spécifique. Cette analogie permettra, par conséquent d'observer le simulacre présent dans l'identité générique de certaines épîtres. Finalement, la disposition des épîtres dans le recueil posera la question de l'intérêt d'Hélisenne pour le concept érasmien de *varietas* (infinie variété du style épistolaire) qui sert peut-être à l'élaboration du parcours de la *persona*. En effet, l'épistolière, par la variété des genres épistolaires, des destinataires et des styles, semble refuser toute définition fixe de sa propre identité.

Le second volet de ce projet de recherche portera sur la conformité des *Epistres familières et invectives* d'Hélisenne de Crenne au *De conscribendis epistolis* (1522)

²¹ Claude La Charité, *La rhétorique épistolaire de Rabelais*, Québec, Nota bene, coll. « Littérature(s) », n° 21, 2003, p. 157.

d'Érasme. J'observerai ce qui distingue l'épistolarité fictionnelle de l'épistolarité réelle, en m'appuyant sur ce traité d'art épistolaire qui propose une définition de l'épistolarité réelle et établit certains critères qui serviront de repères à mon analyse. Dans un premier temps, il s'agira de présenter les critères érasmiens propres aux genres (et sous-genres) épistolaires dont relèvent les épîtres familiaires et les épîtres invectives. Par la suite, l'analyse permettra d'observer en quoi ces critères issus de la typologie érasmienne s'appliquent ou non au recueil épistolaire d'Hélisenne de Crenne. En effet, Hélisenne de Crenne a divisé les *Epistres* en deux groupes distincts (les épîtres familiaires et les épîtres invectives), alors que la typologie érasmienne permet de classer ces mêmes épîtres en trois groupes : délibératif (ou suasioire), judiciaire et familier. Il sera également possible de montrer que la majorité des épîtres familiaires ne correspondent pas aux sous-genres familiers tels que les définit Érasme, mais ressortissent plutôt, par exemple, aux sous-genres délibératifs des lettres d'encouragement (*exhortoria*), de consolation (*consolatoria*) et de conseils (*monitoria*). Certaines épîtres prennent également l'appellation générique d'épîtres invectives, alors qu'elles s'inscrivent davantage dans les sous-genres judiciaires de la lettre d'accusation (*criminatoria*) ou de la lettre d'apologie (*purgatio*).

Dans ce volet, il sera donc possible d'observer si les épîtres familiaires et invectives respectent les règles propres à l'écriture épistolaire sous l'Ancien Régime, telles que définies dans les traités et les manuels d'art épistolaire du XVI^e siècle dont le principal (et, dans le cas d'Hélisenne de Crenne, le plus pertinent) est le *De conscribendis epistolis* d'Érasme. Parallèlement, l'analyse permettra de souligner en quoi Hélisenne de Crenne déroge aux règles énoncées par Érasme, et de relever la spécificité de cette femme écrivain dans la pratique épistolaire de l'Ancien Régime. Enfin, la question d'appartenance au genre épistolaire, soulevée par Érasme (« quelques critiques excluent certaines lettres du genre épistolaire, par exemple, les lettres composées à titre professionnel [par les secrétaires] ou

celles démontrant leur virtuosité²² »), permettra de s'interroger sur le caractère fictionnel des *Epistres familières et invectives* : sont-elles composées par Hélisenne de Crenne pour montrer sa virtuosité dans la maîtrise de l'art épistolaire et de l'éloquence? L'érudition et le style latinisant de l'auteure, tenant de la *contentio orationis*, s'éloignent effectivement des préceptes d'Érasme qui valorisent le *sermo* (style simple de la conversation entre amis). Il sera donc possible d'étudier le simulacre de l'épistolarité; les *Epistres* jouant sur les deux degrés, soit l'épistolarité réelle et l'épistolarité fictionnelle. En effet, il s'agit d'une mise en scène dans les deux cas, mais cette mise en scène est plus complexe dans l'épistolarité fictionnelle. Dans l'épistolarité réelle, l'épistolier projette son image dans une *persona* épistolaire; alors que dans l'épistolarité fictionnelle, l'auteur se dédouble dans un personnage qui, lui, se projette dans une *persona* épistolaire. La volonté d'Hélisenne de Crenne de mettre à l'épreuve un genre épistolaire et d'en pousser les limites jusqu'à confondre les deux degrés d'épistolarité sera donc soulevée.

²²Le passage, en traduction anglaise, se lit : « Some critics may exclude certain letters from the general category, for example, letters composed for practice or to show off one's virtuosity ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, dans J. K. Sowards (sous la dir. de), *Collected Works of Erasmus*, traduction anglaise de Charles Fantazzi, Toronto, University of Toronto Press, 1985, vol. 25, p. 20.

CHAPITRE 1 : ÉTAT DE LA RECHERCHE

Si le terme de « best-seller » avait existé dans la pratique littéraire du XVI^e siècle, il aurait certainement qualifié le roman d'Hélisenne de Crenne intitulé *Les Angoisses douloureuses qui procedent d'amours*. Publié en 1538, ce roman fut réédité une dizaine de fois jusqu'en 1560. Son deuxième ouvrage, *Les Epistres familières et invectives de ma dame Hélisenne* (1539), a également le mérite d'être le premier recueil de lettres en prose publié en langue française du vivant de l'auteur. Avec des œuvres aussi marquantes que celles-ci dans la pratique littéraire de la Renaissance, on s'attend à un nombre exorbitant d'études sur Hélisenne de Crenne et son œuvre. Pourtant, ce n'est pas le cas. L'œuvre de cette femme écrivain fut bien reçue de ses contemporains (d'après l'épître de Claude Colet, datée de 1550, les « gracieuses Damoyselles » estimaient Hélisenne de Crenne parmi les « plus doctes et sçavans gens de [leur] temps, tant Grecz que Latins, desquelz [la] France a esté et mere et norrice²³ »), mais dès le XVII^e siècle, elle sombra dans l'oubli. En effet, on n'a commencé à s'intéresser de nouveau au corpus d'Hélisenne de Crenne qu'en 1960 et, plus sérieusement, en 1980, soit quatre siècles plus tard.

Dans les paragraphes suivants, je me propose donc, d'une part, de faire l'état de la recherche sur Hélisenne de Crenne, cette « auctrice » qui légitima une prise de parole féminine au XVI^e siècle. D'autre part, il s'agira de faire l'état de la recherche sur son œuvre, en insistant davantage sur les *Epistres familières et invectives* qui font l'objet de cette présente analyse. Enfin, j'expliquerai brièvement en quoi ce projet de recherche contribue à l'avancement des connaissances sur *Les Epistres familières et invectives*, de même que sur la rhétorique épistolaire de l'Ancien Régime.

²³ Jerry C. Nash, « Introduction », dans Hélisenne de Crenne, *Les Epistres familières et invectives*, ouvr. cité, p. 44.

Hélisenne de Crenne : « auctrice »

Parmi les premiers critiques à s'intéresser à Hélisenne de Crenne en tant qu'« auctrice », on retrouve J. Marie Guichard qui, en 1840, consacra une notice à Hélisenne dans la *Revue du XIX^e siècle*²⁴, ainsi qu'Alcius Ledien²⁵. On retiendra également Gustave Reynier qui, en 1908, publia *Le roman sentimental avant l'Astrée*²⁶. Dans cet ouvrage, Reynier propose une lecture des *Angoisses douloureuses* d'Hélisenne de Crenne et confère à ce roman le titre de premier roman sentimental français. Toutefois, l'analyse n'est pas exhaustive, puisqu'elle se restreint à la première partie du roman. En effet, Reynier s'intéresse uniquement à l'aspect sentimental présent dans cette partie, au détriment des développements chevaleresques et didactiques des deux autres parties narratives. Puis, en 1917, Louis Loviot²⁷ et Abel Lefranc²⁸ composèrent respectivement une notice sur Hélisenne de Crenne dans la *Revue des livres anciens*. C'est d'ailleurs Louis Loviot qui a relié, pour la première fois, le nom de plume d'Hélisenne de Crenne à Marguerite Briet. Il présente également plusieurs informations biographiques, ainsi que des extraits de documents juridiques qui nous livrent le peu que nous savons sur cette femme écrivain. Abel Lefranc, quant à lui, ne fait que reprendre une piste lancée par Louis Loviot dans la conclusion de sa notice. Il propose ainsi une « solution, qui [lui] paraît certaine²⁹ » des deux anagrammes suivants : Guenelic et Quezinstra, en associant Guenelic à Gueslin et Quezinstra à Quezinsart (deux noms qui se rencontrent fréquemment en Picardie).

²⁴ J.-Marie Guichard, « Hélisenne de Crenne », *Revue du XIX^e siècle. Chronique de Paris*, 2^e série, t. VIII, août 1840, p. 276-284.

²⁵ Alcius Ledien, « Hélisenne de Crenne », *Revue septentrionale*, 5 janvier 1903.

²⁶ Gustave Reynier, *Le roman sentimental avant l'Astrée*, Paris, Armand Colin, 1908.

²⁷ Louis Loviot, « Hélisenne de Crenne », *Revue des livres anciens*, n° 2, 1917, p. 137-145.

²⁸ Abel Lefranc, « À propos d'Hélisenne de Crenne », *Revue des livres anciens*, n° 2, 1917, p. 376-377.

²⁹ Abel Lefranc, « À propos d'Hélisenne de Crenne », art. cité, p. 376.

On doit les premières études sérieuses de la prose et des thèmes propres à l'œuvre d'Hélisenne de Crenne à Lula M. Richardson³⁰ (1929) et Raoul Morçay³¹ (1933). Richardson propose d'ailleurs une lecture de l'œuvre d'Hélisenne en tant que signe précurseur du féminisme en littérature. En 1964, Verdun-Léon Saulnier publia également « Quelques nouveautés sur Hélisenne de Crenne » dans le *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*³². Bien sûr, il se conforme (comme l'ont fait ses contemporains) au propre de la notice, qui est de compiler les notices antérieures (erreurs comprises), et résume particulièrement la notice de Loviot. Saulnier apporte toutefois une part d'innovation dans la recherche biographique, en présentant deux actes notariés où Marguerite Briet est nommée, ainsi que trois actes qui « précisent le peu que nous savions de son mari³³ ».

Des notices sur Hélisenne de Crenne sont également insérées dans plusieurs dictionnaires littéraires. Celles de Jacques Demougin³⁴, Béatrice Didier³⁵, Christine de Buzon³⁶ et Diane S. Wood³⁷ s'inscrivent dans une perspective biographique en compilant des notices antérieures. Soulignons que la notice de Glenda Wall dans l'ouvrage intitulé *An Encyclopedia of Continental Women Writers* se différencie des autres en s'intitulant « Marguerite Briet³⁸ ». En 2003, Jean-Philippe Beaulieu rédige également une « Notice sur

³⁰ Lula M. Richardson, *The Forerunners of Feminism in French Literature of the Renaissance from Christine of Pisa to Marie de Gournay*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, coll. « Johns Hopkins Studies in Romance Literatures and Languages », n° 12, 1929.

³¹ Raoul Morçay et Armand Muller, *La Renaissance* [1933], Paris, Del Duca, 1960.

³² Verdun-Léon Saulnier, « Quelques nouveautés sur Hélisenne de Crenne », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 4^e série, n°4, 1964, p. 459-463.

³³ Verdun-Léon Saulnier, « Quelques nouveautés sur Hélisenne de Crenne », art. cité, p. 462.

³⁴ Jacques Demougin, *Dictionnaire historique, thématique et technique des Littératures (Littératures française et étrangères, anciennes et modernes)* [1985], Paris, Larousse, 1992, p. 394.

³⁵ Béatrice Didier, *Dictionnaire universel des Littératures*, Paris, Presses universitaires de France, 1994, vol. 1, p. 840.

³⁶ Christine de Buzon, « Hélisenne de Crenne », dans Michel Simonin (sous la dir. de), *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVI^e siècle*, Paris, Fayard / Librairie générale française, coll. « La Pochothèque », 2001, p. 306-309.

³⁷ Diane S. Wood, « Hélisenne de Crenne », dans *Dictionnaire littéraire des femmes de langue française*, édition préparée par Christiane P. Makward et Madeleine Cottenham-Hage, Paris, Karthala, 1997, p. 170-172.

³⁸ Glenda Wall, « Marguerite Briet », dans Katharina Wilson (sous la dir. de), *An Encyclopedia of Continental Women Writers*, New York, Garland Publishing, 1991, tome I, p. 174-177.

Hélisenne de Crenne³⁹ » dans le *Grand Dictionnaire des Femmes de l'Ancien France*, ce qui montre l'importance actuellement accordée à Hélisenne de Crenne dans l'étude des femmes écrivains de l'Ancien Régime. Mentionnons toutefois que les études portant sur les données biographiques d'Hélisenne de Crenne s'entrecroisent, car on connaît peu de choses au sujet de cette femme. En effet, ce qu'on sait de la biographie de l'auteure provient de neuf textes d'archives (des documents juridiques, pour la plupart) où on apprend, entre autres, qu'elle est « separée quant aux biens⁴⁰ » d'avec son mari Philippe Fournel, seigneur de Crenne.

Au sujet de la recherche sur Hélisenne de Crenne, il importe, par ailleurs, de souligner la première thèse consacrée à cette auctrice, rédigée par Jérôme Vercruyssse⁴¹ et publiée en 1959. Dans cette thèse, Vercruyssse s'intéresse particulièrement à la première partie des *Angoisses douloureuses* (se conformant, en quelque sorte, au point de vue de Reynier) et formule des commentaires négatifs sur le didactisme des deux autres parties du roman. Par la suite, certains autres critiques ont rédigé leur thèse sur cette femme écrivain, dans une perspective biographique, comme c'est le cas d'Helen Waldenstein (*Hélisenne de Crenne : A Woman of the Renaissance*⁴², 1965) et d'Irene Bergal (*Helisenne de Crenne, a Sixteenth Century French Novelist*⁴³, 1966).

Enfin, quelques articles et ouvrages dédiés à Hélisenne de Crenne ont été publiés dans les dernières décennies. On retiendra plus particulièrement l'ouvrage de Diane S. Wood, *Helisenne de Crenne. At the Crossroads of Renaissance Humanism and Feminism*⁴⁴, consacré

³⁹ Jean-Philippe Beaulieu, « Notice sur Hélisenne » (2003), dans le *Grand Dictionnaire des Femmes de l'Ancien France*, Société internationale pour l'étude des femmes d'Ancien Régime, consultable en ligne à l'adresse : <http://www.siefar.org>.

⁴⁰ Verdun-Léon Saulnier, « Quelques nouveautés sur Hélisenne de Crenne », art. cité, p. 459.

⁴¹ Jérôme Vercruyssse, *Helisenne de Crenne*, thèse de doctorat, Université Libre de Bruxelles, 1959. Voir aussi : Jérôme Vercruyssse, « Helisenne de Crenne, notes biographiques », *Studi Francesi*, n° 31, 1967, p. 77-81.

⁴² Helen Waldenstein, *Hélisenne de Crenne : A Woman of the Renaissance*, thèse de doctorat, Wayne State University, 1965.

⁴³ Irene Bergal, *Helisenne de Crenne, a Sixteenth Century French Novelist*, thèse de doctorat, University of Minnesota, 1966, 178 p.

⁴⁴ Diane S. Wood, *Helisenne de Crenne. At the Crossroads of Renaissance Humanism and Feminism*, ouvr. cité.

à Hélisenne de Crenne et aux procédés littéraires employés par celle-ci dans ses trois œuvres. Ce dernier ouvrage sert d'ailleurs de phare à la recherche portant sur Hélisenne de Crenne. En effet, Diane S. Wood y aborde l'œuvre d'Hélisenne sous plusieurs angles. La première partie s'inscrit dans une perspective biographique, alors que la seconde partie est consacrée au développement de la *persona* dans l'œuvre d'Hélisenne (Diane S. Wood a d'ailleurs résumé cette partie sur l'évolution de la *persona* dans un article intitulé « The Evolution of Hélisenne de Crenne's Persona⁴⁵ »). Une troisième partie s'inscrit également dans une perspective féministe, en présentant Hélisenne comme une *virago* et, enfin, une dernière partie est consacrée à l'enseignement humaniste. Parallèlement, mon analyse de la problématique du simulacre de l'épistolarité, dans les *Epistres familières et invectives*, s'inscrit dans le prolongement de la seconde partie de cet ouvrage de Diane S. Wood portant, rappelons-le, sur le développement de la *persona*. Toutefois, contrairement à Diane S. Wood, je m'intéresserai davantage au parcours de la *persona* (ou à la construction d'un *ethos* par la disposition des lettres dans le recueil) en établissant, notamment, la conformité des épîtres à la typologie érasmienne des genres épistolaires. Enfin, cet ouvrage de Diane S. Wood est un prolongement de sa thèse portant sur les stratégies rhétoriques utilisées par Hélisenne de Crenne dans ses œuvres et particulièrement dans les *Angoisses douloureuses (Literary Devices and Rhetorical Techniques in the works of Hélisenne de Crenne)*⁴⁶, 1975).

Les Epistres familières et invectives de ma dame Hélisenne (1539)

Publié pour la première fois en 1539, le recueil épistolaire des *Epistres familières et invectives* a connu plus de sept éditions différentes. On retiendra, entre autres, les quatre

⁴⁵ Diane S. Wood, « The Evolution of Hélisenne de Crenne's Persona », *Symposium*, 45, 1991, p. 140-151. Voir aussi du même auteur, « Dido as Paradigm of the Tragic Heroine in the Works of Hélisenne de Crenne », *Explorations in Renaissance Culture*, 18, 1992, p. 125-136.

⁴⁶ Diane S. Wood, *Literary Devices and Rhetorical Techniques in the works of Hélisenne de Crenne*, thèse de doctorat, University of Wisconsin-Madison, 1975.

exemplaires connus de l'édition de Denys Janot (1539), à savoir l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale (Rés. Z. 2258), celui de la Bibliothèque Mazarine (23.040), celui de la Bibliothèque de l'Arsenal (8° B. L. 31641) et celui du Musée Condé à Chantilly (V. F. 55). En 1543, les *Epistres* paraissent dans le recueil des *Œuvres de ma dame Hélisenne*⁴⁷, chez Charles Langelier (ouvrage qui est réédité chez ce même éditeur en 1551). En 1550, une autre édition des *Epistres* paraît chez Estienne Groulleau⁴⁸. Cet éditeur publia d'ailleurs, en 1553 et en 1560, deux éditions des œuvres complètes d'Hélisenne de Crenne⁴⁹. En 1977, on retrouve également une réédition des *Œuvres* chez Slatkine⁵⁰ et quelques années plus tard, Marianna Mustacchi et Paul J. Archambault publient une traduction anglaise des *Epistres*⁵¹ qui marquera une véritable renaissance de l'intérêt pour Hélisenne dans le monde critique anglophone. En 1995, une édition critique des *Epistres* est publiée par Jean-Philippe Beaulieu et Hannah Fournier. Puis, l'année suivante, une édition critique commentée par Jerry C. Nash paraît chez Honoré Champion. Ces deux éditions offrent des introductions utiles à la compréhension de l'œuvre. Quelques pistes d'analyse sont proposées aux lecteurs, et le contexte social et littéraire de la Renaissance est expliqué. Toutefois, soulignons que l'introduction de Beaulieu s'inscrit dans une perspective rhétorique, alors que celle de Nash s'inscrit davantage dans une perspective féministe. Jerry C. Nash a d'ailleurs rédigé plusieurs

⁴⁷ Hélisenne de Crenne, *Les œuvres de ma dame Hélisenne qu'elle a puis nagueres recognues et mises en leur entier. Cest ascavoir les angoisses douloureuses qui procedent d'amours. Les Epistres familières et invectives. Le songe de ladicté Dame. De Crenne*, Paris, Charles Langelier, 1543 et 1551. L'exemplaire de 1543 est conservé à la Bibliothèque Nationale (Rés. Z. 2745), et celui de 1551 est conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal (8° B. L. 33802).

⁴⁸ Hélisenne de Crenne, *Les Epistres familières de ma dame Hélisenne, de nouveau veuës, et corrigées oultre les precedentes impressions. De Crenne*, Paris, Estienne Groulleau, 1550. Exemplaire incomplet conservé à la Bibliothèque Nationale (Rés. Z. 2257).

⁴⁹ Hélisenne de Crenne, *Les œuvres de ma dame Hélisenne de Crenne. A sçavoir, Les Angoisses douloureuses qui procedent d'amours. Les Epistres familières et Invectives. Le songe de la dicte dame. Le tout reveu et corigé de nouveau par elle*, Paris, Estienne Groulleau, 1553 (exemplaire conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, Y. 8° 4148 Rés. Inv. 7539) et 1560. Il existe de nombreux exemplaires de l'édition de 1560 dont celui de la Bibliothèque Nationale (Rés. Z. 2746) et celui de la Bibliothèque de l'Arsenal (8° B. L. 33.803). Pour de plus amples détails sur les éditions mentionnées dans ce présent travail, voir : Jean-Philippe Beaulieu et Hannah Fournier, « Introduction », dans Hélisenne de Crenne, *Les Epistres familières et invectives de ma dame Hélisenne* [1539], ouvr. cité, p. 39-41.

⁵⁰ Hélisenne de Crenne, « Epîtres familières et invectives », dans *Œuvres*, fac-similé de l'édition de 1560, Genève, Slatkine Reprints, 1977.

⁵¹ Hélisenne de Crenne, *A Renaissance Woman. Hélisenne's Personal and Invective Letters*, traduction anglaise de M. Mustacchi et P. J. Archambault, Syracuse, Syracuse University Press, 1986.

articles portant sur l'intertextualité biblique de l'œuvre d'Hélisenne⁵², l'écriture féministe⁵³ et l'art épistolaire⁵⁴ qui témoignent de cette même perspective. Dans le cadre de la présente étude, on s'appuiera sur l'édition critique de Jean-Philippe Beaulieu et Hannah Fournier qui reproduit fidèlement le texte de l'édition de 1539. On retrouve également, en notes, des variantes provenant des éditions de 1543 et de 1550 qui servent à éclairer le texte de l'édition princeps.

Il faut attendre la décennie 1980 pour voir apparaître un nombre croissant d'études systématiques portant sur les *Epistres familières et invectives*. Tout d'abord, on relèvera la thèse de Jean-Philippe Beaulieu intitulée *Le didactisme amoureux et sa réalisation textuelle dans les œuvres d'Hélisenne de Crenne*⁵⁵ (1988) qui s'inscrit dans une perspective rhétorique. Cet ouvrage est important en regard du présent projet d'analyse, car Jean-Philippe Beaulieu y présente trois étapes qui définissent le parcours d'une *persona* publique visant à faire valoir sa propre parole dans les *Epistres familières et invectives*. Il propose également une étude dialogique des épîtres invectives et s'intéresse plus particulièrement à la deuxième épître qui fait figure de prétexte à l'apologie du sexe féminin, ce qui rejoint de près la problématique du simulacre explorée dans le cadre de cette présente étude. De cette thèse, Jean-Philippe Beaulieu a tiré un nombre considérable d'articles portant sur la *dispositio* du recueil

⁵² Jerry C. Nash, « Renaissance Misogyny, Biblical Feminism, and Hélisenne de Crenne's *Epistres familières et invectives* », *Renaissance Quarterly*, vol. 50, n° 2, 1997, p. 379-410.

⁵³ Jerry C. Nash, « "Exerçant œuvres viriles" : Feminine Anger and Feminist (re)Writing in Hélisenne de Crenne », *L'Esprit Créateur*, 30, 1990, p. 42-45.

⁵⁴ Jerry C. Nash, « The Fury of the Pen : Crenne, the Bible, and LetterWriting », dans *Women Writers in Pre-Revolutionary France. Strategies of Emancipation*, édition préparée par Colette H. Winn et Donna Kuizenga, New York, Garland Publishing, 1997, p. 207-225. Voir aussi : Jerry C. Nash, « The Rhetoric of Scorn in Hélisenne de Crenne », *Strategies of Rhetoric*, 19, 1992, p. 1-9; Jerry C. Nash, « "Si oncq' lettre ou parolles [...] eurent vigueur et puissance de pouvoir prester salut" : Writing as Therapy in Hélisenne de Crenne », dans *Parcours et rencontres : Mélanges de langue, d'histoire, et de littérature française offerts à Enea Balmas*, Paris, Klincksieck, 1, 1993, p. 519-525.

⁵⁵ Jean-Philippe Beaulieu, *Le didactisme amoureux et sa réalisation textuelle dans les œuvres d'Hélisenne de Crenne*, thèse de doctorat, Université d'Ottawa, 1988.

épistolaire, la fonction du dialogue épistolaire, ainsi que le didactisme et le parcours discursif dans les *Epistres*⁵⁶.

En 2004, Beaulieu a également publié avec Diane Desrosiers-Bonin le premier ouvrage collectif consacré à Hélisenne de Crenne, soit *Hélisenne de Crenne. L'écriture et ses doubles*⁵⁷. Cet ouvrage réunit des études sur Hélisenne de Crenne, dont plusieurs traitent des *Epistres familières et invectives* selon divers aspects : lecture et stratégies scripturaires, discours performatif, *amiticia* et *consolatio*, tripartitions. Ce collectif propose d'ailleurs un article de Luc Vaillancourt intitulé « *Les Epistres familières et invectives de ma dame Hélisenne : contentio orationis ou sermo pedestris?* », lequel développe une hypothèse formulée au chapitre V (dont le titre est identique) de son récent ouvrage intitulé *La lettre familiale au XVI^e siècle : rhétorique humaniste de l'épistolaire* (2003)⁵⁸. Cet ouvrage de Luc Vaillancourt porte sur la théorie de la lettre à l'origine des correspondances modernes. À ce jour, il est probablement l'un des plus complets en matière d'histoire épistolographique. Abordant la question de la familiarité sous un angle rhétorique, Vaillancourt divise son livre en deux parties dont la première porte sur l'histoire de l'épistolographie de l'Antiquité jusqu'à la Renaissance, alors que la seconde est consacrée à une analyse rhétorique de cinq recueils de lettres familiaires françaises du XVI^e siècle (dont les *Epistres familières et invectives* d'Hélisenne de Crenne). Cette analyse des stratégies discursives des *Epistres* s'effectue en regard des règles rhétoriques de l'invention, de la disposition et de l'élocution. Luc

⁵⁶ On retiendra, entre autres, les articles suivants de Jean-Philippe Beaulieu : « La *dispositio* du recueil épistolaire : unité et variété dans les *Epistres* d'Hélisenne de Crenne », dans Marie-Claude Malenfant et Sabrina Vervacke (sous la dir. de), « *Écrire et conter* » : *mélanges de rhétorique et d'histoire littéraire du XVI^e siècle offerts à Jean-Claude Moisan*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « République des Lettres », 2003, p. 37-52; « La fonction du dialogue épistolaire dans les *Epistres invectives* d'Hélisenne de Crenne », dans Benoît Melançon et Pierre Popovic (sous la dir. de), *Les Femmes de lettres : écriture féminine ou spécificité générique?*, Montréal, Centre universitaire pour la sociopoétique de l'épistolaire et des correspondances, 1994, p. 7-19; « Didactisme et parcours discursif dans les *Epistres* d'Hélisenne de Crenne », *Renaissance and Reformation / Renaissance et Réforme*, vol. 18, n° 2, 1994, p. 31-43; Jean-Philippe Beaulieu et Diane Desrosiers-Bonin, « Allégorie et épistolarité : les jetées de l'érudition féminine chez Hélisenne de Crenne », *Revue d'histoire littéraire de la France*, Paris, n° 6, 1999, p. 1155-1167.

⁵⁷ Jean-Philippe Beaulieu et Diane Desrosiers-Bonin (sous la dir. de), *Hélisenne de Crenne. L'écriture et ses doubles*, Paris, Honoré Champion, coll. « Études et essais sur la Renaissance », n° 54, 2004, 292 p.

⁵⁸ Luc Vaillancourt, *La lettre familiale au XVI^e siècle : rhétorique humaniste de l'épistolaire*, Paris, Honoré Champion, 2003, 459 p.

Vaillancourt relève donc les lieux argumentatifs du recueil épistolaire en s'appuyant sur les trois types d'arguments inhérents au discours : l'*ethos*, le *pathos* et le *logos*. C'est d'ailleurs le concept d'*ethos* qui est le plus pertinent en regard de la présente étude portant sur la problématique du simulacre de l'épistolarité dans les *Epistres familières et invectives*. Mon projet permettra donc de poursuivre cette analyse de l'*ethos* entreprise par Luc Vaillancourt, en montrant que l'*ethos* construit dans le cadre d'une épistolarité fictionnelle est beaucoup plus complexe que celui présenté dans l'épistolarité réelle, et qu'il procède d'une problématique du simulacre.

Enfin, on retiendra deux articles de Claude La Charité qui s'inscrivent également dans une perspective rhétorique analogue à celle employée dans la présente étude. Le premier article s'intitule « L'émergence de la lettre familière érasmienne : le cas de Jean Bouchet et d'Hélisenne de Crenne⁵⁹ » et propose des réflexions quant à la pratique de l'épître familiale. Il est également question de la lettre-traité et de l'opposition entre les épîtres familiales et les lettres oratoires. Cet article est pertinent à l'égard de la présente analyse, car il aborde le concept de *varietas* et traite de l'actualisation de la morale de la femme chrétienne chez Hélisenne de Crenne. Le second article, intitulé « Hélisenne de Crenne et le sous-genre de la lettre invective⁶⁰ », se propose d'étudier l'actualisation du sous-genre de la lettre invective chez Hélisenne de Crenne. L'étude s'appuie sur la théorie du genre invectif présentée dans le *Grant et vray art de pleine rhetorique* (1521) de Pierre Fabri, le *De conscribendis epistolis* (1522) d'Érasme et les *Invectivae* (1352-1367) de Pétrarque. Cet article est donc en lien avec le second volet de la présente étude portant sur la conformité des *Epistres familières et invectives* au *De conscribendis epistolis* d'Érasme. En effet, dans cet article, Claude La

⁵⁹ Claude La Charité, « L'émergence de la lettre familière érasmienne : le cas de Jean Bouchet et d'Hélisenne de Crenne », *Littératures*, Montréal, n° 18, 1998, p. 65-87.

⁶⁰ Claude La Charité, « Hélisenne de Crenne et le sous-genre de la lettre invective », étude inédite tirée de la communication présentée au colloque de la Société internationale d'histoire de la rhétorique, à Los Angeles, en juillet 2005.

Charité présente les dimensions judiciaire et épictique de la lettre invective, analyse qui s'applique directement à mon projet de recherche.

Les angoysses douloureuses qui procedent d'amours (1538) et Le Songe de madame Hélisenne (1540)

En ce qui concerne les deux autres œuvres d'Hélisenne de Crenne, notons que le roman des *Angoyses douloureuses qui procedent d'amours* a été publié en 1538 par Denys Janot, et a connu plus de huit éditions entre 1538 et 1560, ce qui représente un immense succès de librairie. En 1543 et 1544, un recueil des écrits d'Hélisenne est également publié. Ce recueil a paru quatre fois de 1550 à 1560, dans une nouvelle version corrigée par Claude Colet; ce dernier trouvant l'écriture d'Hélisenne trop complexe et latinisante :

vous me priastes de rendre en nostre propre et familier langage les motz obscurs et trop aprochans du Latin [...] obtemperant à l'instante requeste que m'avez faite, je me suis mis à revoir toutes ses œuvres et vous ay changé et rendu en motz plus familiers (et maintenant usitez entre les François) grande partie des termes trop scabreux et obscurs que parcy devant y trouviez, lesquelz vous empeschoient l'intelligence d'icelles⁶¹.

Quatre siècles plus tard, on voit réapparaître dans les librairies une édition complète des *Angoyses* procurée par Harry R. Secor⁶² (1957). Puis, en 1968, Paule Demats⁶³ et Jérôme Vercruyssse⁶⁴ publient respectivement une édition de ce même roman. Une traduction anglaise⁶⁵ du roman d'Hélisenne paraît également en 1996 et, l'année suivante, Christine de

⁶¹ Claude Colet, « A nobles et vertueuses Damoyselles M. et F. de N. », dans Hélisenne de Crenne, *Les Epistres familières de ma dame Hélisenne, de nouveau vœués, et corrigées oultre les precedentes impressions. De Crenne*, Paris, Estienne Groulleau, 1550, f Z6, v°- Z7, v°. Exemplaire incomplet conservé à la Bibliothèque Nationale (Rés. Z. 2257).

⁶² Harry R. Secor (éd.), *Hélisenne de Crenne, Les angoyses douloureuses qui procedent d'amours, 1538 : A Critical Edition Based on the Original Text with Introduction, Notes and Glossary*, thèse de doctorat, Yale University, 1957.

⁶³ Hélisenne de Crenne, *Les Angoisses douloureuses qui procèdent d'amours*, édition préparée par Paule Demats, Paris, Les Belles Lettres, 1968.

⁶⁴ Hélisenne de Crenne, *Les angoyses douloureuses qui procedent d'amours (Première Partie)*, édition préparée par Jérôme Vercruyssse, Paris, Minard, 1968.

⁶⁵ Hélisenne de Crenne, *The Torments of Love*, édition préparée par Lisa Neal, traduction anglaise de Lisa Neal et Steven Rendall, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1996.

Buzon offre une édition critique des *Angoisses*⁶⁶, laquelle suit comme texte de base l'édition de 1538. Enfin, en 2005, Jean-Philippe Beaulieu a le mérite de faciliter l'accessibilité de ce texte en publiant une édition, en français moderne (et au format de poche), des *Angoisses douloureuses qui procèdent d'amour*⁶⁷. Les *Epistres* et le *Songe* d'Hélisenne de Crenne, dans les années à venir, devraient faire l'objet de cette même modernisation. Diane Desrosiers-Bonin et Jean-Philippe Beaulieu terminent d'ailleurs l'édition critique du *Songe* à paraître chez Droz. Puis, *Le Songe de madame Hélisenne* est publié pour la première fois chez Denys Janot en 1540, et réimprimé en 1541 par ce dernier. En ce qui concerne les éditions modernes de cette troisième œuvre, notons celle de Jean-Philippe Beaulieu⁶⁸ (1995) et celle de Lisa Neal⁶⁹ (2000).

Pour compléter ce tour d'horizon, mentionnons quelques études consacrées à ces deux œuvres d'Hélisenne de Crenne : la thèse de Mary Farr Jordan⁷⁰ (1969) consacrée aux *Angoisses douloureuses*, de même que celle de Suzanne Marie-Marguerite Loriente⁷¹ (1982) traitant de l'esthétique du roman; et les articles de Mary J. Baker portant, entre autres, sur l'intertextualité des *Angoisses*⁷² et sur le roman sentimental. Cette perspective analytique rejoint d'ailleurs la présente étude, puisque les *Epistres* entretiennent des liens intertextuels avec le roman des *Angoisses douloureuses* qui alimentent la problématique du simulacre de

⁶⁶ Hélisenne de Crenne, *Les Angoisses douloureuses qui procedent d'amours*, édition critique de Christine de Buzon, Paris, Honoré Champion, 1997, 728 p.

⁶⁷ Hélisenne de Crenne, *Les angoisses douloureuses qui procèdent d'amour*, édition préparée par Jean-Philippe Beaulieu, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2005.

⁶⁸ Hélisenne de Crenne, *Le songe de madame Hélisenne de Crenne*, édition préparée par Jean-Philippe Beaulieu, Paris, Indigo et Côté-femmes, 1995.

⁶⁹ Hélisenne de Crenne, *Le songe*, dans Anne R. Larsen et Colette H. Winn (sous la dir. de), *Writings by Pre-Revolutionary French Women : From Marie de France to Elisabeth Vigée-Le Brun*, traduction de Lisa Neal, New York et Londres, Garland, 2000, p. 63-105.

⁷⁰ Mary Farr Jordan, *The Angoisses Douloureuses of Hélisenne de Crenne*, thèse de doctorat, Harvard University, 1969.

⁷¹ Suzanne Marie-Marguerite Loriente, *L'esthétique des Angoisses douloureuses qui procedent d'amours d'Hélisenne de Crenne*, thèse de doctorat, University of Southern California, 1982.

⁷² Mary Jordan Baker, « *Fiammetta and the Angoisses douloureuses qui precedent damours* », *Symposium*, 27, 1973, p. 303-308; Mary Jordan Baker, « *France's First Sentimental Novel and Novels of Chivalry* », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 36, vol. 1, 1974, p. 33-45.

l'épistolarité. En effet, certains destinataires des lettres renvoient à des personnages du roman et les stratégies textuelles, utilisées par l'auteure pour faire croire à une épistolarité réelle, perdent leur « effet de réel » pour prendre l'expression de Barthes devant l'intertextualité romanesque.

Quelques autres études s'inscrivent dans une perspective féministe. L'article de Tom Clark Conley (qui consacra une partie de sa thèse de doctorat (1972) aux structures narratives chez Hélisenne de Crenne⁷³) traite ainsi du féminisme dans les *Angoisses*⁷⁴. Il importe d'ailleurs de rappeler que le terme de féminisme (mais aussi la chose, puisque les femmes écrivains militent pour la dignité des femmes et non pour l'égalité entre hommes et femmes) n'existe pas à l'époque d'Hélisenne de Crenne, bien que celle-ci prenne la défense du sexe féminin dans le roman et pousse l'audace jusqu'à en faire l'apologie dans les *Epistres*. Dans la même lignée, on note l'étude féministe de Katharine Ann Jensen⁷⁵, ainsi que celle de Barbara Ching⁷⁶. Les nombreuses études de Colette H. Winn traitant de transgression⁷⁷, de perception spatiale⁷⁸ et de la symbolique du regard dans les *Angoisses*⁷⁹ sont également dignes de mention. Dans ses articles, Colette H. Winn s'intéresse à l'écriture féminine en tant que transgression, les épistolières jouant le rôle de porte-parole des femmes et protestant contre ces hommes qui les détournent du savoir. Il est également question de la modestie marquant les écrits féminins. En effet, il existe une certaine dignité de la femme à la

⁷³ Tom Clark Conley, *Creative Paradox : Narrative Structures in Minor French Fiction of the Sixteen Century (Flore, Crenne, Des Autelz, Tabourot, Yver)*, thèse de doctorat, University of Wisconsin, 1972.

⁷⁴ Tom Clark Conley, « Feminism, Écriture, and the Closed Room : The *Angoisses douloureuses qui precedent d'amours* », *Symposium*, 27, 1973, p. 322-332.

⁷⁵ Katharine Ann Jensen, « Writing Out of the Double Bind : Female Plot and Hélisenne de Crenne's *Les angoisses douloureuses qui precedent d'amours* », *Œuvres et Critiques*, n° 1, 1994, p. 61-67.

⁷⁶ Barbara Ching, « French Feminist Theory, Literary History, and Hélisenne de Crenne's *Les Angoisses douloureuses* », *French Literature Series*, vol. 16, 1989, p. 17-26.

⁷⁷ Colette H. Winn, « La femme écrivain au XVI^e siècle : Écriture et transgression », *Poétique*, 84, 1990, p. 435-452; Colette H. Winn, « R-écrire le féminin : *Les angoisses douloureuses qui procedent d'amours* d'Hélisenne de Crenne (1^{ère} partie) : Autour des notions de transgression et de "jouyssance" », *Renaissance and Reformation / Renaissance et Réforme*, 28, n° 1, 1992, p. 39-55.

⁷⁸ Colette H. Winn, « Perception spatiale dans *Les angoisses douloureuses qui procedent d'amours* », *Degré Second*, 9, 1985, p. 1-13.

⁷⁹ Colette H. Winn, « La symbolique du regard dans *Les angoisses douloureuses qui procèdent d'Amours d'Hélisenne de Crenne* », *Orbis Litterarum*, 40, 1985, p. 207-221.

Renaissance, et les écrits féminins témoignent des nombreux devoirs qui leur incombent. Enfin, les articles de Colette H. Winn sont liés à mon projet de recherche, car ils présentent le discours féminin comme un contre-discours (au sens de contre-partie du discours masculin). Certains écrits féminins, dont les *Epistres familiaires et invectives* d'Hélisenne de Crenne, proposent donc une réfutation de la misogynie.

On relèvera, par ailleurs, l'article de Robert D. Cottrell traitant du *Songe* d'Hélisenne de Crenne⁸⁰ (article qu'on retrouve en traduction française dans le collectif sur Hélisenne de Crenne de Jean-Philippe Beaulieu et Diane Desrosiers-Bonin). Cet article contient un passage pertinent en regard de la problématique du simulacre. En effet, Cottrell propose un postulat interprétatif intéressant quant à l'intention d'écriture d'Hélisenne de Crenne. Il mentionne que celle-ci cherche à rejoindre un auditoire plus vaste et érudit par la publication des *Epistres* et du *Songe*. Cette hypothèse quant à l'intention d'écriture s'inscrit donc dans la problématique du simulacre, puisque l'auteure imite un discours érudit dans le but d'accéder à cette classe érudite. Si l'on s'en tient à ce postulat, l'intention dépasse donc largement le simple fait de « propiner quelque recreation aux lecteurs⁸¹ ». Soulignons également l'étude de Martine Debaisieux intitulé « "Subtilitez feminines" : l'art de la contradiction dans l'œuvre d'Hélisenne de Crenne⁸² » qui traite du réseau thématique du mensonge et des inventions de l'esprit (réseau qui relie les *Angoisses* aux *Epistres*). Ce réseau thématique est lié aux masques et aux travestissements épistolaires, ainsi qu'à l'association de l'amour à la dissimulation, et se retrouve donc au cœur du premier volet de la présente étude.

⁸⁰ Robert D. Cottrell, « Hélisenne de Crenne's *Le Songe* », dans Colette H. Winn et Donna Kuizenga (sous la dir. de), *Women writers in Pre-revolutionary France. Strategies of Emancipation*, New York / Londres, Garland, 1997, p. 189-206. Voir aussi du même auteur, « Female Subjectivity and Libidinal Infractions : Hélisenne de Crenne's *Angoisses douloureuses qui procèdent d'amours* », *French Forum*, 16, 1991, p. 5-19.

⁸¹ Hélisenne de Crenne, *Les Epistres familiaires et invectives de ma dame Hélisenne* [1539], édition critique de Jean-Philippe Beaulieu, ouvr. cité, p. 55.

⁸² Martine Debaisieux, « "Subtilitez feminines" : l'art de la contradiction dans l'œuvre d'Hélisenne de Crenne », *Études littéraires*, Québec, vol. 27, n° 2, automne 1994, p. 25-37. Voir aussi du même auteur, « "Des Dames du temps jadis" : Fatalité culturelle et identité féminine dans *Les angoisses douloureuses* », *Symposium*, 41, 1987, p. 28-41.

Parallèlement, il importe de mentionner que la traduction des quatre premiers livres de l'*Énéide* par Hélisenne de Crenne constitue l'expression la plus développée de son éducation humaniste, un humanisme fortement influencé par les études médiévales. La traduction de l'*Énéide*⁸³ par Hélisenne de Crenne a été publiée chez Denys Janot, en 1541. Toutefois, dans l'état de la recherche actuelle sur cette traduction de l'*Énéide*, soulignons qu'un nombre restreint de chercheurs et de critiques s'y sont intéressés. Par conséquent, nous ne ferons qu'énumérer ici quelques ouvrages phares. Tout d'abord, on retiendra l'article de Christine G. Perkell qui propose des pistes analytiques intéressantes quant à la figure de Didon dans l'*Énéide*⁸⁴ de Virgile. On retrouve d'ailleurs cette figure de Didon dans le roman des *Angoyses*, ainsi que dans les *Epistres*. Ces pistes peuvent, en effet, servir de point de départ pour une analyse de la traduction d'Hélisenne de Crenne. De plus, on relèvera plus particulièrement les articles de Christine Scollen-Jimack⁸⁵ qui portent sur les traductions de l'*Énéide* par Hélisenne de Crenne et par Octovien de Saint-Gelais. Ces articles ont le mérite de poser la question presque incontournable du rapport de la traduction à l'écriture.

L'avancement des connaissances sur les *Epistres familiaires et invectives*

Il convient maintenant de montrer en quoi mon projet de recherche contribue à l'avancement des connaissances sur la rhétorique épistolaire du XVI^e siècle, et plus particulièrement sur les *Epistres familiaires et invectives*. Tout d'abord, notons que ce projet permettra d'analyser un ouvrage de l'Ancien Régime, *Les Epistres familiaires et invectives de ma dame Hélisenne* (1539) d'Hélisenne de Crenne, selon une approche rhétorique qui n'a

⁸³ Hélisenne de Crenne, *Les quatre premiers livres des eneydes du tresplegant poete Virgile, Traduictz de Latin en prose Francoise, par ma dame Helisenne*, Paris, Denys Janot, 1541.

⁸⁴ Christine G. Perkell, « On Creusa, Dido, and the Quality of Victory in Vergil's *Aeneid* », *Women's Studies*, 8, 1981, p. 201-223.

⁸⁵ Christine Scollen-Jimack, « Hélisenne de Crenne, Octavien de Saint-Gelais, and Virgil », *Studi Francesi*, 77, 1982, p. 197-210 ; Christine Scollen-Jimack, « Octavien de Saint-Gelais' Translation of the *Aeneid* : Poetry or Propaganda ? », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 39, 1977, p. 253-261.

jamais été exploitée jusqu'à maintenant, soit la conformité de cet ouvrage aux règles d'art épistolaire énoncées dans le *De conscribendis epistolis* (1522) d'Érasme, même si on trouve quelques éléments allant dans ce sens chez Vaillancourt et La Charité. Cette analyse permettra également d'aborder une question presque incontournable dans l'étude des textes de l'Ancien Régime, soit le rapport entre les femmes et l'épistolarité.

Plusieurs critiques ont étudié l'œuvre d'Hélisenne de Crenne sous différents angles, dont le féminisme, la rhétorique, l'intertextualité (littéraire et biblique) et les thématiques récurrentes. Toutefois, aucun de ces critiques n'a encore abordé l'œuvre d'Hélisenne, et en particulier les *Epistres familières et invectives*, sous l'approche rhétorique de la conformité à un traité d'art épistolaire du XVI^e siècle. Cette analyse permettra donc de montrer que la pratique épistolaire d'Hélisenne de Crenne se rapproche de celle des hommes de son époque, telle qu'elle est enseignée dans les manuels d'art épistolaire. Se dégagera ainsi la volonté d'Hélisenne d'égaler ce discours masculin par l'érudition et la maîtrise du langage. Le *De conscribendis epistolis* d'Érasme servira d'étalement de mesure, car il constitue le traité d'art épistolaire le plus important de la Renaissance. Les critiques s'entendent d'ailleurs pour dire qu'Hélisenne de Crenne a probablement eu accès à ce traité de manière directe ou par des intermédiaires et qu'elle s'en est inspirée dans l'écriture de son recueil épistolaire.

Enfin, la problématique du simulacre (simulacre de l'auteure, des destinataires, des stratégies textuelles, et simulacre de l'épistolarité) constitue une voie d'analyse intéressante, puisqu'elle n'a jamais été exploitée en profondeur par les critiques. En effet, dans les recherches antérieures, on a survolé cette question en l'englobant dans d'autres problématiques, telles que celles du dialogisme ou de la *dispositio* du recueil épistolaire. La présente analyse permettra donc d'étudier la problématique du simulacre sous différents aspects et de contribuer au renouvellement de l'interprétation des *Epistres familières et invectives* en tant que simulacre épistolaire.

**CHAPITRE 2 : « ARTIFICIELLES ET COULOURÉES MENSONGES » : LA
QUESTION DU SIMULACRE DANS *LES EPISTRES FAMILIERES ET INVECTIVES
DE MA DAME HÉLISENNE* (1539)**

« Liées par le motif obsédant de l'amour adultère, [les œuvres d'Hélisenne de Crenne], par leur ampleur, leur diversité et leur popularité, constituent le plus large corpus "féminin" imprimé de la première moitié du XVI^e siècle et donc l'un des paramètres généraux les plus indicatifs de l'érudition féminine à cette époque⁸⁶ » : tel est le commentaire de Jean-Philippe Beaulieu et Diane Desrosiers-Bonin sur le grand triptyque que forment les œuvres d'Hélisenne de Crenne (pour mémoire, *Les Angoisses douloureuses qui procedent d'amours*⁸⁷, 1538; *Les Epistres familières et invectives de ma dame Hélisenne*⁸⁸, 1539; *Le Songe de madame Hélisenne*⁸⁹, 1540). Proche des préoccupations littéraires et de la culture humaniste de l'Europe du XVI^e siècle, le roman complexe des *Angoisses douloureuses* constitue la pièce maîtresse, à laquelle renvoient, par liens intertextuels, les deux autres œuvres d'Hélisenne. De nombreux motifs, dont l'amour adultère et la morale chrétienne, sont repris d'une œuvre à l'autre; motifs qui sont indissociables d'un « réseau thématique complexe d'"artificiels mensonges" et de "subtiles inventions"⁹⁰ ». Dans les écrits des femmes de l'Ancien Régime, la problématique du simulacre est récurrente, car, comme nous l'avons vu, cette problématique s'inscrit avant tout dans leur quotidien. En effet, la femme est tenue de rester toujours maîtresse de sa nature faible ou « débile » pour reprendre un terme de l'époque, dissimulant ainsi ses passions qui sont jugées néfastes pour l'homme comme pour la

⁸⁶ Jean-Philippe Beaulieu et Diane Desrosiers-Bonin, « Allégorie et épistolarité : les jetées de l'érudition féminine chez Hélisenne de Crenne », art. cité, p. 1155.

⁸⁷ Hélisenne de Crenne, *Les Angoisses douloureuses qui procedent d'amours* [1538], édition critique de Christine de Buzon, Paris, Honoré Champion, 1997, 728 p.

⁸⁸ Hélisenne de Crenne, *Les Epistres familières et invectives de ma dame Hélisenne* [1539], édition critique de Jean-Philippe Beaulieu et Hannah Fournier, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1995, 158 p.

⁸⁹ Hélisenne de Crenne, *Le Songe de madame Hélisenne* [1540], édition critique de Jean-Philippe Beaulieu, Paris, Indigo & Côté-femmes, 1995, 95 p.

⁹⁰ Martine Debaisieux, « "Subtilitez feminines" : l'art de la contradiction dans l'œuvre d'Hélisenne de Crenne », art. cité, p. 26.

femme, car elles entravent le travail de la raison : « Elle s'applique à dompter l'être physique en mettant un frein aux appétits grossiers et aux désirs excessifs, à corriger son exubérance et à régler soigneusement ses sens et ses pensées afin d'avoir l'humeur aisée et égale⁹¹ ». Jean-Louis Vivès mentionne d'ailleurs que ce contrôle des passions est « la source et l'origine de tout le bien et de tout le mal⁹² », et j'ajouterais même que c'est l'une des motivations principales des femmes écrivains.

Ce chapitre portera donc sur la question du simulacre dans *Les Epistres familières et invectives de ma dame Hélisenne*, un recueil épistolaire composé de treize épîtres familiaires et de cinq épîtres invectives. Rappelons que cette œuvre constitue le premier recueil de lettres familiaires en prose à être publié en langue française du vivant de l'auteur. Les dédoublements fictionnels, les masques et travestissements épistolaires, ainsi que le parcours de la *persona* en tant qu'image de l'autoreprésentation de l'épistolière dans le discours constitueront donc les volets principaux de ce chapitre. Ces volets ont été retenus car ils représentent la problématique du simulacre de l'auteure et des destinataires, ainsi que des stratégies textuelles. En effet, l'épistolarité chez Hélisenne de Crenne ne procède pas tant d'un simple reflet de l'image de l'épistolière (réelle ou fictionnelle) que d'une reconstruction de cette subjectivité épistolaire en fonction des attentes du destinataire, ce qui rejoint le concept rhétorique d'*ethos*. De plus, le recueil met en scène un *ethos* diffracté et éclaté par ce jeu de contradictions et de contraventions aux règles et aux genres épistolaires.

⁹¹ Colette H. Winn, « *La dignitas mulieris. Les enjeux idéologiques d'une appropriation du XV^e au XVII^e siècle* », *Études littéraires*, Québec, vol. 27, n° 2, automne 1994, p. 19.

⁹² Le passage, en traduction anglaise, se lit : « Again and again, women are exhorted to make very effort to keep their emotions and passions under control. This is the source and origin of all good and of all evil ». Jean-Louis Vivès, *The Education of a Christian Woman : a sixteenth-century manual* [1523], traduction de Charles Fantazzi, Chicago et Londres, The University of Chicago Press, coll. « The other voice in Early Modern Europe », 2000, p. 284.

Le concept de simulacre

Tout d'abord, avant d'analyser la problématique du simulacre au sein des *Epistres familières et invectives* d'Hélisenne de Crenne, il importe de définir brièvement le concept de simulacre. Au sens large, celui-ci désigne l'« image ou [la] représentation d'une chose concrète⁹³ ». C'est donc une « apparence qui se donne pour une réalité⁹⁴ »; d'où l'association du simulacre aux apparitions et aux fantômes⁹⁵. De plus, le terme de simulacre est employé pour désigner une statue ou une représentation d'une divinité. On place aussi sous le signe de simulacre « la peinture (le portrait est tabou dans de nombreuses cultures), le masque, et tout le théâtre qui est issu de la mascarade⁹⁶ ». La maîtrise est du côté de celui qui manie le simulacre (dans ce cas-ci, par exemple, l'auteure « joue à jouer et montre qu'elle sait qu'elle joue⁹⁷ »). Toutefois, dans cette analyse, on s'intéressera davantage au sens rattaché à l'expression « simulacre de ». Celle-ci renvoie à l'« action par laquelle on feint d'exécuter quelque chose⁹⁸ » et englobe les termes de mensonge, imitation, feinte ou simulation. Dans les *Epistres*, l'épistolière (de même que certains destinataires) a recours au mensonge à plusieurs reprises; ce dernier étant défini comme une « assertion sciemment contraire à la vérité, faite dans l'intention de tromper⁹⁹ ». Cette définition risque par contre d'être perçue comme une aporie dans un contexte littéraire, où toute œuvre est nécessairement fausse si l'on s'en tient aux critères habituels de vrai et de faux. Dans ce cas-ci, la définition de Démétrios

⁹³ B. Quemada (sous la dir. de), *Trésor de la langue française (Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle)*, Paris, Gallimard, 1992, t. 15, p. 518.

⁹⁴ B. Quemada (sous la dir. de), *Trésor de la langue française (Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle)*, ouvr. cité, p. 518.

⁹⁵ Soulignons toutefois que cette définition du simulacre est postérieure à l'époque étudiée.

⁹⁶ Jacques Demougin, *Dictionnaire historique, thématique et technique des Littératures (Littératures française et étrangères, anciennes et modernes)*, Paris, Librairie Larousse, 1986, t. 2, p. 1526.

⁹⁷ Jacques Demougin, *Dictionnaire historique, thématique et technique des Littératures (Littératures française et étrangères, anciennes et modernes)*, ouvr. cité, p. 1526.

⁹⁸ B. Quemada (sous la dir. de), *Trésor de la langue française (Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle)*, ouvr. cité, p. 518.

⁹⁹ Alain Rey (sous la dir. de), *Le Grand Robert de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2001, t. 4, p. 1351.

de Phalère de la lettre comme image et simulacre de l'âme de l'épistolier est donc plus pertinente. En effet, elle suppose que toute épistolarité, même sincère et transparente, est un simulacre.

En outre, la définition de la lettre comme prosopopée, c'est-à-dire comme procédé qui consiste à faire parler un absent, est intéressante. Joachim Camerarius, dans ses *Elementa rhetoricae* (1541), consacre une section de son chapitre sur le lien entre la prosopopée et la lettre, dans laquelle on lit : « On voit que les Grecs associent l'art du panégyrique et la composition épistolaire à la prosopopée, du fait que, dans les deux cas, on se représente comme si l'on parlait et que souvent on introduit des personnages extérieurs »¹⁰⁰. Dans l'Antiquité gréco-latine, l'orateur recourait à la prosopopée dans la péroraison afin de « cautionner les propos tenus dans le discours, avec d'autant plus d'efficace que personne ne pouvait le contredire ou le réfuter, le principal intéressé ne pouvant pas lui-même se manifester pour refuser d'endosser les propos qui lui étaient ainsi prêtés¹⁰¹ ». La problématique du simulacre s'inscrit donc dans ce procédé, où les orateurs cherchent à « accréditer leur propre discours, en le faisant tenir par autrui¹⁰² ».

Le procédé de la simulation est également utilisé par Marguerite Briet. Au sens large, la simulation est un « desguisement qui fait paroistre une chose autrement qu'elle n'est¹⁰³ ». Parallèlement, Rabelais définit, tout comme Quintilien, la prosopopée comme un « Desguisement » ou une « Fiction de persone » (où il s'agit de « jouer un rôle qui n'est pas le sien¹⁰⁴ »). La simulation désigne également le « comportement d'un locuteur qui acquiert la

¹⁰⁰ Voir Pedro Martín Baños, *El arte epistolar en el Renacimiento europeo 1400-1600*, Bilbao, Universidad de Deusto, 2005, p. 419.

¹⁰¹ Claude La Charité, « La prosopopée chez Rabelais », dans Annie Cloutier, Catherine Dubeau et Pierre-Marc Gendron (sous la dir. de), *Cahiers du CIERL*, Québec, n° 1 (Savoirs et fins de la représentation sous l'Ancien Régime), 2005, p. 10.

¹⁰² Claude La Charité, « La prosopopée chez Rabelais », art. cité, p. 16.

¹⁰³ Antoine Furetière, *Dictionnaire universel de Furetière* [1694], Paris, Le Robert, tome 3, 1978.

¹⁰⁴ Claude La Charité, « La prosopopée chez Rabelais », art. cité, p. 12.

maîtrise du langage d'un groupe afin de passer pour un membre de ce groupe¹⁰⁵ ». De cette dernière définition, on pourrait rapprocher l'entreprise épistolaire d'Hélisenne de Crenne qui cherche à maîtriser le langage aussi bien que les hommes de son époque (et, par conséquent, à se l'approprier) en employant, par exemple, de nombreux latinismes. Enfin, la simulation est une « attitude ou déclaration tendant à induire l'interlocuteur ou le lecteur en erreur sur ce que l'on est, ce que l'on pense, ce que l'on veut, ce que l'on ressent, etc.¹⁰⁶ ». Tout procédé tant soit peu faux relève de cette attitude très générale qu'est la simulation. Toutefois, mentionnons qu'à nouveau Démétrios de Phalère semble plus pertinent, en ce qu'il postule que tout *ethos* épistolaire est simulacre, quand bien même l'épistolier n'aurait pas l'intention de simuler ou de dissimuler. Dans les *Epistres familiales et invectives*, il s'agira donc de relever les procédés illustrant cette problématique du simulacre. Le parcours de la *persona*, par exemple, témoigne de cette problématique, en ce qu'il est la construction du sujet parlant opéré par le discours. Le jeu de la simulation-dissimulation permet donc à l'épistolière de mettre en scène un *ethos* qui n'est non pas simple et univoque, mais multiple et complexe.

Les dédoublements fictionnels : le pseudonyme d'écriture, les destinataires fictionnels et la fonction dialogique de certaines épîtres

Avant même de s'inscrire dans *Les Epistres familiales et invectives de ma dame Hélisenne*, la question du simulacre ressort de données biographiques, telle que l'utilisation du pseudonyme d'écriture (Hélisenne de Crenne) par Marguerite Briet. On attribue cette découverte à Louis Loviot qui a relié, pour la première fois, le nom de plume d'Hélisenne de Crenne à Marguerite Briet, « après avoir lu une chronique latine du XVI^e siècle témoignant

¹⁰⁵ Louis Guibert, René Lagane et Georges Niobey (sous la dir. de), *Grand Larousse de la langue française*, Paris, Librairie Larousse, 1977, t. 6, p. 5538.

¹⁰⁶ Bernard Dupriez, *Gradus, les procédés littéraires*, Paris, Union générale d'Éditions, coll. « 10/18 », 1984, p. 417.

qu'elle s'était fait connaître sous ce nom à Paris¹⁰⁷ ». Hélisenne de Crenne constitue un pseudonyme partiel, le prénom faisant l'objet de plusieurs interprétations possibles. En effet, Hélisenne serait un prénom littéraire inventé ou un emprunt à l'*Amadis de Gaule* (1538) de Montalvo, le *best-seller* par excellence de la Renaissance et ce dans toute l'Europe, dont le personnage principal (la princesse guerrière) se prénomme Elisenne. Christine de Buzon établit également une analogie avec les Champs-Elysées puisque les *Angoisses douloureuses* présentent des « Champs Helisiens »; ainsi qu'avec le prénom d'une célèbre femme du passé, Didon (Hélisa ou Elissa), l'amante abandonnée d'Énée, reine de Carthage, mentionnée dans les *Angoisses douloureuses* et dans les *Epistres*¹⁰⁸.

Par ailleurs, la seconde partie du pseudonyme (de Crenne) serait le titre de seigneurie du mari de Marguerite Briet : Philippe Fournel, seigneur de Crenne (s'écrivant également Cresnes, Crennenes ou Crasnes). Marguerite Briet « signe toutes ses œuvres sous le nom de "Dame Hélisenne", [...] Hélisenne de Crenne¹⁰⁹ », ou encore « De Crenne¹¹⁰ » comme en témoigne la signature de la quatrième épître familiale du recueil. Parallèlement à ce pseudonyme d'écriture, se pose la question de l'épistolière fictionnelle en tant que double narratif de l'auteure réelle. Effectivement, l'auteure réelle (Marguerite Briet) utilise un pseudonyme d'écriture (Hélisenne de Crenne), lequel désigne également l'épistolière fictionnelle, auteure des *Epistres familières et invectives* (recueil fictionnel, où l'épistolière devient un personnage, au même titre que les destinataires). L'épistolière fictionnelle est donc une construction de l'auteure réelle, un dédoublement narratif. Par la voix de cette épistolière fictionnelle, on remarque l'audace de Marguerite Briet qui, en tant que femme

¹⁰⁷ Christine de Buzon, « Introduction », dans Hélisenne de Crenne, *Angoisses douloureuses qui procedent d'amours*, ouvr. cité, p. 9.

¹⁰⁸ À propos des diverses interprétations possibles de ce pseudonyme, voir Christine de Buzon, « Introduction », dans Hélisenne de Crenne, *Angoisses douloureuses qui procedent d'amours*, ouvr. cité, p. 20-31.

¹⁰⁹ Colette H. Winn, « La femme écrivain au XVI^e siècle. Écriture et transgression », *Poétique*, Paris, n° 84, p. 450.

¹¹⁰ Hélisenne de Crenne, *Les Epistres familières et invectives de ma dame Hélisenne*, édition critique de Jean-Philippe Beaulieu et Hannah Fournier, ouvr. cité, p. 67. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle EFI, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

écrivain, « relate une histoire d'adultère, apparemment authentique [bien qu'elle soit inscrite dans un recueil de lettres fictionnelles] sous un nom de plume qui, toutefois, ne trompe personne sur l'identité de l'auteur¹¹¹ ». Démétrios de Phalère avait donc tout à fait raison d'affirmer que « la lettre est l'image et le simulacre de l'âme de l'épistolier¹¹² ».

Le simulacre apparaît aussi dans la question des destinataires fictionnels. Jerry Nash insiste d'ailleurs sur le fait que « toutes les lettres d'Hélisenne sont adressées, non pas à des destinataires réels, mais à des personnages fictionnels inspirés de personnes que Briet a peut-être connues¹¹³ ». Certains destinataires entretiennent également des liens intertextuels avec le roman d'Hélisenne de Crenne intitulé *Les Angoisses douloureuses qui procedent d'amours*. La douzième épître familiale, par exemple, est adressée à Quezinstra, un personnage de ce roman, alors que la cinquième épître invective s'adresse aux habitants d'Icuoc qui ont fait subir des « crudelitez [...] aux magnanimes Chevaliers Guenelic & Quezinstra » (EFI, p. 138), deux autres personnages issus des *Angoisses*. Dans les épîtres invectives I à III, le dialogue instauré entre Hélisenne et son mari (qui est l'expéditeur de la deuxième épître invective) renvoie également aux *Angoisses douloureuses*. Ces épîtres abordent la question de l'adultère et exposent les soupçons entretenus par le mari à l'égard de sa femme. Le personnage du mari jaloux est donc analogue à celui du roman et l'échange épistolaire résume la thématique des *Angoisses*. Parallèlement, on peut penser que la lettre cryptée (épître XIII) est destinée à Guenelic (l'amant d'Hélisenne dans les *Angoisses*), et qu'Hélisenne lui transmet de ses nouvelles en usant d'un simulacre, en se travestissant en homme. Dans cette épître, on passe à un troisième niveau de dédoublement narratif. En effet, l'auteure réelle

¹¹¹ Colette H. Winn, « La femme écrivain au XVI^e siècle. Écriture et transgression », art. cité, p. 447.

¹¹² Selon la traduction latine « animi sui simulacrum et imago » citée par Bernard Beugnot dans « Style ou styles épistolaire? », art. cité, p. 946.

¹¹³ « All of Crenne's letters are addressed not to actual people, but to fictional characters who may have been based on people Briet knew », Jerry Nash, citation tirée du site Internet accessible à l'adresse suivante : <http://www.unt.edu/resource/previousissues/20012002/powerofpen.htm> (page consultée le 24 novembre 2004).

(Marguerite Briet) met en scène un double narratif, soit l'épistolière fictionnelle (Hélisenne de Crenne), qui se dédouble à son tour en prenant un visage masculin dans l'écriture de cette lettre cryptée : « tu me peulx impropere, & mentalement accuser d'estre homme de petite consideration » (EFI, p. 97).

Enfin, la plupart des épîtres familières d'Hélisenne de Crenne constituent des « lettres-traités adressées à des destinataires de façade¹¹⁴ ». De fait, en ce qui concerne les autres destinataires (un parent, une cousine, Cornelio, Galazie, Meliadus, Guisnor et Clarice), ils prennent tous figure de prétexte à la transmission des valeurs de la morale chrétienne, telles que la soumission à l'autorité paternelle, l'importance du mariage et de la famille. Hélisenne, par l'intermédiaire de ces lettres, soulève des enjeux particulièrement importants au début du XVI^e siècle. Pour bien saisir la portée de ces propos moraux sinon moralisateurs, il est primordial de rappeler « le contexte d'une époque qui a cherché, sous l'influence des humanistes, à réévaluer et valoriser les institutions familiales¹¹⁵ ». Dans les épîtres, les destinataires servent donc de prétexte à la transmission de ces valeurs; le destinataire ultime étant l'ensemble des lecteurs, et plus précisément les femmes de l'époque d'Hélisenne de Crenne qui pouvaient tirer profit de sa « tragique expérience ». Dans les *Angoisses douloureuses*, on retrouvait déjà ce même destinataire ultime. Toutefois, contrairement aux *Epistres*, il est mentionné explicitement à la fin du roman : « qu[e Quezinstra] prind coppie de ce livre : Et que diligemment le feist imprimer, affin de manifester au monde les peines, travaulx, et angoisses douloureuses, qui procedent à l'occasion d'amours¹¹⁶ ».

¹¹⁴ Claude La Charité, « L'émergence de la lettre familiale érasmienne : le cas de Jean Bouchet et d'Hélisenne de Crenne », *Littératures*, Montréal, n° 18, 1998, p. 84.

¹¹⁵ Jean-Philippe Beaulieu, « Introduction », dans Hélisenne de Crenne, *Epistres familiaires et invectives de ma dame Hélisenne*, ouvr. cité, p. 16.

¹¹⁶ Hélisenne de Crenne, *Les Angoisses douloureuses qui procedent d'amours*, ouvr. cité, p. 503. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle AD, suivi de la page, et placées entre parenthèses dans le corps du texte.

Par ailleurs, certaines épîtres, telles que la première épître familière et la deuxième épître invective, ont une fonction dialogique. En effet, la première épître familière, adressée à une abbesse, sert à cautionner les propos moralisateurs tenus par Hélisenne dans les lettres suivantes. Dans cette épître, Hélisenne dresse un modèle idéal de comportement (celui des religieuses) qui conditionnera ses propos dans les épîtres suivantes. Ce modèle est fondé, entre autres, sur l'abstinence et la résignation, et rejette tout vice (l'amour charnel étant, bien sûr, sous-entendu) :

La bonne exemplarité, l'assidue reverence à dieu, les frequentes abstinentes, la virginalle continence, les sobres parolles, l'espagné regard, la continue demeure solitaire, le mesuré temps, la dispersée charité, ensemble le contempnemt du monde, l'aspre penitence, l'extreme diligence en devotes oraisons, & la souveraine pacience en toutes voz affaires observée (EFI, p. 57).

Ce modèle rejoint de près les préceptes énoncés par Jean-Louis Vivès dans son manuel sur l'éducation de la femme chrétienne. Effectivement, celui-ci prônait le maintien de la chasteté féminine¹¹⁷, la dévotion aux choses sacrées¹¹⁸ et l'amour inconditionnel de la femme envers son mari¹¹⁹. Érasme mentionne également dans le traité intitulé *Le mariage chrétien* que « la modestie et la chasteté sont les plus beaux ornemens d'une femme¹²⁰ » et que « comme la femme est inférieure et d'un sexe plus foible, on lui ordonne pour son mari un respect, qui soit capable de réprimer ses passions¹²¹ ».

Ensuite, la deuxième épître invective se démarque des autres épîtres du recueil, en ce qu'elle présente un destinataire (ou une voix) autre qu'Hélisenne, soit le mari. Un échange entre Hélisenne et son mari est donc instauré, qui vient « interrompre la focalisation narrative

¹¹⁷ Dans la traduction anglaise, le passage se lit : « in the education of a woman [...] the only concern should be the preservation of chastity ». Jean-Louis Vivès, *The Education of a Christian Woman : a sixteenth-century manual*, ouvr. cité, p. 71.

¹¹⁸ Dans la traduction anglaise, le passage se lit : « Especially proper to the female sex is devotion to sacred things ». Jean-Louis Vivès, *The Education of a Christian Woman : a sixteenth-century manual*, ouvr. cité, p. 118.

¹¹⁹ Dans la traduction anglaise, le passage se lit : « the two virtues are [...] chastity and great love for one's husband ». Jean-Louis Vivès, *The Education of a Christian Woman : a sixteenth-century manual*, ouvr. cité, p. 180.

¹²⁰ Érasme, *Le mariage chrétien* [1526], Paris, François Babut, 1714, p. 317.

¹²¹ Érasme, *Le mariage chrétien*, ouvr. cité, p. 285.

et argumentative restreinte des épîtres familières¹²² ». La deuxième épître invective présente également une nouvelle forme de simulacre, celle du prétexte à l'apologie du sexe féminin. Comme son mari attaque toutes les femmes sans distinction, l'épistolière peut désormais, dans sa réponse, passer du particulier au général. De plus, Hélisenne n'accorde la parole à son mari que pour mieux imiter et surpasser ce discours masculin; s'engageant ainsi dans un processus de mimétisme valorisé par les femmes à la Renaissance. En effet, à cette époque, les femmes avaient peu accès à l'érudition :

Théoriquement, l'égalité dans l'éducation était préconisée pour les deux sexes et pour toutes les classes sociales, mais dans la pratique, l'éducation formelle était restreinte aux filles, aux épouses et aux sœurs des hommes savants, ainsi qu'aux femmes de la noblesse et de la haute bourgeoisie¹²³.

Les femmes écrivains imitaient donc le discours des hommes, car ils étaient leur seul modèle¹²⁴. Toutefois, le discours féminin apparaît souvent comme un contre-discours, puisqu'il constitue la contre-partie du discours misogyne masculin. En outre, le simulacre apparaît dans la position ambiguë qu'adopte Hélisenne face aux accusations de son mari : elle hésite entre « deux attitudes, la dénégation complète [...] et l'acceptation partielle¹²⁵ ». La dissimulation employée par Hélisenne (elle nie son expérience adultère¹²⁶) appelle donc un plaidoyer, où références et exemples mythologiques viennent appuyer les réfutations d'Hélisenne face à la vision misogyne du mari exprimée notamment dans le passage suivant :

« O que miserables creatures sont toy, & toutes celles qui te ressemblent, dont grande

¹²² Jean-Philippe Beaulieu, « La fonction du dialogue épistolaire dans les *Epistres invectives* d'Hélisenne de Crenne », dans Benoît Melançon et Pierre Popovic (sous la dir. de), *Les Femmes de lettres : écriture féminine ou spécificité générique?*, Montréal, Centre universitaire pour la sociopoétique de l'épistolaire et des correspondances, 1994, p. 7.

¹²³ « Theoretically, equal education was advocated for both sexes and for all social classes, but practically, formal education was restricted to the daughters, wives, and sisters of learned men, and to women of the nobility and the upper bourgeoisie ». Katharina Wilson, *Women Writers of the Renaissance and Reformation*, Athens et Londres, University of Georgia Press, 1987, p. 20. Voir aussi le résumé sur le site Internet suivant : <http://www.pinn.net/~sunshine/book-sum/wilson2.html> (page consultée le 17 mars 2005).

¹²⁴ Hélisenne de Crenne, par exemple, s'est peut-être inspirée de la pratique de Pétrarque (*Invectives*, traduction de David Marsh, Cambridge (Massachusetts), Londres (Angleterre), Harvard University Press, coll. « The I Tatti Renaissance Library », 2003, 539 p.) dans la composition de ses épîtres invectives.

¹²⁵ Jean-Philippe Beaulieu, « La fonction du dialogue épistolaire dans les *Epistres invectives* d'Hélisenne de Crenne », art. cité, p. 12.

¹²⁶ On retrouve cette même hésitation dans *Les Angoisses douloureuses* où Hélisenne, d'une part, nie son expérience adultère (« je luy commencay à nyer le tout », AD, p. 114) et, d'autre part, exprime son impossibilité à dissimuler ses sentiments : « impossible me fut de plus dissimuler en face l'anxieuse tristesse » (AD, p. 374).

multitude se retrouve : Car la greinne de fidelité est peu semée entre cest inconstant sexe femenin » (EFI, p. 119). Ce plaidoyer deviendra donc une véritable apologie du sexe féminin : « Mais voyant que generallement tu deteste la femenine condition, m'a semblé que trop est grande l'injure, puis qu'elle est universelle. Et pource passant soubz silence, ce que je pourois respondre, à ce que particulierement tu me dis, Je donneray principe a approuver faulse l'accusation, que tu fais de noz malicieuses œuvres » (EFI, p. 122). Le dialogue épistolaire instauré entre Hélisenne et son mari fait donc partie des stratégies textuelles utilisées par l'auteure. D'une part, ce dialogue permet à Marguerite Briez de faire l'apologie du sexe féminin et, d'autre part, il apporte une certaine crédibilité au recueil à un point tel que le lecteur naïf peut confondre l'épistolarité réelle et l'épistolarité fictionnelle. La fonction dialogique de la deuxième épître invective est d'ailleurs décrite par Luc Vaillancourt qui affirme que, sans l'insertion de la lettre du mari, « il aurait été difficile d'admettre le détournement des considérations morales vers la défense et illustration du sexe féminin et de son droit de cité¹²⁷ ». Ce genre de mise en scène, courant au XVI^e siècle, permet donc à l'auteure de se faire l'avocate des femmes de son époque, tout en démontrant qu'une femme peut exceller dans l'invective aussi bien qu'un homme. De plus, elle permet à une femme d'accéder à la parole publique, ce qui lui est en principe interdit à la Renaissance, en prenant prétexte de son cas particulier pour entrer dans des considérations universelles.

Masques et travestissements épistolaires : la question des valeurs morales, l'association de l'amour à la dissimulation et la lettre cryptée

Parallèlement à ces dédoublements fictionnels, la problématique du simulacre englobe plusieurs autres questions relatives aux masques et aux travestissements épistolaires. Tout d'abord, quelques commentaires concernant le recours aux valeurs issues de la morale

¹²⁷ Luc Vaillancourt, chap. V : « *Les Epistres familières et invectives de madame Hélisenne : contentio orationis ou sermo pedestris?* », dans *La lettre familiale au XVI^e siècle : rhétorique humaniste de l'épistolaire*, ouvr. cité, p. 216.

chrétienne s'imposent. Dans les épîtres familiaires I à IX, par exemple, l'épistolière conseille et console certains destinataires en s'appuyant sur ces valeurs morales. Sachant que l'auteure réelle (Marguerite Briet) a une culture humaniste et que les humanistes valorisent les institutions familiales, on présume qu'Hélisenne (son double fictionnel) adhère à ces idées que prône la morale chrétienne (la résignation, la soumission à l'autorité parentale, l'importance de la famille, le mariage, la chasteté, etc.). Toutefois, on peut également supposer que le recours à ces valeurs constitue un masque composé d'idées reçues, de lieux communs véhiculés par la société patriarcale de la Renaissance, derrière lequel se cache Hélisenne dans les épîtres familiaires I à IX. Sa véritable identité de femme amoureuse et passionnée est, par la suite, révélée au lecteur dans les épîtres X à XIII. Puis, dans les épîtres invectives, Hélisenne s'emploiera à défendre la condition féminine. Cette défense s'oppose, en partie, aux valeurs prônées dans les épîtres précédentes; ainsi, la femme désobéit à son mari, par exemple, en s'élevant contre lui et contre son discours misogynie. La revendication d'une prise de parole féminine va donc à l'encontre de l'idée reçue selon laquelle « une femme bonne parlait peu¹²⁸ ».

Par ailleurs, dans les *Epistres*, il est question de l'association de l'amour à la dissimulation¹²⁹, « artificielle ingeniosité » (EFI, p. 99) privilégiée par les femmes à la Renaissance¹³⁰. Dans l'épître familiale VIII, par exemple, Hélisenne incite Clarice à dissimuler son amour, afin de satisfaire à la volonté de son père : « il est tres urgent &

¹²⁸ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « A good woman spoke little ». Charles Fantazzi, « Introduction » dans Jean-Louis Vivès, *The Education of a Christian Woman : a sixteenth-century manual*, ouvr. cité, p. XXV.

¹²⁹ Guylaine Fontaine parle également de « l'association amour-imaginaire » dans « "Des bouts du cœur et de la fantaisie". Amour et imagination dans la fiction des femmes écrivains de la première moitié du XVI^e siècle », *Littératures*, Montréal, n° 18, 1998, p. 133-150.

¹³⁰ Il est à noter que les juristes de l'époque considèrent que l'adultère n'est plus perçu comme un délit, mais comme une preuve d'ingéniosité. Érasme mentionne d'ailleurs que le crime de « l'adultère, par exemple, passe aujourd'hui pour une galanterie : cependant il n'y en avait point que les Anciens aient puni avec plus de sévérité » dans *Le mariage chrétien*, ouvr. cité, p. 61. Colette H. Winn, quant à elle, affirme que l'« adultère masculin avec des servantes et des femmes de condition inférieure était considéré comme normal [alors que] l'adultère était sévèrement interdit à la femme [...] dans la société patriarcale de l'Ancien Régime, à l'exception peut-être de la classe aristocratique », dans « *La dignitas mulieris. Les enjeux idéologiques d'une appropriation du XV^e au XVII^e siècle* », art. cité, p. 20.

necessaire d'user de dissimulation, pour eviter que par imprudence, tu ne face manifeste, ce que tu veulx occultement latiter » (EFI, p. 81). Hélisenne la persuade également de recourir au mensonge¹³¹ : « Et pource que je crois qu'il n'est chose au monde qui plus aultruy trompe qu'est faindre le contraire de ce que l'on veult, Je te exhorte de nyer en apparence, ce que plus affectueusement desireras » (EFI, p. 81-82). Clarice fera bon usage de ce conseil en utilisant la feinte d'une soudaine vocation religieuse, comme le rapporte Hélisenne dans l'épître IX. Dans cette épître, Hélisenne en vient d'ailleurs à « approuver la désobéissance et le mensonge, voire le chantage de Clarice face à son père¹³² ». Elle conseille à la jeune fille de poursuivre cette dissimulation, afin de conserver cet amour caché; car, comme elle le mentionnera dans l'épître XIII, « il n'est chose qui plus aultruy decoyve que une dissimulation » (EFI, p. 101).

Enfin, dans la troisième épître invective, Hélisenne témoigne de l'association de l'amour à la dissimulation, en confiant que son « dolent cuer est tant accoustumé de souffrir, que facile [lui] eust esté de dissimuler » (EFI, p. 122). Toutefois, dans les *Angoisses douloureuses*, cette citation est contredite par Hélisenne qui affirme que « c'est chose fatigieuse et penible de faindre et simuler les choses » (AD, p. 145). Dans ces deux citations, on remarque d'ailleurs la différence entre la dissimulation et la simulation qui sont deux réalités bien distinctes. En effet, la morale permet de dissimuler certaines choses par bienséance, par exemple, alors que la simulation est interdite. Dissimuler, à la limite, c'est pécher par omission. Simuler, c'est le faire délibérément et par pré-méditation. Anne Larsen a d'ailleurs étudié la présence de la dissimulation dans les textes d'Hélisenne de Crenne¹³³. Toutefois, elle aborde la dissimulation uniquement comme un thème développé de façon

¹³¹ Ce conseil est réitéré dans les *Angoisses douloureuses*, lorsqu'un habitant d'une île propose à Guenelic d' « estre vertueux en résistant et faisant le contraire de ce que ton cuer te stimule » (AD, p. 407).

¹³² Claude La Charité, « L'émergence de la lettre familiale érasmienne : le cas de Jean Bouchet et d'Hélisenne de Crenne », art. cité, p. 77.

¹³³ Anne R. Larsen, « The Rhetoric of Self-Defense in *Les angoisses douloureuses qui precedent damours* (Part One) », *Kentucky Romance Quarterly*, 29, 1982, p. 235-243.

positive et associé à une fonction d'autodéfense. Parallèlement, Jean-Philippe Beaulieu voit la dissimulation s'inscrire « dans un cadre discursif dont elle sape certains fondements éthiques en montrant que la rhétorique didactique, devenue outil de manipulation, peut être mise au service de n'importe quel motif¹³⁴ ». Selon lui, « la dissimulation participe donc au morcellement didactique en rendant intenable l'interprétation univoque de l'ensemble¹³⁵ ».

Dans ce roman, il importe également de mentionner que la passion interdite éprouvée par les amants conduit à la mort de ceux-ci : « sur leurs tumbes, fut redigé par escript l'acerbe et cruel traictement qu'ilz avoient au service d'amours trouvé : Et comment à la fin, passion eguelle à mort immaturée les avoit conduit » (AD, p. 497). Cette mort illustre le propos d'Érasme (propos qui s'applique tout aussi bien aux *Epistres*) selon lequel « on ne trouve aucun médecin pour délivrer celui qui est engagé dans les liens d'un malheureux mariage, et [...] la mort du corps est un mal plus facile à supporter; car on souffre dès cette vie des peines effroïables, et on se prépare des tourmens éternels¹³⁶ ».

L'association de l'amour à la dissimulation prend tout son sens dans l'épître familière XIII. Dans cette lettre cryptée, Hélisenne se travestit en homme, afin de « rendre certain de ses nouvelles ung sien fidele compaignon » (EFI, p. 97). Elle préfère cacher, dissimuler, sa voix et son identité féminine afin de transmettre cette « chose » qui est « digne d'estre en perpetuel silence conservée » (EFI, p. 97). Le déguisement paraît donc être le seul moyen d'échapper à une menace (la jalouse du mari?) suggérée dans le paratexte de la lettre, car « tout secret parler, est prevision de suspicion » (EFI, p. 103). Cette lettre codée est également engagée sur la voie du travestissement générique : est-ce une lettre amoureuse travestie en lettre familière ou une lettre familière donnant l'illusion d'une lettre amoureuse ? À la Renaissance, le statut de la lettre amoureuse est plutôt problématique. Il est tentant pour

¹³⁴ Jean-Philippe Beaulieu, *Le didactisme amoureux et sa réalisation textuelle dans les œuvres d'Hélisenne de Crenne*, ouvr. cité, p. 96.

¹³⁵ Jean-Philippe Beaulieu, *Le didactisme amoureux et sa réalisation textuelle dans les œuvres d'Hélisenne de Crenne*, ouvr. cité, p. 96.

¹³⁶ Érasme, *Le mariage chrétien*, ouvr. cité, p. 57.

un lecteur moderne de l'intégrer au genre familier par son caractère intime. Toutefois, selon la typologie érasmienne des genres épistolaires, la lettre d'amour (*amatoria*) s'inscrit dans le genre délibératif ou suasioire, et non dans le genre familier. Elle est avant tout une lettre de séduction, ce qui suppose que le destinataire n'est pas (encore) un familier. Mireille Gérard affirme que la lettre d'amour est « au sommet de la hiérarchie selon l'ordre du cœur et selon l'ordre de la littérature : c'est la plus belle, la plus difficile à écrire, la plus rare à trouver car la bienséance morale, contrairement à la lettre familière, oblige à la cacher¹³⁷ ». Cette citation suscite donc une réflexion sur la disposition de cette lettre dans le recueil : conclut-elle les épîtres familières car elle est au sommet de la hiérarchie? Donne-t-elle l'illusion d'une lettre familiale, afin d'échapper à cette censure imposée par la bienséance morale à la lettre d'amour? Quoi qu'il en soit, elle contraste avec les lettres familières précédentes qui valorisaient les modalités rhétoriques suivantes : consoler, conseiller et confier. Sa pratique de l'éloquence, ainsi que la présentation d'un *ethos* qui ne craint pas les conséquences de sa franchise, la rapproche également des épîtres invectives. Elle constitue donc un « point de transition entre les deux types de lettres du recueil¹³⁸ »; une sorte de lettre, dont l'identité générique est imprécise, qui se suffit à elle-même.

De plus, le paratexte de l'épître XIII annonce le refuge de la parole dans le simulacre (« Il requist que escripte fut si occultement, qu'a nulz excepté son compaignon elle fut intelligible » - EFI, p. 97) et ce masque partiel s'avère plus important que l'interprétation même de la lettre. Ce paratexte devient donc un exercice d'éloquence, et l'incompréhension que suscite la lettre renvoie à la définition érasmienne de la lettre familiale : elle est si parfaitement adaptée à son destinataire que, comme nous l'avons vu, tout lecteur, autre que le

¹³⁷ Mireille Gérard, « Art épistolaire et art de la conversation : les vertus de la familiarité », *Revue d'histoire littéraire de la France*, Paris, n° 78, 1978, p. 967.

¹³⁸ Jean-Philippe Beaulieu, « La *dispositio* du recueil épistolaire : unité et variété dans les *Epistres d'Hélisenne de Crenne* », dans Marie-Claude Malenfant et Sabrina Vervacke (sous la dir. de), « *Écrire et conter* » : *mélanges de rhétorique et d'histoire littéraire du XVI^e siècle offerts à Jean-Claude Moisan*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « République des Lettres », 2003, p. 49.

destinataire de la fiction, n'y comprend si peu que rien. Le destinataire fictionnel est donc « presque le seul à pouvoir interpréter l'intégralité du contenu de la lettre qui lui est destinée¹³⁹ ». Érasme mentionne également qu' « aucun autre genre [que le genre épistolaire] n'admet si librement l'obscurité¹⁴⁰ »; ce qui confère au projet d'Hélisenne (écrire une lettre cryptée) une certaine autorité.

La question de la familiarité peut également être perçue, comme le mentionne Luc Vaillancourt, en tant que masque de la rhétorique¹⁴¹; l'épistolière se dissimulant derrière le style et l'érudition¹⁴². Selon Vaillancourt, les lettres familières sont l'expression d'un *ethos* familier. Néanmoins, il importe de nuancer quelque peu ces propos, en regard des *Epistres familières et invectives*. D'abord, l'élaboration de l'*ethos*, qui se veut bienveillant (quoique moralisateur) dans les lettres familières et qui vise un idéal de justice dans les épîtres invectives, est étayée par une multitude de renvois érudits qui ont une fonction de vérification morale. Ces renvois érudits prennent la forme de citations, de latinismes, et de références historiques et mythologiques : « Qui sceut jamais user de plus grande dissimulation que fist Jason envers Hisiphile » (EFI, p. 70). Ces renvois servent à « cautionner, par l'étalage du savoir, la crédibilité de la scriptrice¹⁴³ » et à lui conférer une certaine autorité didactique, d'autant plus que, dans l'humanisme chrétien, la femme est exclue de l'enseignement. Dans l'épître de Paul à Timothée, il est d'ailleurs écrit que « pendant l'instruction, la femme doit

¹³⁹ Claude La Charité, *La rhétorique épistolaire de Rabelais*, ouvr. cité, p. 157.

¹⁴⁰ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « no other genre admits so freely of obscurity ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, dans *Collected Works of Erasmus*, ouvr. cité, p. 16.

¹⁴¹ À propos de la familiarité en tant que masque de la rhétorique, voir Luc Vaillancourt, chap. IV : « Les manuels d'épistolographie à la Renaissance : quand la familiarité devient le masque de la rhétorique », dans *La lettre familiale au XVI^e siècle : rhétorique humaniste de l'épistolaire*, ouvr. cité, p. 147-188.

¹⁴² On retrouve cette même dissimulation de l'épistolière derrière l'érudition dans les *Angoisses dououreuses*, tel qu'Hélisenne l'affirme elle-même : « me vouloir ayder de son stile, pour vous le scavoir bien narrer » (AD, 280)

¹⁴³ Jean-Philippe Beaulieu et Diane Desrosiers-Bonin, « Allégorie et épistolarité : les jetées de l'érudition féminine chez Hélisenne de Crenne », art. cité, p. 1163.

garder le silence, en toute soumission. Je ne permets pas à la femme d'enseigner ni de faire la loi à l'homme. Qu'elle se tienne tranquille¹⁴⁴ ».

Dans les épîtres invectives, par exemple, une véritable rhétorique de citations¹⁴⁵ investit Hélisenne d'une autorité; le soutien de voix autres que la sienne lui permettant de prendre davantage position : « Tu me pourrois dire que l'ornement des femmes, de soy provocque & attire les hommes à lascivité & luxure : comme il est touché du septiesme des Proverbes » (EFI, p. 125). L'érudition devient également l'indice d'une rupture entre l'expérience personnelle d'Hélisenne (l'adultère) et l'exemplarité; et, par conséquent, sert à légitimer la prise de parole par une femme. Effectivement, à la Renaissance, l'accès à l'érudition et à la parole pour les femmes passe obligatoirement « par l'imitation et le relais d'un discours fondateur¹⁴⁶ ».

Parallèlement, Hélisenne témoigne d'un désir de montrer sa maîtrise du discours savant, par l'emploi des latinismes. Le titre (*Epistres familières et invectives*) en est l'emblème; le terme *Epistres* étant utilisé dans son sens latin (*epistola*) : « envoi d'une lettre missive¹⁴⁷ ». On peut donc supposer que les épîtres sont, en fait, des lettres missives fictionnelles; mais qu'Hélisenne emploie ce terme afin d'établir un lien intertextuel avec les *Epistulae ad familiares* de Cicéron, traduites en 1537 chez le même éditeur, Denys Janot¹⁴⁸. Toutefois, il importe de mentionner que les écrivains d'Ancien Régime employaient le terme « épîtres » pour désigner quatre sortes de lettres : les lettres versifiées, les lettres apostoliques,

¹⁴⁴ R. de Vaux et P. Benoît, *La Sainte Bible* [1955], traduction de l'école biblique de Jérusalem, Paris, Les Éditions du Cerf, 1961, p. 1566.

¹⁴⁵ À propos de la rhétorique de citations, voir Marc Fumaroli, *L'âge de l'éloquence*, Genève, Droz, coll. « Titre courant », 2002, n° 24, p. 466.

¹⁴⁶ Jean-Philippe Beaulieu, « La fonction du dialogue épistolaire dans les *Epistres invectives* d'Hélisenne de Crenne », art. cité, p. 18.

¹⁴⁷ Henri Goelzer, *Dictionnaire de latin / français*, Paris, éd. Garnier / Bordas, 2001, p. 248.

¹⁴⁸ Luc Vaillancourt propose toutefois une interprétation qui va à l'encontre de cette filiation des *Epistres* d'Hélisenne et des *Epistulae ad familiares* de Cicéron. En effet, il mentionne qu'il n'y a rien dans l'argumentation, le style ou la topique des *Epistres* qui correspond à la pratique de Cicéron, et que le recueil d'Hélisenne se caractérise « par un formalisme qui relève davantage de la *contentio orationis* que du *sermo* ou même du mode épistolaire » (Luc Vaillancourt, *La lettre familiale au XVI^e siècle : rhétorique humaniste de l'épistolaire*, ouvr. cité, p. 193).

les lettres de l'Antiquité, et (plus rarement) les lettres en prose contemporaines. Par ailleurs, Luc Vaillancourt affirme que « l'*apte dicere* érasmien [...] encourage la *dissimulatio artis* dans les échanges interpersonnels¹⁴⁹ ». Cette dissimulation de l'art se remarque donc dans la maîtrise de l'« artificielle eloquence » (EFI, p. 94) par Hélisenne et par certains destinataires, parmi lesquels on retient un habitant d'Icuoc qui se « confie tant de [son] artificielle eloquence, que jamais [il] ne desespere de scavoir couvrir verité par mensonge : & coulourer mensonge par verité » (EFI, p. 137). Le personnage de Clarice illustre aussi la dissimulation en feignant, par « l'ingenieuse subtilité de [son] esperit » (EFI, p. 85), une soudaine vocation religieuse. Parallèlement, on retrouve l'emploi d'une telle éloquence dans les *Angoisses dououreuses* : « diserte et accomodée est vostre narration, et de telle efficace, que je me persuade de le croire » (AD, p. 185).

La question du simulacre s'inscrit aussi dans le recours, par Hélisenne, à une certaine modestie de convention qui « vise essentiellement à atténuer l'audace de son entreprise¹⁵⁰ ». La modestie est, avant tout, une vertu chrétienne. Cependant, dans les *Epistres familières et invectives* (comme dans plusieurs écrits de la Renaissance), cette modestie devient plutôt une *captatio benevolentiae* permettant aux femmes écrivains de la Renaissance de satisfaire aux lieux communs propres à leur condition sociale. La *captatio benevolentiae* est d'ailleurs l'une des stratégies les plus courantes pour mettre en place un *ethos*¹⁵¹. La modestie de convention, chez Hélisenne, se manifeste davantage dans les épîtres familières qui mettent en scène la « main tremblant » (EFI, p. 86) de l'épistolière. Dans l'épître III, par exemple, Hélisenne prie

¹⁴⁹ Luc Vaillancourt, chap. IV : « Les manuels d'épistolographie à la Renaissance : quand la familiarité devient le masque de la rhétorique », dans *La lettre familiale au XVI^e siècle : rhétorique humaniste de l'épistolaire*, ouvr. cité, p. 184.

¹⁵⁰ Luc Vaillancourt, chap. V : « *Les Epistres familières et invectives de madame Hélisenne : contentio orationis ou sermo pedestris?* », dans *La lettre familiale au XVI^e siècle : rhétorique humaniste de l'épistolaire*, ouvr. cité, p. 199.

¹⁵¹ Diane Desrosiers-Bonin étudie plus particulièrement la modalisation de ce topos au féminin dans l'article intitulé « Les femmes et la rhétorique au XVI^e siècle français », dans Annette Hayward (sous la dir. de), *La rhétorique au féminin*, Québec, Nota bene, 2006, p. 83-120.

son destinataire « que ne vueille ymaginer, que ceste mienne epistre te soit dirigée, pource que je pretend de te satisfaire avec encre & papier » (EFI, p. 63), réfrénant ainsi la portée et la force de sa lettre de consolation. Cette modestie est d'autant plus accentuée dans les lettres présentant un destinataire masculin, comme l'illustre l'épître XII adressée à Quezinstra. En effet, dans cette épître, Hélisenne cache son aversion envers une société misogyne et se veut modeste en mentionnant l' « exiguité, debilité & petitesse de [son] stile » (EFI, p. 96); expression qu'on retrouve intégralement dans les *Angoyses douloureuses*¹⁵². Dans les épîtres invectives, cette modestie de convention s'efface, laissant la place à une parole féminine autonome. Dans la quatrième épître invective, Hélisenne revendique ainsi le droit de la femme à la création d'œuvres littéraires : « J'ay certaine evidence par cela (que si en ta faculté estoit) tu prohiberois le benefice literaire au sexe femenin : L'improperant de n'estre capable des bonnes lettres. Si tu avoys esté bien studieux en diversitez de livres, aultre seroit ton opinion » (EFI, p. 129).

Puis, le caractère romanesque de la mise en situation, quant à lui, contribue à affaiblir « la crédibilité du cadre épistolaire¹⁵³ ». Dans les épîtres familiales, de même que dans les invectives, Hélisenne s'attarde à récapituler les propos énoncés dans des lettres antérieures écrites par les destinataires; lettres virtuelles qui servent de point d'ancrage au discours, mais qui n'apparaissent pas dans le recueil : « tu me narre, que par parolles de futur, as promise en mariage ta treschere fille unicque, à ung gentil homme riche, jeune, saige, beau & vertueux » (EFI, p. 58). L'absence de ces lettres-réponses (mise à part la deuxième épître invective, qui est une réponse du mari) constitue donc un indice de la fiction épistolaire. Bien qu'on puisse affirmer que ces lettres contribuent à la vraisemblance de la correspondance pour le lecteur

¹⁵² Hélisenne de Crenne, *Les Angoyses douloureuses qui procedent d'amours*, ouvr. cité, p. 318.

¹⁵³ Luc Vaillancourt, chap. V : « *Les Epistres familiales et invectives de madame Hélisenne : contentio orationis ou sermo pedestris?* », dans *La lettre familiale au XVI^e siècle : rhétorique humaniste de l'épistolaire*, ouvr. cité, p. 219.

naïf, le caractère romanesque utilisé par Hélisenne dans ses récapitulations accuse les artifices du projet épistolaire. De plus, Hélisenne, par cette pratique, déroge au principe d'Érasme selon lequel l'épistolier doit « éviter de récapituler la matière de la lettre à laquelle [il donne] une réponse¹⁵⁴ ».

Le parcours de la *persona*

Enfin, la problématique du simulacre dans *Les Epistres familiaires et invectives* met en œuvre le concept rhétorique de *persona*, lequel se définit comme un masque (ou un rôle d'emprunt) servant à l'autoreprésentation de l'épistolière dans le discours. Dans la majorité des recueils humanistes, on visait à « faire valoir son savoir et sa maîtrise de la rhétorique¹⁵⁵ » par l'élaboration d'une *persona* publique préexistante au recueil épistolaire. Les *Epistres* s'inscrivent donc dans la pratique humaniste, en ce qu'elles révèlent le parcours menant l'épistolière à une parole autonome, marquée par l'éloquence; parole que le mari caractérisera de « lubricque [et] mensongere langue » (EFI, p. 117-118). Toutefois, les *Epistres* divergent également de cette pratique humaniste, puisqu'elles sont le résultat d'une « véritable construction identitaire dont l'élaboration unifie les divers volets du texte¹⁵⁶ » et qu'il n'y a pas de *persona* préexistante.

Jean-Philippe Beaulieu a divisé le parcours de la *persona*, dans l'ouvrage d'Hélisenne de Crenne, en trois étapes : *consolatio / exhortatio*; *nunciatio*; et *objurgatio*. Dans les *Epistres*, les lettres sont minutieusement disposées afin d'illustrer ce parcours. La première étape, réunissant la *consolatio* et l'*exhortatio*, désignent les épîtres familiaires I à IX où

¹⁵⁴ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « avoid reviewing the substance of the letter to which we are replying ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 21.

¹⁵⁵ Jean-Philippe Beaulieu, « La *dispositio* du recueil épistolaire : unité et variété dans les *Epistres* d'Hélisenne de Crenne », art. cité, p. 39.

¹⁵⁶ Jean-Philippe Beaulieu, « La *dispositio* du recueil épistolaire : unité et variété dans les *Epistres* d'Hélisenne de Crenne », art. cité, p. 39.

l'épistolière conseille et encourage des parents ou des amis. En se rapportant à la typologie érasmienne des genres épistolaires (délibératif ou suasioire; démonstratif; judiciaire et familier), on constate que cette première étape renvoie au genre délibératif (ou suasioire), et plus particulièrement aux sous-genres des lettres d'encouragement (*exhortoria*), de consolation (*consolatoria*) et de conseils (*monitoria*). De plus, il importe de souligner le simulacre des épîtres I à IX qui adoptent l'identité générique d'épîtres familiaires, alors qu'elles ne renvoient aucunement aux sous-genres familiers tels que les définit Érasme¹⁵⁷. Elles sont toutefois adressées à des familiers, « *ad familiares* », ce qui correspond à la première définition de la lettre familiale. Pier Vettori sera d'ailleurs l'un des premiers à proposer de remplacer « *Familiares* » par « *Ad familiares* », car, pour lui, toutes les lettres de Cicéron conservées sous ce nom ne ressortissent pas au genre familial. À cet égard, il se révèle le continuateur d'Érasme, en défendant l'hétérogénéité foncière du genre épistolaire¹⁵⁸.

La deuxième étape, celle de la *nunciatio*, regroupe les épîtres familiaires X à XIII qui décrivent l'expérience amoureuse d'Hélisenne. Cette étape a pour finalité de « faire savoir, de confier¹⁵⁹ ». Elle renvoie également au genre familial érasmien, et en particulier au sous-genre de la lettre d'information (*nunciatio*); validant ainsi le titre générique d'épîtres familiaires. Toutefois, l'épître XIII illustre (une fois de plus) la problématique du simulacre, en ce qu'elle permet l'hypothèse de l'appartenance au sous-genre délibératif (ou suasioire) de la lettre d'amitié ou d'amour (*amatoria*). Enfin, la troisième étape de l'*objurgatio* rassemble les cinq épîtres invectives et illustre l'affirmation d'une *persona* affranchie des conventions. Celles-ci renvoient, dans la typologie érasmienne, au genre judiciaire; et particulièrement au sous-genre de la lettre invective (*invectiva*). La question du simulacre, dans cette dernière étape du parcours de la *persona*, est plus subtile. On remarque ainsi que certaines épîtres

¹⁵⁷ À propos des genres (et sous-genres) épistolaires érasmiens, voir Claude La Charité, *La rhétorique épistolaire de Rabelais*, ouvr. cité, p. 54.

¹⁵⁸ Voir Pedro Martín Baños, *El arte epistolar en el Renacimiento europeo 1400-1600*, ouvr. cité, p. 407.

¹⁵⁹ Jean-Philippe Beaulieu, « La *dispositio* du recueil épistolaire : unité et variété dans les *Epistres* d'Hélisenne de Crenne », art. cité, p. 45.

prennent l'appellation générique d'épîtres invectives, alors qu'elles s'inscrivent davantage dans les sous-genres judiciaires de la lettre d'accusation (*criminatoria*), dans le cas de la deuxième épître invective (celle du mari), ou de la lettre d'apologie (*purgatio*), dans le cas de la troisième épître invective (celle consacrée à l'apologie du sexe féminin).

Bref, Hélisenne a divisé les *Epistres* en deux groupes distincts (les épîtres familières et les épîtres invectives), alors que la typologie érasmienne des genres épistolaires permet de classer ces mêmes épîtres en trois groupes : délibératif (ou suasioire); judiciaire et familier. La majorité des épîtres familières n'adhèrent donc pas aux sous-genres familiers érasmiens; ce qui accentue la problématique du simulacre au sein des *Epistres familières et invectives de ma dame Hélisenne*.

Enfin, la disposition des lettres dans le recueil d'Hélisenne de Crenne amène à réfléchir à la question suivante : l'intérêt d'Hélisenne pour le concept érasmien de *varietas* sert-il de simulacre à l'élaboration du parcours de la *persona*? Avant d'y proposer une réponse, il importe de définir brièvement le concept de *varietas*. Celui-ci désigne l'infinie variété du style épistolaire et renvoie à la célèbre image du poulpe s'adaptant à son environnement. En effet, selon Érasme, le style épistolaire « doit être flexible et, de même que le poulpe s'adapte aux conditions de son environnement, de même la lettre doit s'adapter à tous les sujets et toutes les circonstances¹⁶⁰ ». Cette variété, chez Hélisenne de Crenne, se fait sentir sur le plan des destinataires (treize en tout) et des genres épistolaires. L'épistolière précise d'ailleurs que cette variété contribue à retenir l'intérêt du lecteur, car « d'autant qu'il est croyable, & concessible, que une seulle maniere de chant ou ung acte de comedie, qui n'est varié, & diversifié de personnaiges, fait peine aux auditeurs, & s'en peult on facilement, tedier & ennuyer. Au contraire. J'estime varieté en cella, & aultres choses estre tousjours de suave delectation associée » (EFI, p. 55). La comparaison entre le style épistolaire et la

¹⁶⁰ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « [...] it should be flexible, and, as the polyp adapts itself to every condition of its surroundings, so a letter should adapt itself to every kind of subject and circumstance ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 19.

comédie fait également référence à Érasme, bien qu'il ne soit pas cité; lequel affirme que le style épistolaire doit être « plus proche de la comédie que de la tragédie¹⁶¹ ». Puis, cela renvoie à Pic de La Mirandole qui affirme que « l'homme est un être excellent *parce qu'il fait* du monde un théâtre et qu'il peut envisager sa personne comme un rôle à jouer¹⁶² ».

La variété se perçoit aussi dans le changement de style qu'opère Hélisenne lorsqu'elle délaisse les épîtres familières pour se consacrer aux épîtres invectives¹⁶³ : « Je derelinque le stile accountumé des Epistres Familieres, considerant que ma fortune acerbe ne permet en icelluy perseverer : Certes sa crudelité intolerable me stimule de sorte qu'elle me contrainct, nonobstant mon naturel, au contraires qu'aux Epistres Invectives je donne commencement » (EFI, p. 106). Le concept de *varietas* permet également la représentation d'une épistolière qui refuse toute définition fixe, ce qui rejoint la définition humaniste de la dignité de l'homme selon Pic de La Mirandole. En effet, selon Pic de La Mirandole, la dignité de l'homme¹⁶⁴ réside dans la liberté de celui-ci : « l'homme est un être vivant, de nature variée, multiforme et changeante¹⁶⁵ ». L'homme a donc la liberté d'achever sa propre forme « à la façon d'un peintre ou d'un sculpteur¹⁶⁶ ». Bref, il est un « être infini qui se limite lui-même sans trêve et sans fin¹⁶⁷ ».

Parallèlement, Colette Winn mentionne la présence d'un idéal de haute dignité (qu'elle nomme la *dignitas mulieris*) recherché par les écrits féminins. Selon elle, les femmes écrivains insistent sur les « vertus (constance, intégrité, droiture d'esprit, contrôle de soi, force de caractère) par lesquelles la femme se rendra digne du respect et de l'estime de

¹⁶¹ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « [...] closer to comedy than tragedy ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 21.

¹⁶² Jean Pic de La Mirandole, *Œuvres philosophiques*, édition préparée par Olivier Boulnois, traduction de Giuseppe Tognon, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Épiméthée », 1993, p. 302.

¹⁶³ Cette variété des styles se perçoit également dans le roman des *Angoisses douloureuses* : « ce qui se declarera avec decoration du delectable stile poeticque » (AD, p. 486). La variété, ici, vient du fait que ce style est un ornement, de sorte qu'il existe au moins un autre style, moins poétique.

¹⁶⁴ Le terme homme est pris, ici, dans son sens universel (l'humanité incluant l'homme et la femme) et non dans son sens viril (masculin).

¹⁶⁵ Jean Pic de La Mirandole, *Œuvres philosophiques*, ouvr. cité, p. 13.

¹⁶⁶ Jean Pic de La Mirandole, *Œuvres philosophiques*, ouvr. cité, p. 7.

¹⁶⁷ Jean Pic de La Mirandole, *Œuvres philosophiques*, ouvr. cité, p. 311.

l'homme¹⁶⁸ ». Hélisenne, quant à elle, préfère mettre en scène l'évolution d'une *persona* par et dans ses lettres fictionnelles; le parcours ternaire (tel qu'on l'a vu précédemment) le démontrant aisément. Il est donc possible d'affirmer que la *persona* de l'épistolière s'adapte aux différents genres épistolaires (passant de la lettre de consolation à la lettre invective); un processus étant ainsi élaboré par lequel « une *persona* féminine se définit et se construit essentiellement au moyen de ses liens langagiers avec ses destinataires¹⁶⁹ ».

En définitive, il est possible d'observer, à la suite de la lecture et de l'analyse des *Epistres familières et invectives* d'Hélisenne de Crenne, que la problématique du simulacre se construit d'abord sur le plan biographique, pour ensuite atteindre divers niveaux du texte et du paratexte. Il a été souligné, dans un premier volet, que le simulacre englobe la question des dédoublements fictionnels. Dans cette perspective, il importait de faire une brève allusion au pseudonyme d'écriture (Hélisenne de Crenne) employé par Marguerite Briet, ainsi qu'à l'épistolière fictionnelle (dont la signature est également Hélisenne de Crenne) en tant que double narratif de l'auteure réelle. Le rôle des destinataires fictionnels (prétexte à la transmission des valeurs de la morale chrétienne), ainsi que les liens intertextuels entretenus avec le roman d'Hélisenne de Crenne intitulé *Les Angoisses douloureuses qui procedent d'amours* ont également fait l'objet d'une analyse. En outre, la fonction dialogique de certaines épîtres (la première épître familiale et la deuxième épître invective, par exemple) a été soulignée; ces dernières cautionnant les propos moralisateurs ou apologétiques tenus par Hélisenne.

Le deuxième volet de cette analyse a permis de montrer que la problématique du simulacre ouvre la voie aux masques et aux travestissements épistolaires; l'association de

¹⁶⁸ Colette H. Winn, « La *dignitas mulieris*. Les enjeux idéologiques d'une appropriation du XV^e au XVII^e siècle », art. cité, p. 19.

¹⁶⁹ Jean-Philippe Beaulieu, « La *dispositio* du recueil épistolaire : unité et variété dans les *Epistres* d'Hélisenne de Crenne », art. cité, p. 49.

l'amour à la dissimulation étant privilégiée dans ce recueil de lettres fictionnelles. L'épître familiale XIII (ou la lettre cryptée) témoigne d'ailleurs d'un travestissement générique (lettre familiale / lettre d'amour) où le simulacre est annoncé dès le paratexte. Il a été ensuite question de la familiarité en tant que masque de la rhétorique, l'érudition servant à légitimer la prise de parole féminine.

Enfin, un troisième volet a permis d'étudier le parcours de la *persona* au sein des *Epistres*, selon trois axes : *consolatio / exhortatio*; *nunciatio* et *objurgatio*. La disposition des lettres dans le recueil illustre d'ailleurs l'autoreprésentation de l'épistolière dans le discours. Ensuite, l'établissement d'une analogie avec la typologie érasmienne des genres épistolaires, a révélé que les sous-genres épistolaires auxquels appartiennent les lettres du recueil (divisées en épîtres familiales et en épîtres invectives) illustrent une forme de simulacre nécessaire à la construction d'une *persona* spécifique : par exemple, certaines lettres classées dans les épîtres familiales sont, selon la typologie érasmienne, délibératives. Finalement, il a été montré qu'Hélisenne a recours au concept érasmien de *varietas* (infinie variété du style épistolaire) afin d'élaborer le parcours de la *persona* et que, par conséquent, ce concept devient une forme de simulacre qui agit sur plusieurs plans du recueil (variété des genres épistolaires, des destinataires, des styles, etc.). Le propre de l'épistolarité étant la variété, on peut par conséquent affirmer que tout épistolier est contraint au simulacre. Cela rejoint, une fois de plus, la définition de Démétrios de Phalère de la lettre comme simulacre de l'âme de l'épistolier.

Les trois chapitres suivants sont consacrés à la conformité des *Epistres familiales et invectives* d'Hélisenne de Crenne au *De conscribendis epistolis* d'Érasme. Ceux-ci permettront d'appliquer les notions théoriques d'Érasme aux *Epistres familiales et invectives* (en soulevant les ressemblances et divergences), quant à la lettre de consolation et la lettre

invective, par exemple. Il s'agira également d'approfondir la relation entre la question du simulacre et les genres (et sous-genres) épistolaires pratiqués par Hélisenne de Crenne pour montrer en quoi chaque sous-genre familier, délibératif ou judiciaire commande la construction d'une *persona* spécifique. De plus, il sera question du simulacre de l'épistolarité; les *Epistres* jouant sur les deux degrés de l'épistolarité (réelle et fictionnelle).

CHAPITRE 3 : LES ÉPÎTRES FAMILIÈRES I À IX

OU LA MISE EN PLACE D'UN *ETHOS* SAGE ET EXPÉRIMENTÉ

« [...] en un siècle où la correspondance est l'un des genres les plus populaires, nul ne peut ignorer la possibilité que la sienne circule en dehors du parcours prévu et aboutisse un jour sous les presses¹⁷⁰ »

Le recueil épistolaire d'Hélisenne de Crenne est fictionnel et a donc été écrit en fonction d'une éventuelle publication. Toutefois, il est improbable que Marguerite Briet se soit appliquée, dans les *Epistres*, à suivre les règles théoriques énoncées dans les traités d'art épistolaire de l'époque. Ce qui est certain, par contre, c'est qu'elle cherche à s'inscrire dans des genres épistolaires à la mode (la lettre familière et la lettre invective). Dans cette perspective, le *De conscribendis epistolis* d'Érasme permet de reconstituer l'horizon d'attente des lecteurs et des auteurs de l'époque quant aux définitions des genres épistolaires, tels que la lettre familière et la lettre invective. Bien sûr, il n'est pas certain que Marguerite Briet soit allée chercher la définition de ces genres chez Érasme. Il est d'ailleurs plus probable qu'elle ait acquis une perception du genre en lisant des correspondances de contemporains comme Érasme lui-même ou les lettres familiaires de Pétrarque. Toutefois, certains travaux récents (tels que l'article de Claude La Charité intitulé « L'émergence de la lettre familière érasmienne : le cas de Jean Bouchet et d'Hélisenne de Crenne¹⁷¹ » et l'ouvrage de Luc Vaillancourt, *La lettre familière au XVI^e siècle : rhétorique humaniste de l'épistolaire*¹⁷²)

¹⁷⁰ Luc Vaillancourt, *La lettre familière au XVI^e siècle : rhétorique humaniste de l'épistolaire*, ouvr. cité, p. 120.

¹⁷¹ Claude La Charité, « L'émergence de la lettre familière érasmienne : le cas de Jean Bouchet et d'Hélisenne de Crenne », art. cité, p. 65-87.

¹⁷² Luc Vaillancourt, *La lettre familière au XVI^e siècle : rhétorique humaniste de l'épistolaire*, ouvr. cité.

suggèrent des convergences entre la théorie érasmienne des genres épistolaires et la pratique d'Hélisenne de Crenne.

Traduisant la culture humaniste du XVI^e siècle, le traité d'art épistolaire intitulé *De conscribendis epistolis* (1522) d'Érasme est le plus important manuel d'épistolographie de l'époque et témoigne d'une pratique de l'*imitatio*. Effectivement, l'éducation se fait par l'imitation de modèles anciens dont Cicéron, Pline et Politien. La théorie est également appuyée par un nombre impressionnant d'exemples tirés, d'une part, de ces modèles et d'autre part, de lettres écrites par Érasme lui-même. Prenant la forme d'un manuel pédagogique à l'usage des étudiants et de leurs maîtres qui se livrent à la pratique épistolaire, ce traité a pour objet la nature et le style de la lettre (en effet, la lettre est l'exercice de base enseigné à l'école, que les humanistes continueront à pratiquer à l'âge adulte). On y retrouve un classement des différents genres épistolaires, lesquels sont regroupés sous trois grandes rubriques : délibératif (suasioire), démonstratif et judiciaire. À cette typologie, Érasme ajoute un quatrième genre, soit le « familier ». L'ajout de ce genre s'accompagne « d'un élargissement du paradigme "familier" qui, au lieu de qualifier simplement le type de destinataires ou une topique particulière, renvoie désormais à une manière de s'exprimer¹⁷³ ». Le genre familier désigne donc davantage un ton, celui de la familiarité (le *sermo* de la conversation de tous les jours) qu'un type de destinataire (celui dont on est proche, qui nous est familier).

Il importe d'ailleurs de mentionner que Cicéron, dans le *De officiis*, avait déjà établi une première distinction entre le *sermo* (le style conversationnel) et la *contentio orationis* (le style oratoire). Toutefois, Érasme est le premier rhéteur à intégrer ce style conversationnel au canon rhétorique des genres épistolaires. Cette innovation est d'autant plus importante pour les humanistes qui considèrent que le style, c'est l'homme. En effet, pour eux, l'homme se

¹⁷³ Luc Vaillancourt, « Topologie du registre conversationnel chez Érasme et Guazzo », *Tangence*, Rimouski, n° 79, automne 2005, p. 79.

révèle dans la parole (apparemment) libre et spontanée de la conversation de tous les jours. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'on va cultiver le style du *sermo* dans la lettre, la conversation mondaine et, plus tard, dans l'essai à la manière de Montaigne. Le genre familier érasmien devient donc le lieu privilégié « d'un *ethos* qui rêve de transparence, d'un style qui serait l'expression de l'*ingenium* propre au sujet écrivant, c'est-à-dire qu'il y voit l'occasion de se montrer pleinement soi-même en accommodant son style à sa manière d'être¹⁷⁴ ». La lettre familière, par conséquent, rejoint encore une fois l'« *eikon psyches*¹⁷⁵ » ou l'image de l'âme de l'épistolier telle que la définit Démétrios de Phalère.

Innovant ainsi la pratique épistolaire, le *De conscribendis epistolis* devient un modèle incontournable pour les épistoliers contemporains d'Érasme, et même pour ceux qui lui succèdent. Hélisenne de Crenne adhère d'ailleurs à certaines règles épistolaires présentées par Érasme. Toutefois, soulignons qu'elle semble s'en tenir à une définition plus large de la lettre familiale comme lettre adressée à un familier. En effet, Érasme distingue la lettre en général de la lettre familiale :

[...] la lettre en général peut prendre n'importe quel style en raison de son infinie variété de sujets, alors que la lettre familiale doit s'approprier au destinataire qui doit être un proche de l'épistolier et avec qui il ne peut employer un style grandiloquent ou solennel à moins que ce ne soit dans un but humoristique¹⁷⁶.

Cela pourrait d'ailleurs expliquer certaines divergences entre la pratique d'Hélisenne (qui insère, par exemple, des lettres de consolation dans la partie familiale) et la théorie d'Érasme (qui classe ce type de lettres dans le genre délibératif ou suasioire). Dans ce présent chapitre, il s'agira donc d'établir la conformité des épîtres familiales I à IX au *De conscribendis epistolis* d'Érasme.

Il est à noter que l'analyse propose un classement tripartite des épîtres familiales et invectives (épîtres familiales I à IX; épîtres familiales X à XIII; épîtres invectives I à V),

¹⁷⁴ Luc Vaillancourt, « Topologie du registre conversationnel chez Érasme et Guazzo », art. cité, p. 79.

¹⁷⁵ Démétrios de Phalère, *Du Style*, ouvr. cité, p. 67.

¹⁷⁶ Claude La Charité, *La rhétorique épistolaire de Rabelais*, ouvr. cité, p. 79-80.

lequel correspond aux chapitres 3, 4 et 5 du mémoire. Ce classement renvoie à celui qu'a suggéré Jean-Philippe Beaulieu dans l'introduction aux *Epistres familiaires et invectives* d'Hélisenne de Crenne : 1) Les *Epistres familiaires* I à IX : La régulation morale; 2) Les *Epistres* X à XIII : L'expérience de l'amour; 3) Les *Epistres invectives* : L'argumentation pro-féminine. Ce classement s'appuie davantage sur le contenu que sur des considérations strictement épistolaires. En effet, les épîtres familiaires I à IX mettent en scène un *ethos* qui tente de maintenir l'ordre au sein de différentes structures sociales en traitant de thèmes tels que le mariage, l'amour et la famille. Les épîtres familiaires X à XIII, quant à elles, présentent les confessions amoureuses de l'épistolière, laquelle délaisse le rôle moralisateur entretenu dans la première partie. Enfin, dans les épîtres invectives, les propos de l'épistolière s'éloignent de la sphère domestique pour aborder des considérations universelles, telle que la place des femmes dans l'accès à la culture et à la création littéraires. Dans les deux premières parties qui, en se tenant à la logique interne de l'œuvre, renvoient aux épîtres familiaires du recueil, on est donc en présence de la construction de l'*ethos* de l'épistolière, alors que dans la troisième partie (qui renvoie aux épîtres invectives), on assiste plutôt à la déconstruction de l'*ethos* de l'adversaire (ou du destinataire).

Dans le chapitre précédent, il a été brièvement observé que la disposition des lettres dans le recueil illustre l'autoreprésentation de l'épistolière dans le discours. Hélisenne a donc regroupé les lettres en deux parties distinctes, les épîtres familiaires et les épîtres invectives, afin d'illustrer le parcours d'une *persona* s'adaptant aux différents genres épistolaires. La présentation des critères érasmiens portant sur les sous-genres délibératifs (ou suasioires) des lettres d'encouragement (*exhortoria*), de consolation (*consolatoria*) et de conseils (*monitoria*); ainsi que l'application de ces critères aux épîtres familiaires I à IX constitueront donc les volets principaux de l'analyse qui permettra d'observer plus particulièrement cette première étape du parcours de la *persona*, soit la *consolatio / exhortatio*. Il sera ainsi possible

d'observer en quoi Hélisenne se conforme (ou déroge) aux règles énoncées par Érasme et de relever la spécificité de cette femme écrivain dans la pratique épistolaire.

La première Epistre : la lettre de persuasion comme autorité morale

Dans la première épître familiale, adressée à une abbesse, Hélisenne souligne l'admiration portée par l'épistolière envers le mode de vie des religieuses. On remarque une forte préoccupation de théorisation morale, de façon à ce que l'épître serve à cautionner les propos moralisateurs et didactiques tenus par Hélisenne dans les épîtres suivantes. En se référant à la typologie érasmienne des genres épistolaires, on remarque que cette épître soi-disant « familiale » se rapproche, en fait, du sous-genre délibératif de la lettre de persuasion (*suasoria*). Selon Érasme, toute lettre est nécessairement une combinaison de différents types épistolaires qu'il n'isole qu'à des fins strictement théoriques. Toutefois, chaque lettre témoigne d'un genre dominant. Dans cette première épître, le genre dominant est donc le délibératif (ou *suasoire*), et le sous-genre dominant est la lettre de persuasion.

Selon Érasme, dans la lettre de persuasion, il faut employer des arguments d'ordre rationnel, en recourant aux lieux. Il relève neuf principaux arguments oratoires : le dilemme, l'énumération, la conclusion simple, la réfutation, l'opposition, le renversement d'argument, l'induction, l'inférence et le syllogisme. Dans cette épître, l'épistolière cherche à persuader la destinataire (l'abbesse) de sa « tant grande felicité » compte tenu des « sainctes coutumes » (EFI, p. 57) des religieuses. Puis, de façon plus large, elle tend à persuader l'ensemble des femmes qu'elle possède l'autorité nécessaire pour tenir de tels propos moralisateurs. Il importe de mentionner qu'il est question ici d'une lettre de persuasion, et non d'une lettre d'encouragement (*exhortoria*) ; bien que les deux types de lettres se ressemblent. La différence, selon Érasme, réside dans le but de la lettre : « Les deux types n'ont pas le même

but, même s'ils suivent la même voie, puisque le souci de la persuasion est de soutenir la volonté, alors que celui de l'encouragement est de donner le courage d'agir¹⁷⁷ ». Ce qui veut donc dire que la pente est plus difficile à remonter dans le cas de la persuasion que dans le cas de l'encouragement.

Le principal argument oratoire utilisé par Hélisenne (argument qui est propre à la lettre de persuasion, selon les critères érasmiens) est l'énumération des vertus qui forment le modèle idéal de comportement; modèle qui conditionnera les propos tenus par la suite : « La bonne exemplarité, [...], et la souveraine pacience en toutes voz affaires observée » (EFI, p. 57). Hélisenne s'attire également les faveurs du destinataire (et de l'ensemble des religieuses) en ayant recours au genre de l'éloge. On remarque ainsi l'emploi d'épithètes de convention, telles que « O treschere dame » (EFI, p. 56) dans la salutation et « treschastes dames » (EFI, p. 57). Puis, Hélisenne fait l'éloge de l'abbesse en mentionnant les qualités qui la rendent vertueuse : « chacune de vous esgallement usoit d'une grande promptitude, à me gratifffier » (EFI, p. 57); « Je suis certaine que vostre appetit de desirer, est bien petit, et le posseder tresespargné » (EFI, p. 57). L'épistolière emploie également, à plusieurs reprises, le mode impératif (« tu te doibs persuader », EFI, p. 56; « debvez estre certaine », EFI, p. 57) et a recours à des *sententiae* afin de persuader : « Car juste conscience timeur ne recoipt » (EFI, p. 57); « qui ne peult faire ce que l'on veult, il fault faire ce que l'on peult » (EFI, p. 57).

Enfin, dans cette épître, on perçoit certains éléments du sous-genre judiciaire de la lettre d'appel à la pitié (*deprecatoria*), l'épistolière étant privée des joies de la vie religieuse par cette contraignante « filialle obedience » (EFI, p. 57). Dans ce type de lettre, Érasme mentionne qu'on doit demander la clémence du destinataire pour soi-même ou pour une tierce personne. Il faut d'emblée reconnaître sa culpabilité, tout en invoquant des circonstances

¹⁷⁷Le passage, en traduction anglaise, se lit : « The two types do not have the same goal nor do they follow the same path, for the concern of persuasion is to incite the will, that of encouragement to give the courage to act ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 73.

atténantes. Puis, il faut montrer sa honte et son repentir, tout en affirmant que l'on s'amendera. On observe également un aspect propre au sous-genre familier de la lettre de remerciement (*gratiarum*), lorsque l'épistolière offre ses services en signe de gratitude : « se quelque fois des choses qui consistent en mon povoir avez affaire, presentement à perpetuité je les vous offre et ottroye » (EFI, p. 57). Selon Érasme, le bienfait doit être rehaussé dans ce type de lettre, de sorte que l'on semble accorder une faveur en retour par la façon dont on remercie. On peut aussi affirmer qu'il s'agit d'une conclusion convenue telle qu'on en trouve chez Pierre Fabri, lorsque l'épistolier, en conclusion, se met au service du destinataire.

Bref, l'inscription de cette première épître dans le sous-genre délibératif dominant de la lettre de persuasion permet à l'épistolière de mettre en place un *ethos* dont l'autorité est cautionnée par la morale chrétienne. Parallèlement, il s'agit de persuader le lecteur de la crédibilité et de l'autorité de cet *ethos* qui sera développé tout au long des épîtres familiaires et invectives. Dans ce cas-ci, il n'est pas nécessaire de convaincre le destinataire quant aux vertus de la morale chrétienne, puisqu'en s'adressant à une abbesse, Hélisenne prêche une convertie.

La seconde Epistre : la lettre d'information valorisant les institutions familiales

La deuxième lettre, adressée à un proche parent, témoigne du genre familial érasmien. En effet, elle s'inscrit dans le sous-genre familial dominant de la lettre d'information (*nunciatio*). Selon Érasme, la lettre d'information repose sur la narration « à un ami de toute nouvelle qu'il doit savoir ou qui lui procurera du plaisir, peu importe qu'elle soit de nature publique ou privée¹⁷⁸ ». De plus, la lettre doit être directe et claire. Elle peut s'accompagner de félicitations ou de consolation. Dans le recueil d'Hélisenne, l'épistolière n'aborde pas de

¹⁷⁸ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « we tell a friend of any news that he ought to know or that will bring him pleasure, whether it be of a public or a private nature ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 225.

grandes préoccupations politiques ou religieuses, de nature publique, mais s'en tient plutôt à la sphère privée (celle qui est la sienne en tant que femme) dont l'un des thèmes principaux concerne les obligations familiales. Dans cette seconde épître, Hélisenne informe donc un parent qu'elle ne peut assister au mariage de la fille de ce dernier, car elle doit rester au chevet de sa mère grièvement malade. Vers la fin de cette épître, une deuxième nouvelle sera également annoncée, soit l'invitation au baptême du petit-fils du destinataire. La réponse d'Hélisenne à cette invitation témoigne du souci de garder certains propos cachés en vue d'une rencontre prochaine, propos qui ne peuvent être divulgués par l'intermédiaire de serviteurs : « par laquelle ne te veulx narrer plusieurs choses, qui sont dignes d'estre en silence conservées, jusques ad ce qu'en ta presence puisse assister » (EFI, p. 60). Ce passage joue d'ailleurs sur le *topos* de la lettre comme conversation et sur la conception de la lettre comme *supramissio*, c'est-à-dire comme message débordant la lettre proprement dite.

Puis, Hélisenne déroge au principe d'Érasme selon lequel on doit « éviter de récapituler la matière de la lettre à laquelle [on donne] une réponse¹⁷⁹ », en rapportant les propos énoncés par le destinataire dans une lettre antérieure : « pource que tu me narre, que [...] » (EFI, p. 58). Par ailleurs, Érasme mentionne que la lettre d'information « doit être simple et claire, aussi bien que courte et précise, et doit quelquefois inclure félicitations ou consolation¹⁸⁰ ». Dans cette seconde épître, il est davantage question d'appel à la pitié (sous-genre judiciaire) que de consolation. En effet, Hélisenne demande la clémence du destinataire (« j'ay foy indubitable, que ta prudence par justes raisons, me excusera », EFI, p. 59), en recourant au discours épидictique d'éloge, voire même à la flatterie : « Si onques lettres ou parolles fidelement referées, eurent vigueur et puissance de povoir prester salut, la tienne ceste felicité possede » (EFI, p. 58). De plus, l'épistolière anticipe les accusations du

¹⁷⁹ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « avoid reviewing the substance of the letter to which we are replying ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 21.

¹⁸⁰ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « should be straightforward and clear, as well as short and precise, and should sometimes include congratulation or consolation ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 225.

destinataire (dans la tradition du discours oratoire, cela correspond à la réfutation) et invoque dès lors des circonstances atténuantes :

mon aller vers toy, ne consiste en mon povoir, et quelle est l'occasion je la te veulx totallement divulguer, affin d'eviter, que par inadvertance, tu ne me increpe, en m'acusant, que petite seroit l'amytié que j'aurois en mes parens, ce que tu ne jugeras, apres avoir certitude de ce qui me stimule de demeurer (EFI, p. 59).

Enfin, Érasme mentionne que « de la même façon qu'on commence une lettre par la salutation, on termine celle-ci par un adieu¹⁸¹ ». Dans le recueil épistolaire d'Hélisenne de Crenne, l'adieu prend la forme d'une prière à Dieu. Celle-ci, bien que proposant plusieurs variantes dans les épîtres familiaires, appelle toujours la grâce de Dieu : « prie le salvateur, que continuant ta prospere felicité, te donne vie [...] » (EFI, p. 60); « en obsecrant L'altitonant, que de sa grace te vueille illuminer » (EFI, p. 71). On retrouve toutefois quelques exceptions à cette formule; Hélisenne adressant parfois sa prière directement au destinataire, comme l'illustre la première épître : « humble supplication vous fays, que ayez de moy memoire en vos sainctes intercessions » (EFI, p. 57).

Dans cette seconde épître, l'auteure met donc en scène un *ethos* qui valorise les institutions familiales (mariage, baptême). Ces considérations tirées de la sphère domestique permettent à l'auteure de construire une image conforme aux idées reçues de l'époque. Toutefois, cette image n'est, en fait, qu'une tromperie de l'épistolière qui, tout comme la femme machiavélienne, « doit s'attacher à donner d'elle l'image d'une épouse exemplaire et irréprochable, se consacrant aux travaux de couture, comme le veut l'humanisme

¹⁸¹ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « Just as we begin a letter with a greeting, so we close it by saying 'Farewell' ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 62.

chrétien¹⁸² ». On passe ainsi de l'éloge de la vie religieuse, à celui de la vie familiale, ce qui est conforme à une hiérarchie des états¹⁸³.

Les Epistres III, IV, VI et VII : la lettre de consolation ou l'*ethos* de la résignation

Dans la première partie des *Epistres familiaires et invectives*, le sous-genre délibératif (suasoire) de la lettre de consolation (*consolatoria*) occupe une place importante. Dans cette classe, on retrouve ainsi les épîtres familiaires III, IV, VI et VII. Selon Érasme, il existe trois manières de consoler. L'une est « directe et simple, dans laquelle on utilise des preuves pour montrer qu'il n'y a aucune raison de se sentir triste, car aucune tristesse ne peut atteindre un homme sage sauf la honte et il ne peut être blessé par personne d'autre que lui-même¹⁸⁴ ».

Dans cette approche, la philosophie servira de bouclier contre la tristesse du destinataire. Ensuite, une approche indirecte sera requise « lorsque l'esprit est trop fragile ou que la douleur est trop récente ou trop grave pour en parler ouvertement, ou lorsque l'âme de la personne qu'on console est trop noble pour sembler avoir besoin d'être consolée¹⁸⁵ ». L'épistolier devra alors féliciter le destinataire pour sa fermeté d'âme. Puis, avec ceux qui, face aux malheurs persistants, dissimulent leur angoisse et répugnent à demander de l'aide, on utilisera une approche très discrète. Érasme conseille d'affirmer « qu'on n'écrit pas pour consoler, puisqu'on a déjà eu plusieurs preuves de sa remarquable sagesse, et de la grandeur

¹⁸² Claude La Charité, « *L'Instruction pour les jeunes dames* (1572) de Marie de Romieu : la femme machiavélienne comme contre-modèle de la femme chrétienne et de la *donna di palazzo* », *Franco-Italica*, n° 15-16 (*La politesse amoureuse de Marsile Ficin à Madeleine de Scudéry. Idées, codes, représentations*, Actes du colloque international organisé à Reims du 17 au 19 novembre 1999 par le *Centre de Recherche sur les Classicismes Antiques et Modernes* (avec le soutien du *Centre Moyen Age-Renaissance*) de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne), 1999, p. 78.

¹⁸³ Voir Claude La Charité, « *Les Epistres morales et familiaires* (1545) de Jean Bouchet : de la hiérarchie médiévale au dialogue humaniste », *Études françaises*, 38, n° 3, décembre 2002, p. 25-42.

¹⁸⁴ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « One is open and straightforward, in which we use proofs to show that there is no reason to feel grief, since no sadness can befall a wise man except disgrace and he can be harmed by no one but himself ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 148.

¹⁸⁵ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « When the spirit is too weak or the pain too fresh or too severe to be dealt with openly, or when the mind of the person we console is too noble to wish to appear in need of one to console him ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 148.

inébranlable de son âme, laquelle est plus forte que toutes les tempêtes de la Fortune¹⁸⁶ ». Il faut donc atténuer la souffrance de l'autre en faisant valoir les conséquences positives d'un tel malheur conformément à la philosophie stoïcienne¹⁸⁷.

La troisième épître familière, adressée à une cousine, témoigne d'une approche directe de consolation. Comme le mentionne Érasme, dans le *De conscribendis epistolis*, on doit réconforter « de façon à transférer sur nous les sentiments de la personne qu'on veut consoler, en adaptant ainsi notre langage de manière à ce qu'on paraisse plutôt s'abandonner à notre propre douleur que de soulager la peine de l'autre¹⁸⁸ ». Hélisenne se conforme à ce principe érasmien, en prenant sur elle la souffrance du destinataire : « que celle dont tu aspirois d'avoir nouvelles, est par vehemente douleur si perturbée, que cela est la totale cause, de l'oblivion qu'elle a de toy » (EFI, p. 62). Puis, avec modestie, elle annonce qu' « apres longue lamentation je preparay la debile main, à te rescripre, esperant te povoir aulcunement consoler » (EFI, p. 62). On retrouve également deux arguments principaux dans cette lettre de consolation. Le premier argument renvoie à Cicéron, et suppose que « rien ne soulage mieux la douleur que le souvenir de notre condition commune, laquelle est comme une loi universelle de l'humanité¹⁸⁹ ». Hélisenne montrera donc que le destinataire partage cette souffrance avec l'humanité entière, ou certainement avec de nombreuses femmes célèbres et exceptionnelles tirées de références bibliques ou mythologiques : « pour certain tu n'es seulle, ayant esté persecutée, de ceste pululante detraction. Ne sces tu que la chaste Suzanne de faulk

¹⁸⁶ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « that we do not write to give consolation, since we have witnessed many proofs of his remarkable wisdom, and the unshakeable greatness of his soul, which is stronger than all the storms of fortune ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 148-149.

¹⁸⁷ À propos des motifs stoïciens et chrétiens dans les lettres de consolation, voir Laure Hermand-Schebat, « Stoïcisme et christianisme dans les lettres de consolation de Pétrarque », *Cahiers V. L. Saulnier*, Paris, n° 23 (Stoïcisme et christianisme à la Renaissance), 2006, p. 17-33.

¹⁸⁸ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « in such a way as to transfer to ourselves the feelings of the person we wish to console, so adapting our language that we seem to wish rather to give in to our own grief than to assuage his sorrow ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 149.

¹⁸⁹ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « nothing relieves pain so much as the remembrance of our common condition, which is like a universal law of humanity ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 150.

delateurs fut accusée? » (EFI, p. 62). Ce renvoi aux femmes célèbres, en plus d'appeler la « muliebre compassion » (EFI, p. 62), apaisera donc la douleur du destinataire. De la même façon, Hélisenne aura recours aux paroles du philosophe Platon pour redonner du courage à sa cousine : « ceste sentence de tel Philosophe prononcée, te doibt causer ung affectueux desir, de resister contre les excessives passions, affin qu'elles ne superent vertu, ce que j'espere que tu feras » (EFI, p. 63).

Le deuxième argument de la consolation réside dans la recherche et la conservation de la plus grande et noble des vertus, soit la vérité : « tres urgente et necessaire te sera d'investiguer en toy, si ceste supreme vertu se pourra trouver, et l'ayant trouvée, te fault estre vigilante, et soliciteuse à la conservation d'icelle » (EFI, p. 63). En effet, c'est la vérité qui permettra au destinataire de trouver quelque consolation, et c'est par cette vertu que « manifestement tu demonstreras ta sapience » (EFI, p. 63). Toutefois, comme le fait remarquer Hélisenne, le réconfort par l'écriture ne vaut point un réconfort de personne à personne : « je te prie, que ne vueille ymaginer, que ceste mienne epistre te soit dirigée, pource que je pretend de te satisfaire avec encre et papier. Car je te prometz qu'aussi tost que la faculté me sera concedée, n'y aura faulte, que vers toy ne me transmigre » (EFI, p. 63). Hélisenne amplifie d'ailleurs la portée de cet énoncé, en affirmant que la personne qui console seulement par écrit « se declaire avoir esté amy simulé » (EFI, p. 64). Cette épître se termine par un pacte d'amitié entre le destinataire et l'épistolière qui affirme que « si jusques à present, amye fidele tu m'as estimée, je te donneray demonstrance significative, qu'en tel opinion, de moy tu doibs persister » (EFI, p. 64).

Dans la quatrième épître familiale, adressée à Cornelio, Hélisenne utilisera une fois de plus l'approche directe pour consoler cet ami. Tout d'abord, se conformant aux préceptes d'Érasme, l'épistolière transférera sur elle-même la douleur de l'autre, car « considerant [s]on

affliction, [elle est] de [s]es peines participante » (EFI, p. 65). Toutefois, elle souligne le fait que la douleur de l'autre est plus grande, en affirmant que son malheur « n'est aucunement au tien equiparable » (EFI, p. 65). Par cette affirmation, Hélisenne déroge donc au principe d'Érasme selon lequel, dans une lettre de consolation, « on doit dire qu'on n'est pas soi-même en état de consoler, puisqu'on se sent aussi affligé que la personne qu'on devrait consoler¹⁹⁰ ». Ensuite, l'épistolière montre que la philosophie sert à vaincre la tristesse, en rapportant les paroles de Socrate qui « doibvent servir d'exemple, à tous ceulx qui sans juste occasion seuffrent peines » (EFI, p. 66). Les paroles du philosophe Alanus servent également à montrer que « pourtant que ceste fascherie universellement se souffre, tu la doibs plus facilement supporter » (EFI, p. 66). Puis, l'épistolière a recours à des exemples tirés de Cassiodore, des *Psaumes* et de David. Ces exemples occupent une fonction de vérification morale, et confèrent une certaine autorité didactique à l'épistolière. Érasme mentionne d'ailleurs que « rien ne nous aiguillonne si vivement à la vertu que les exemples illustres de ceux qu'on admire¹⁹¹ ».

Par ailleurs, quelques éléments de cette épître s'inscrivent davantage dans une approche indirecte, tels que l'éloge de la fermeté d'âme du destinataire et l'affirmation que le malheur est de moindre importance : « si tu es homme prudent et bien considerant tu te consoleras : Car puis que l'inimiyté est sans cause : tu n'as occasion de si vehementement t'angustier » (EFI, p. 65). Enfin, Hélisenne déroge quelque peu à la règle d'Érasme selon laquelle on doit terminer une lettre de consolation en prenant soin « de ne pas sembler donner

¹⁹⁰ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « We shall say that we are not fit to give consolation ourselves, as we feel as much mental anguish as the person whom we ought to comfort ». Érasme, *On the writing of Letters / De consribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 149.

¹⁹¹ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « Nothing inflames us so intensely towards the acquisition of virtue as illustrious examples of those whom we admire ». Érasme, *On the writing of Letters / De consribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 83.

un conseil plutôt qu'une consolation amicale¹⁹² ». En effet, l'épître se termine sur un conseil d'Hélisenne, suivi de l'habituelle prière à Dieu :

Si bien tu recogite toutes ces choses, Je suis certain, que tu te desisteras de ceste inicque et damnable determination, et en te rendant facile à recepvoir utile conseil laissera, la vengeance à celluy, qui à chascun est juste retributeur, auquel je supplie te vouloir ceste belle vertu de patience conceder (EFI, p. 67).

On observera également que la fin de la lettre met en scène une notion privilégiée par l'épistolière dans la majorité des épîtres familiales, soit la notion d'attente. En effet, l'épistolière s'en remet fréquemment au temps et au destin, deux figures qui correspondent, selon Jean-Philippe Beaulieu, « à certaines tendances de la morale chrétienne qui s'articulent autour de la notion de la grâce divine¹⁹³ ».

Dans l'épître familiale VI, l'épistolière emploie cette fois une approche indirecte dans la consolation du destinataire, Meliadus, qui a perdu ses richesses. Toutefois, il importe de mentionner que le commencement de cette épître s'inscrit davantage dans le sous-genre judiciaire de la lettre d'appel à la pitié que dans le sous-genre délibératif de la lettre de consolation. En effet, la lettre s'ouvre sur la reconnaissance par Hélisenne de sa négligence envers le destinataire (qui demandait quelque consolation de sa part), tout en invoquant des circonstances atténuantes :

Si, selon ton jugement, tu me repute negligente de te faire diriger quelque escript qui soit apte, à t'impairir quelque consolation, de ceste ymagination tienne, je m'en contriste, pource que la faulte à moy ne se doibt attribuer. Car n'estant advertye, de l'anxieuse infortune, qui t'est intervenue, plus tost à l'ignorance, qu'a moy, tu t'en doibs prendre (EFI, p. 72).

L'approche indirecte dans la consolation du destinataire renvoie, quant à elle, au discours d'éloge. L'épistolière, se conformant aux règles érasmiennes, louange ainsi la grandeur d'âme du destinataire, en qui la vertu « d'eust faire habitation perpetuelle » (EFI, p.

¹⁹² Le passage, en traduction anglaise, se lit : « not to seem to be giving advice rather than friendly consolation ». Erasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 150.

¹⁹³ Jean-Philippe Beaulieu, « Introduction », dans Hélisenne de Crenne, *Epistres familiales et invectives de ma dame Hélisenne*, ouvr. cité, p. 20.

72). Puis, Érasme souligne le fait que « la plus grande vertu et le plus grand bonheur proviennent souvent des commencements les plus éprouvants, et on prouvera cela par des exemples¹⁹⁴ ». On retrouve ainsi, dans cette épître, des références à de grands philosophes (Socrate, Bias, Diogène et Platon), ainsi que des références bibliques (Mathieu) qui montrent que les plus grandes vertus s'acquièrent lors d'épreuves difficiles. De plus, Hélisenne applique la règle érasmienne selon laquelle « on doit atténuer le mal en montrant qu'il sera de courte durée¹⁹⁵ ». Elle montre donc, en s'appuyant sur les paroles du Psalmiste, que la richesse fait partie de ces « choses vaines et transitoires de ce monde mortel, auquel nous ne povons demeurer guieres de temps » (EFI, p. 73).

Ensuite, l'un des principaux arguments de cette épître réside dans la consolation par le réconfort de Dieu, puisque « le principiateur de toutes choses, par indigence, ne nous delaisse perir » (EFI, p. 74) et que « la bonté de l'altissime dieu est si grande, que s'il ne tient à nous, toujours est prompte de nous gratifier » (EFI, p. 75). L'épistolière conseille d'ailleurs au destinataire de prier Dieu pour apaiser sa douleur : « fidelement je te conseille, à icelle clemence te retourner, luy supplyant qu'en tes urgentes affaires, te vueille ayder, et donner patience » (EFI, p. 75). Puis, certains éléments de l'épître s'apparentent au sous-genre délibératif de la lettre d'encouragement (*exhortoria*), dont cette métaphore filée sur le thème de la navigation : « mais au contraire, fault que par magnanime couraige, desplie les voiles : avecques les rames de saige discretion t'efforçant de naviguer aux undes de meurs vertueuses » (EFI, p. 74). En effet, selon Érasme, dans la lettre d'encouragement, il faut jouer sur les affects du destinataire pour l'inciter à agir. L'épistolier doit donc employer un style énergique fondé sur l'amplification, le choix des mots et l'emploi de figures telles que la répétition, l'antithèse, l'hésitation, la métaphore, la personnification, l'apostrophe, etc.

¹⁹⁴ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « The greatest virtue and the greatest happiness often start out from the hardest beginnings; and we shall prove this by examples ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 150.

¹⁹⁵ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « We shall lessen the evil by showing that it will be of short duration ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 149.

Enfin, l'épître se termine sur le procédé rhétorique de la simple conclusion, propre à la lettre d'encouragement, selon lequel « quelque chose doit découler de ce qui a précédé¹⁹⁶ ». Hélisenne conseille donc au destinataire d'élever sa pensée vers Dieu, et « si ainsi le faiz, une consolation inestimable te surviendra » (EFI, p. 75).

L'épître familiale VII, adressée à Guisnor, reflète pour sa part la troisième manière de consoler, c'est-à-dire l'approche discrète qu'on doit utiliser lorsque le malheur (ici, la mort de l'épouse du destinataire) semble persistant. Dès le commencement de la lettre, l'épistolière annonce au destinataire, conformément aux règles érasmiennes, qu'elle partage sa douleur : « Je ne puis conjecturer, enqwoy je te pouroye exhiber consolation, plus grande que de signifier la tristesse que pour la tienne je seuffre » (EFI, p. 76). Puis, selon Érasme, on s'efforcera de montrer « soit que ce n'est pas du tout un malheur, soit que ce n'est pas si grave que cela semble être¹⁹⁷ ». L'épistolière se conforme donc parfaitement à ce principe, et montre « combien felices sont ceulx, lesquelz des assidues miseres de se monde, sont liberez » (EFI, p. 76). De plus, elle loue l'immortalité de l'âme (« en grande hilarité l'ame se maintient : puis que de la prison du corps humain est yssue, et deschargée, de ses mortelz et fragiles membres », EFI, p. 77) et présente même un éloge de la mort : « O mort tu es la fin de labeur et de seur port tu es l'entrée. O que gracieux est ton sommeil : puis qu'au reveil l'on trouve la vie » (EFI, p. 77). L'épistolière enrichit, par la suite, son éloge d'un exemple tiré de saint Augustin, lequel montre que le destinataire doit prendre exemple sur ses prédécesseurs et ainsi « avoir quelque consolation de la vraye immortalité » (EFI, p. 77). Hélisenne fait également l'éloge des vertus de la défunte, en recourant au procédé de l'amplification, afin d'apaiser la peine du destinataire : « Plus de graces estoient en sa personne encloses, qu'en

¹⁹⁶ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « something must follow from what has preceded ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 112.

¹⁹⁷ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « either that it is not really a misfortune at all, or that it is not so serious as it appears ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 150.

tout le reste du sexe Foemenin » (EFI, p. 79). Puis, elle conseille au destinataire de « derelinquer le persister en tes continualles plaintes et exclamations » (EFI, p. 78) et fait valoir les conséquences positives de ce malheur, « puisqu'il n'y a de mal si grave que quelque avantage ne puisse être récolté de cela¹⁹⁸ ». Par conséquent, elle prie le destinataire de « rendre sempiternele grace au souverain Dieu, qui avec fame et louenge, l'a faict partir, la preservant de telle sorte, que par humaine debilité sa vie n'as esté denigrée » (EFI, p. 79).

Bref, on observe que l'épistolière met en scène, dans ces lettres de consolation, un *ethos* bienveillant et moralisateur. En effet, l'image projetée est celle d'une épistolière qui console ses proches, tout en leur véhiculant une morale de la résignation, ou plutôt d'ataraxie stoïcienne et de pitié chrétienne. Dans la lettre de consolation, l'*ethos* renvoie également à la modalité de l'*eunoia* (telle que la définit Roland Barthes). En effet, il ne s'agit pas, ici, de provoquer ou de choquer, mais plutôt d'être sympathique, « d'entrer dans une complicité complaisante à l'égard de l'auditoire¹⁹⁹ ».

Les Epistres V, VIII et IX : la lettre de conseils ou la morale stoïcienne

Bien que le sous-genre de la lettre de consolation occupe une place importante dans les épîtres familiaires I à IX, Hélisenne de Crenne semble privilégier un deuxième sous-genre délibératif (ou suasioire) : celui de la lettre de conseils (*monitoria*). Les épîtres V, VIII et IX sont associées plus particulièrement à cette classe. Dans le *De conscribendis epistolis*, Érasme mentionne que la lettre de conseils entretient un double motif, soit « relever habilement tout vice à amender, et indiquer une marche à suivre à celui qui ne sait pas ce qui

¹⁹⁸ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « For there is no evil so grave that some advantage may not be reaped from it ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 150.

¹⁹⁹ Roland Barthes, « L'ancienne rhétorique. Aide-mémoire », *Communications*, Paris, n° 16, 1970, p. 212.

doit être fait, comme si tout cela était connu du destinataire²⁰⁰ ». D'une part, on atténuerà la rigueur de la critique en faisant l'éloge du destinataire et, d'autre part, on établira une certaine autorité sans offenser la personne qu'on conseille et ce, dans une langue relevée. Dans les épîtres V, VIII et IX, c'est un *ethos* caractérisé par une sagesse objective qui sera donc mis en scène. En effet, l'épistolière tente d'inciter des amies (Galasie et Clarice) à suivre une morale stoïcienne respectant, entre autres, les normes familiales (la volonté paternelle). L'*ethos* renvoie ainsi à la modalité de la *phronésis* (telle que l'a présentée Roland Barthes) et l'image est celle d'une épistolière « qui délibère bien, qui pèse bien le *pour* et le *contre* : c'est une sagesse objective, un bon sens affiché²⁰¹ ».

Tout d'abord, dans la cinquième épître familiale, adressée à Galasie, Hélisenne incite la destinataire à se défaire d'un « amour illicite » (EFI, p. 68). Dès le commencement de la lettre, l'épistolière déroge au principe érasmien selon lequel on ne doit pas revenir sur les écrits antérieurs : « Comme j'ay eu donné principe, à la lecture de ta lettre [...] » (EFI, p. 68). La reprise des paroles de l'autre (« Tu dis que plusieurs occasions t'induysent à perseverer en ceste amour [...] », EFI, p. 69) permet toutefois à l'épistolière de relever le vice d'ignorance du destinataire et, parallèlement, de lancer une attaque contre « ce deceptif et frauduleux sexe viril » (EFI, p. 70) : « ces tiennes ymaginations me font indice, que tu es ignorante de la condition de plusieurs hommes, qui est telle que du commencement ilz sont fors doulx, et à la fin tres amers » (EFI, p. 69). L'énumération de nombreux exemples mythologiques servira d'ailleurs à prouver que les femmes sont souvent délaissées par les hommes. Hélisenne aura également recours aux phrases interrogatives (« O combien le premediter de tes calamitez futures me rend apte, à excessivement me contrister? », EFI, p. 68), ainsi qu'aux *sententiae*

²⁰⁰ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « to point out skilfully any fault that we wish corrected, and to indicate a course of action to one who does not know what should be done, as if he did know ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 189.

²⁰¹ Roland Barthes, « L'ancienne rhétorique. Aide-mémoire », art. cité, p. 212.

(« Car qui du principe faict resistance, plus facilement l'on demeure victorieux », EFI, p. 68) pour faire valoir des circonstances atténuantes et mettre la destinataire sur le droit chemin de la raison. Ce genre d'approche directe, où l'épistolière reproche au destinataire l'« evidence de la fin de [s]a raison » (EFI, p. 68), déroge quelque peu au principe d'Érasme, selon lequel « on atténuerai la rigueur de la critique par l'éloge²⁰² ».

Ayant montré à quel point l'amour est « ung songe plein d'erreur, de folye, temerité et inconsideration » (EFI, p. 68), l'épistolière s'efforcera par la suite de convaincre la destinataire que sa faute peut être corrigée car il n'y a « pas long temps, que de ceste vanité tu es surprise : Parquoy est en ta faculté, de t'en povoir sequestrer » (EFI, p. 69). L'épistolière montre également, se conformant aux préceptes d'Érasme, qu'on doit prendre exemple des auteurs « qui détiennent le plus d'autorité par rapport à la personne qu'on conseille²⁰³ ». Le mode impératif sera aussi utilisé, transformant le conseil en ordre : « Medite et pense que tres felice est la personne, qui a l'exemple d'aultruy se corrige. Et pource efforce toy [...] Fais doncques de sorte que [...] » (EFI, p. 70). Puis, Hélisenne renvoie implicitement au concept de la dignité de l'homme selon Pic de la Mirandole, lorsqu'elle affirme que « nostre ame n'est aultre, qu'une seulle disposition, de laquelle nous faisons comme d'une ymaige de cire, que nous povons selon nostre arbitrale volonté augmenter, ou diminuer » (EFI, p. 70). On pourrait également y voir une reformulation (involontaire) de la définition de la lettre selon Démétrios de Phalère. Cette réflexion confère à l'épistolière une forme d'autorité, et l'expérience en raison de l'âge et de la longue étude permet un dernier conseil : « Esvertues toy doncques de mettre en effect, ce dont je te exhorte : et à l'heure tu trouveras que les bonnes ymaginations souffriront legerement estre reduictes, à la droicte voye de raison » (EFI, p. 70-71).

²⁰² Le passage, en traduction anglaise, se lit : « we shall mitigate the harshness of criticism with praise ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 189.

²⁰³ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « who hold most authority for the person we are advising ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 190.

Dans l'épître familiale VIII, Hélisenne conseille une amie (Clarice) de se défaire d'un amour qui va à l'encontre de la volonté paternelle. Tout d'abord, on observe, par l'emploi de l'épithète « O fidele compaigne » (EFI, p. 80), qu'Hélisenne conseille une amie proche, ce qui rejoint la définition stricte de la lettre familiale comme lettre adressée à un familier. Érasme mentionne d'ailleurs que « c'est le rôle particulier de l'amitié que le conseil soit franc et réciproque²⁰⁴ », ce qu'Hélisenne met en pratique dès les premières lignes : « Car entre nous a toujours esté une conversation non point comme amytié acquise, mais sororelle » (EFI, p. 80). Toutefois, mentionnons que le commencement de l'épître ressemble davantage à la lettre de consolation, et présente la douleur du destinataire comme étant partagée par l'épistolière : « congnoissant que d'une vehemente tristesse tu es associée, cela me provoque en celle mesmes t'aconpaigner » (EFI, p. 80). Puis, cette épître répond au premier motif de la lettre de conseil, soit de relever un vice à amender. Dans ce cas-ci, l'épistolière conseille au destinataire « que par discretion [elle] refrigere l'ardeur de [s]a pensée, et [s]e desiste de ceste amour » (EFI, p. 81); le vice étant, ici, le « trop affectueux desir » (EFI, p. 81) qu'éprouve Clarice pour un autre homme que celui que lui destine son père. Pour corriger ce vice, Hélisenne conseille « d'user de dissimulation » (EFI, p. 81) et prie la destinataire « de nyer en apparence, ce que plus affectueusement desireras » (EFI, p. 82).

L'épistolière a également recours à des *sententiae* pour donner une certaine crédibilité à ses propos (« qui bien ayme, il est digne d'estre aymé », EFI, p. 81) et inciter la destinataire à suivre les conseils donnés : « Considerant que qui de conseil est pauvre, convient que de travail habonde, Ce qui doibt provoquer à mettre en effect ce que fidelement je te recorde » (EFI, p. 81). De plus, Hélisenne renforce son argumentation en dressant un portrait des vices issus des mauvais mariages. Cet argument, dans le *De conscribendis epistolis*, renvoie aux « exemples négatifs », lesquels sont utilisés plus particulièrement dans la lettre

²⁰⁴ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « it is the special function of friendship that advice should be outspoken and reciprocal ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 189.

d'encouragement. Il s'agit donc de suggérer au destinataire une représentation de la vertu, de façon implicite, à travers le portrait des vices.

Ensuite, se conformant à la règle érasmienne selon laquelle on doit atténuer la portée de la critique par l'éloge, l'épistolière louera la constance de la destinataire : « j'ay foy indubitable, que toy estant celle qui desire d'imiter et suyvre vertu, tu pouras facilement tolerer toutes choses aduerses » (EFI, p. 82). Cet éloge sera amplifié par l'incitation d'Hélisenne à suivre l'exemple de Didon, cette *virago* célèbre pour ses vertus dont la plus pertinente, en vue de l'argumentation, est la constance. Enfin, l'épistolière conclut cette lettre en encourageant la destinataire à embrasser les vertus féminines qui ont traversé les siècles : « croyant indubitablement que les vertus desquelles ont esté decorez noz predecesseurs en leurs sucesseurs, se peuvent bien retrouver, Ce que je me persuade estre possible se manifester en toy » (EFI, p. 83). Puis, contrairement aux épîtres précédentes où Hélisenne adresse une prière à Dieu, on retrouve ici une prière adressée directement au destinataire : « Te priant que de la bonne opinion que j'ay de ta prudence, tu ne me vueilles frustrer » (EFI, p. 83).

Adressée pour la seconde fois à Clarice, l'épître familiale IX se distingue des autres épîtres en ce qu'elle commence par une phrase impérative : « Sois certaine que d'une merveilleuse anxiété suis agitée [...] » (EFI, p. 84). Ce commencement abrupt de la lettre procure l'effet, comme le mentionne Érasme, « non pas de répondre à une lettre par une lettre muette, mais de continuer une conversation vivante²⁰⁵ ». Cette lettre est également le prolongement de l'épître VIII; Hélisenne réitérant le conseil de persister dans la dissimulation. Toutefois, la destinataire, sur le plan du contenu, n'apprend absolument rien de nouveau. L'épistolière, en fait, consacre la moitié de la lettre à répéter presque intégralement le contenu

²⁰⁵ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « not of replying to a letter with a mute letter, but of continuing a live conversation ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 79.

d'une lettre antérieure envoyée par la destinataire. Elle déroge donc, une fois de plus, au principe érasmien selon lequel il est conseillé de ne pas citer le contenu des lettres précédentes : « Tu me narre qu'avec persistante stimulation [...] entre aultres propos par luy proferez, j'entens qu'il a dict, que [...] A quoy tu dis avoir respondu que [...] » (EFI, p. 84); « Tu me exhibe que telle response a eu tant d'efficace, que [...] » (EFI, p. 85).

Par la suite, Hélisenne conseillera la destinataire en lui proposant une marche à suivre; ce qui correspond au deuxième but de la lettre de conseils selon Érasme. Le premier point proposé par Hélisenne est le suivant : la destinataire ne « [s]e doib[t] aulcunement letifier » (EFI, p. 85) et elle doit penser « par quel moyen [s]on desiré serviteur exposera à [s]on pere l'affection qu'il a d'estre en affinité avec luy lyé » (EFI, p. 85). Puis, le second conseil est apporté sur le mode impératif et concerne la dissimulation de cet amour : « preserve toy que par intemperée lyesse tu face indice de ceste amour : laquelle precedentement avec sens, patience et discretion, tu as occultée » (EFI, p. 85). On remarque d'ailleurs, dans ce dernier conseil, que l'épistolière atténue ses propos en faisant l'éloge des qualités du destinataire, tels que le bon sens, la patience et la discréction. Dans la phrase suivante, l'épistolière relèvera d'ailleurs « l'ingenieuse subtilité de [l']esperit [de Clarice] » (EFI, p. 85). L'épistolière conclut également cette épître en se conformant au précepte érasmien selon lequel « on doit se conférer une certaine autorité sans offenser la personne qu'on conseille²⁰⁶ ». Cette règle s'observe dans l'affirmation d'Hélisenne que « [d]e ceste chose t'ay bien voulu admonester [...] affin que mes exhortations envers toy ayent tant de vigueur, que tu te corrobore et fortifie en constance » (EFI, p. 85). Enfin, on observe que dans l'épître IX, Hélisenne s'intéresse davantage au cas individuel de Clarice en dépit de la morale générale, son vocabulaire étant plus passionnel que dans les lettres précédentes. Ce souci d'implication personnelle de l'énonciatrice confère donc à l'épître IX un rôle de pivot entre le premier groupe d'épîtres

²⁰⁶ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « we must establish some authority for ourselves without offending the person whom we are advising ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 190.

familieres, très didactiques, et le second (constitué des lettres X à XIII) qui met en scène l'expérience amoureuse d'Hélisenne.

En définitive, si on s'en tient à la typologie érasmienne des genres épistolaires, seule la deuxième lettre mérite l'appellation générique d'épître familiale, puisqu'elle s'inscrit dans le sous-genre familier de la lettre d'information (et, encore là, n'oublions pas que plusieurs éléments l'apparentent également au sous-genre judiciaire de la lettre d'appel à la pitié). Les huit autres épîtres, analysées dans ce présent chapitre, devraient plutôt porter l'appellation générique d'épîtres délibératives (ou suasores). La première épître renvoie, effectivement, au sous-genre délibératif de la lettre de persuasion, et comporte certains éléments figurant dans les sous-genres judiciaire et familier des lettres d'appel à la pitié et de remerciement. Les épîtres III, IV, VI et VII, quant à elles, s'insèrent dans le sous-genre délibératif de la lettre de consolation. Il est d'ailleurs possible d'observer, à la suite de cette analyse, que ces épîtres appliquent les trois façons de consoler selon Érasme (les approches directe, indirecte et très discrète). Les épîtres III et IV présentent effectivement une approche directe de consolation, l'épître VI propose une approche indirecte et l'épître VII met en pratique l'approche très discrète dans la consolation. Rappelons toutefois que l'épître VI contient certains éléments renvoyant au sous-genre judiciaire de la lettre d'appel à la pitié, ainsi qu'au sous-genre délibératif de la lettre d'encouragement. Puis, les épîtres V, VIII et IX renvoient au sous-genre délibératif de la lettre de conseils. Elles mettent également en pratique les préceptes érasmiens concernant les deux motifs de la lettre de conseils, soit de montrer un vice à amender et de proposer une marche à suivre. Mentionnons enfin que certains éléments de l'épître VIII s'inscrivent également dans les sous-genres délibératifs des lettres de consolation et d'encouragement.

Cette hybridité épistolaire témoigne d'ailleurs de la spécificité d'Hélisenne de Crenne qui, en quelque sorte, met en pratique le *De conscribendis epistolis* en présentant des lettres familières qui sont de vrais poulpes par leur infinie variété et qui s'éloignent des préceptes érasmiens relatifs au genre familier. En effet, rappelons qu'Hélisenne semble s'en tenir à une définition plus large de la lettre familiale comme lettre adressée à un familier. Le genre familier, dans le recueil, désigne donc davantage un type de destinataire (celui dont on est proche) qu'un ton (celui de la familiarité). De plus, l'auteure innove la pratique épistolaire de l'époque qui valorise le *sermo*, le style simple de la conversation de tous les jours, en présentant des lettres familières résultant de la *contentio orationis* (le style oratoire du discours d'apparat). Hélisenne montre donc qu'il est possible d'écrire une lettre familiale en dehors du cadre strict du *sermo*.

Parallèlement, l'analyse permet de tirer certaines conclusions quant au simulacre de l'épistolarité. En établissant la conformité des épîtres familiaires I à IX au *De conscribendis epistolis*, il a été possible d'observer l'application de certains critères propres à l'épistolarité réelle au sein d'un recueil de lettres fictionnelles. En effet, on constate qu'Hélisenne de Crenne illustre de nombreux préceptes érasmiens relatifs aux genres épistolaires, par exemple des lettres de persuasion, d'information, de consolation et de conseils; préceptes qui définissent l'épistolarité réelle et qui, ici, sont employés dans le cadre de l'épistolarité fictionnelle. Le simulacre est donc presque parfait, puisque le lecteur naïf pourrait facilement croire que ces lettres sont réelles, si ce n'était du fait que les destinataires sont fictionnels et que l'épistolière annonce ouvertement son projet de « propiner quelque recreation aux lecteurs, veu la diversité des propos en icelles redigez » (EFI, p. 55).

De plus, Hélisenne de Crenne déroge, à quelques reprises, aux règles de la pratique épistolaire présentées dans le *De conscribendis epistolis*. En effet, l'épistolière soumet régulièrement le lecteur à de longs passages narratifs où elle résume le contenu de lettres

échangées avec le destinataire, alors qu'Érasme déconseille fortement de récapituler la matière énoncée dans les lettres antérieures. Ce type de narration s'apparente d'ailleurs au genre romanesque et, cela s'ajoutant au fait que les *Epistres* entretiennent des liens intertextuels avec le roman des *Angoisses douloureuses*, la mise en scène s'inscrit dès lors dans la problématique du simulacre de l'épistolarité. En outre, Hélisenne démontre qu'entre théorie et pratique épistolaire il y a forcément un fossé. Dans ses lettres de consolation, par exemple, l'épistolière déroge au précepte selon lequel on doit affirmer qu'on est aussi triste que le destinataire, et mentionne ainsi que la douleur de ce dernier est beaucoup plus grande. Enfin, Hélisenne termine ses lettres de consolation en donnant des conseils, ce qui s'éloigne de la règle érasmienne selon laquelle on doit terminer ce genre de lettre sur une consolation amicale.

Dans le chapitre suivant, il s'agira d'établir la conformité des épîtres familières X à XIII au *De conscribendis epistolis* d'Érasme. L'analyse de l'épître familiale XIII permettra d'ailleurs de relever la spécificité d'Hélisenne de Crenne dans la pratique épistolaire (écriture d'une lettre cryptée) et d'approfondir la question du simulacre de l'épistolarité du point de vue de l'*ethos*.

CHAPITRE 4 : LES ÉPÎTRES FAMILIÈRES X À XIII

OU LE PASSAGE DE LA *PHRONÉSIS* À L'*EUNOIA*

Dans les épîtres familières I à IX, l'épistolière tentait d'inciter ses amies à suivre une morale stoïcienne propre aux normes sociales, religieuses et familiales valorisées sous l'Ancien Régime. On constate également l'absence de références à l'expérience personnelle d'Hélisenne, laquelle construit son autorité morale à partir d'un nombre impressionnant d'exemples bibliques et mythologiques. Dans les épîtres familières X à XIII, ce didactisme ne trouve plus sa place. En effet, le discours tenu par Hélisenne s'oriente désormais vers l'analyse sentimentale, et les propos moralisateurs sont remplacés par la confession amoureuse. La relation d'adultère décrite par l'épistolière dans ces épîtres rappelle également celle présentée dans les *Angoisses douloureuses*. Toutefois, le matériel narratif renvoyant au roman est présenté « sur le mode distanciateur de la généralisation, qui permet d'évoquer une chose sans la nommer vraiment²⁰⁷ ». Par conséquent, la relation amoureuse d'Hélisenne et de Guenelic, de même que la jalousie du mari, sont dissimulées derrière les allusions faites par l'épistolière; ce qui sollicite la capacité d'interprétation du lecteur.

L'orientation passionnelle de ces quatre dernières épîtres familières permet également de les inscrire dans une pratique plus féminine de la lettre ou du moins ce que l'on présentera comme telle au XVII^e siècle. En effet, les épîtres familières I à IX présentent une portée morale et didactique qui est liée à la raison, laquelle est, sous l'Ancien Régime, davantage associée à la sphère masculine. Les épîtres familières X à XIII, quant à elles, mettent en scène les angoisses qui tourmentent l'épistolière, et la passion amoureuse ainsi dévoilée est typique de la sphère féminine. De plus, l'organisation irrégulière de ces dernières épîtres « annonce de façon embryonnaire le désordre rhétorique qui deviendra au siècle suivant le

²⁰⁷ Jean-Philippe Beaulieu, « Introduction », dans Hélisenne de Crenne, *Epistres familiaires et invectives de ma dame Hélisenne*, ouvr. cité, p. 25-26.

signe distinctif des lettres féminines²⁰⁸ ». On peut donc conclure qu’Hélisenne de Crenne, dans ce recueil épistolaire, expérimente les deux formes de pratique épistolaire (masculine et féminine).

Dans l’ordonnancement du recueil, les épîtres X à XIII sont familières, mais certains éléments ressortissent à la classe délibérative. Dans ce présent chapitre, il s’agira donc d’établir la conformité des épîtres familières X à XIII au *De conscribendis epistolis* d’Érasme. La présentation des critères érasmiens portant sur le sous-genre familier de la lettre d’information (*nunciatio*), et sur les sous-genres délibératifs (ou suasoirs) des lettres de demande (*petitoria*) et d’amitié ou d’amour (*amatoria*); ainsi que l’application de ces critères aux épîtres familières X à XIII constitueront les volets principaux de l’analyse. Il sera possible d’observer en quoi Hélisenne se conforme (ou déroge) aux règles épistolaires de l’époque, telles que les énonce Érasme, et de relever la spécificité de l’épistolière. Enfin, la question du simulacre de l’épistolarité sera, une fois de plus, soulevée et l’analyse de l’épître familiale XIII permettra d’aborder la complexité de *l’ethos* dans une lettre qui, en plus d’être fictionnelle, est cryptée.

La .X. Epistre : la lettre d’information, témoin d’une passion amoureuse

La dixième épître familiale, adressée à Galazie, ouvre la seconde partie (celle, rappelons-le, de la *nunciatio*) du recueil épistolaire d’Hélisenne consacrée à l’expérience amoureuse adultère de l’épistolière. Dans cette épître, Hélisenne confesse sa passion amoureuse, et on assiste à la désintégration des convictions morales qu’elle véhiculait dans les épîtres précédentes. S’inscrivant dans le sous-genre familial dominant de la lettre d’information (*nunciatio*), l’épître familiale X présente un matériel narratif semblable à celui

²⁰⁸ Jean-Philippe Beaulieu, « Introduction », dans Hélisenne de Crenne, *Epistres familiaires et invectives de ma dame Hélisenne*, ouvr. cité, p. 25.

du roman d'Hélisenne de Crenne. En effet, l'information divulguée dans cette lettre est d'ordre privé et est relative aux tourments causés par un amour interdit; thématique qui ressemble de près à celle exploitée dans les *Angoisses dououreuses*. Le sous-genre de la lettre d'information est probablement l'une des classes les plus ouvertes de la typologie érasmienne. Comme il est mentionné dans le *De conscribendis epistolis*, « aucune technique précise ne peut être imposée à cette classe, en raison de sa grande variété²⁰⁹ ». Rappelons également que, selon Érasme, la lettre d'information repose sur la narration de nouvelles à caractère public ou privé. Elle doit être directe et claire, et peut s'accompagner de félicitations ou de consolation. L'épistolière commence ainsi l'épître en soulignant ses remords d' « avoir aultrefoys admonesté d'eviter l'inconvenient, auquel moy mesmes me suis laissée succomber » (EFI, p. 86) et devance la destinataire en anticipant son jugement : « par conjecture je jugeoye que tu m'accuserois d'estre digne de grande reprehention » (EFI, p. 86). Cette anticipation des réactions et des paroles de l'autre se retrouve d'ailleurs, à quelques reprises, dans l'épître : « Or m'est il doncques bien necessaire de premediter, affin que l'on ne me puisse increper, qu'a tort je me lamente » (EFI, p. 87); « tu peux juger que quand ne souffriroye aultre crudelité [...] » (EFI, p. 88).

La suite de la narration rappelle également l'argumentation d'une lettre d'appel à la pitié. L'épistolière exagère ainsi l'ampleur de ses tourments (« estant de toute esperance de povoir trouver confort, distituée », EFI, p. 86) et a recours à la modestie de convention (« la main tremblant », EFI, p. 86), afin d'émouvoir la destinataire. L'un des motifs de cette lettre est également d'implorer la clémence du destinataire : « si ses yimaginées parolles tu proferes, je te prie que pour sequestrer de toy toute admiration, tu vueille mediter que tout ainsi que le bois vert [...] » (EFI, p. 88). Ensuite, on observe dans cette épître la présence de nombreuses phrases interrogatives. Ces questions, que l'épistolière se pose à elle-même, forment une

²⁰⁹ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « No fixed method can be laid down for this class, because of its great variety ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 225.

sorte de miroir réflexif où elle tente de comprendre l'état et les conséquences d'une telle passion amoureuse sur sa propre personne. On assiste alors, non plus à un échange épistolaire conventionnel, mais plutôt à un genre de monologue intérieur (ou soliloque) rappelant le procédé de la narration romanesque : « O bon espoir des crantifz, consolatif refuge, ne me vueilles abandonner : Car sans ta faveur ne pouroys tolerer les anxitez qui journellement me surviennent, en telle peine a esté long temps : et est encores ma debile vie » (EFI, p. 88). Jean-Philippe Beaulieu fait d'ailleurs remarquer que « plus le *je* est présent dans le recueil, moins le didactisme destiné au *tu* est important et vice versa²¹⁰ ». Enfin, l'épître se termine sur une brève complainte où l'épistolière tente de reconquérir son autorité morale, en montrant qu' « il n'y a travail qui me lasse, il n'y a peril qui m'espovente : il n'y a accident qui me retire, ne prison qui me retienne » (EFI, p. 89).

Bref, dans cette épître, on assiste à la transformation de l'*ethos* de l'épistolière dont les propos contredisent ceux des épîtres précédentes. En effet, dans les épîtres I à IX, on est en présence d'un *ethos* sage et objectif (modalité de la *phronésis*) qui tente de conduire les destinataires sur la voie de la raison. À partir de l'épître X, cet *ethos* se transforme par la passion amoureuse et l'image projetée est celle d'une épistolière qui tente d'entrer dans une complicité complaisante à l'égard de l'auditoire (modalité de l'*eunoia*) pour se rapprocher d'une franchise qui ne craint pas ses conséquences (*aréte*), modalité qui prédominera dans les épîtres invectives.

La .XI. Epistre : les lettres d'information et de demande au service de l'*eunoia*

La onzième épître familiale est également adressée à Galazie et s'inscrit à cheval entre deux sous-genres dominants : le sous-genre familier de la lettre d'information et le sous-genre

²¹⁰ Jean-Philippe Beaulieu, « Introduction », dans Hélisenne de Crenne, *Epistres familiaires et invectives de ma dame Hélisenne*, ouvr. cité, p. 26.

délibératif (ou suasioire) de la lettre de demande (*petitoria*). En effet, cette lettre présente la « premeditée narration » (EFI, p. 90) d'Hélisenne qui implore l'aide du destinataire pour « estre par trop remploye d'anxieté » (EFI, p. 90). Le sentiment de crainte, déjà divulgué par l'épistolière dans l'épître X, est amplifié dans cette lettre où Hélisenne mentionne désormais la « superabondance de [s]es malheurs » (EFI, p. 90). L'épistolière a également recours au même procédé de narration que dans l'épître X, soit celui du monologue intérieur : « en moy mesmes disoye [...] » (EFI, p. 91); « je commencay à me recorder, que [...] » (EFI, p. 92). Toutefois, cette épître se distingue des autres épîtres familières, en ce que l'épistolière rejette la volonté propre à l'acte d'écriture sur une tierce personne, soit Dieu : « celluy seigneur, auquel du principe n'a esté en ma faculté de povoir resister, m'a expressement commandé, que sans riens reserver, de mon infelicité te rende certaine » (EFI, p. 90).

De plus, l'épistolière appuie son argumentation sur des références littéraires (le « chien tricipite » des *Métamorphoses* d'Ovide, par exemple) et mythologiques (Hyacinthe et Apollon). Elle emploie également le procédé de la comparaison pour décrire le caractère éphémère de l'amour : « amour, se peult comparer à une flambe et ardeur : laquelle s'elle n'est aulcunesfois ventilée, et soufflée, elle se meurt, en peu de temps » (EFI, p. 92). De plus, on remarque que cette épître sert de précurseur à l'apologie du sexe féminin qui sera présentée dans les épîtres invectives. En effet, Hélisenne accuse la « condition virile » d'être sujette au vice d'inconstance : « Car considerant que par longue usance, mutabilité et inconstance, aux hommes est faict chose naturelle [...] » (EFI, p. 93).

Puis, la fin de l'épître renvoie à certains éléments de la lettre de demande. Dans le *De conscribendis epistolis*, Érasme présente quatre points tirés de Servius qui sont caractéristiques de ce type de lettre : 1- montrer que le destinataire est apte à satisfaire notre demande; 2- expliquer le bien-fondé de la demande; 3- indiquer la manière dont elle peut être réalisée; 4- préciser qu'une récompense suivra la satisfaction de celle-ci. Érasme mentionne

également que certaines demandes doivent être faites de façon indirecte tant elles sont déshonorantes, en suggérant ce que l'on voudrait sans le demander ouvertement. Dans l'épître familière XI, la demande d'Hélisenne peut se résumer ainsi : « je te supplye, que l'extremité de mon mal tu vueille considerer » (EFI, p. 93). Le premier point de Servius est, ici, assez implicite. En effet, le lecteur sait, par le contenu de l'épître X, que la destinataire a déjà vécu une passion amoureuse similaire à celle vécue par Hélisenne. Toutefois, dans l'épître XI, l'épistolière ne fait aucun éloge des vertus du destinataire et ne mentionne pas explicitement l'aptitude de celle-ci à répondre à la demande. Ensuite, la description de l'état d'angoisse et de tristesse de l'épistolière tout au long de l'épître suffit amplement à décrire la justesse de la demande. Puis, Hélisenne se conforme au principe érasmien selon lequel « on témoignera de la dévotion qu'on a toujours porté à l'égard du destinataire²¹¹ », en affirmant que « toujours de tes douleurs ay eu compassion » (EFI, p. 93). La manière dont la demande peut être satisfaite est également mentionnée, lorsque l'épistolière demande au destinataire d' « use[r] de reciprocque et mutuelle recompense » (EFI, p. 93). Enfin, la récompense qui suit la satisfaction de la demande n'est pas précisée par Hélisenne. Toutefois, on suppose que la destinataire la connaît, puisqu'elle a déjà vécu la même situation que celle de l'épistolière d'où l'*eunoia* réciproque.

La .XII. Epistre : une lettre de demande conforme à la pratique épistolaire de l'Ancien Régime

La douzième épître familière est adressée à Quezinstra, un personnage tiré des *Angoisses dououreuses*, qu'Hélisenne considère comme un « trescher amy » (EFI, p. 94). L'épistolière supplie d'ailleurs ce destinataire « de ne discontinuer les remonstrances [qu'il fait] à [s]on mary » (EFI, p. 96); ce qui inscrit d'emblée l'épître dans le sous-genre délibératif

²¹¹ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « we shall testify to the devotion that we have always felt towards him ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 173.

dominant de la lettre de demande. Il importe également de mentionner qu'Érasme distingue deux approches dans ce sous-genre épistolaire, soit une approche directe (lorsque les demandes « sont susceptibles d'inspirer la faveur, tels que les conseils²¹² ») et une approche indirecte (puisque il existe certaines autres demandes « qui font rougir de honte le demandeur²¹³ »). Dans les épîtres familiaires XI et XII, Hélisenne emploie donc une approche directe, puisqu'elle suggère ouvertement au destinataire de satisfaire à sa demande.

Dans l'épître XII, les quatre parties (propres à la lettre de demande) énoncées par Servius sont également appliquées par Hélisenne, avec quelques variations. Tout d'abord, l'épistolière montre que le destinataire est apte à satisfaire sa demande, en exposant les faveurs antérieures que ce dernier lui a accordées lorsque son « eloquente prononciation s'est efforcée, d'extirper les vaines et suspectes opinions, qui de [s]on malheur ont occasion prestée » (EFI, p. 94). L'épistolière fait également l'éloge du destinataire (éloge qui s'apparente parfois à la flatterie), en affirmant qu'il est le seul à pouvoir apaiser sa douleur. En effet, « toutes les parolles de confort, qui [lui] ont esté exposées, n'ont esté aptes à [lui] propiner aucun secours » (EFI, p. 94), jusqu'à ce que « la suavité de [l']amour [de Quezinstra lui serve] de mitiguer l'acerbité de [s]a vehemente amaritude » (EFI, p. 94).

En outre, l'épistolière explique la justesse de la demande, en informant d'abord le destinataire de son état. On y apprend ainsi que, depuis qu'elle est tenue captive, Hélisenne ne peut « temperer les anxitez de [son] cœur » (EFI, p. 94). L'épistolière démontre également l'importance de sa requête. Autrement dit, elle tente de convaincre le destinataire que les paroles de celui-ci sont les seules à pouvoir détourner son mari de la mauvaise opinion qu'il a d'elle : « affin que par l'artificielle elegance de tes melliflues parolles, il commence à congoistre que c'est à grand tort, qu'il preste matiere de m'angustier et adolorer » (EFI, p.

²¹² Le passage, en traduction anglaise, se lit : « are likely to inspire favour, such as advice ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 172.

²¹³ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « which make the asker blush with shame ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 172.

96). De plus, l'épistolière fait preuve d'une grande modestie dans sa demande : « si les louenges que de toy je puis proferer, sont de petites valeurs au respect de tes merites, Je te exore que seulement soit la faculté attribuée à exiguité, debilité et petitesse de mon stile, et ne vueille ymaginer que d'ingratitude ou negligence procede l'insuffisance de mes escriptz » (EFI, p. 96). Dans cette épître, Hélisenne dénigre donc son style afin de mieux rehausser les qualités du destinataire. Les deux derniers éléments d'une lettre de demande consistent à indiquer une marche à suivre pour réaliser la demande, ainsi qu'à promettre une récompense. Dans ce cas-ci, l'épistolière conseille au destinataire d'avoir recours à un discours éloquent, afin de persuader une tierce personne (le mari d'Hélisenne). De plus, la récompense qui suivra la satisfaction de la demande n'est pas explicite dans le texte. On peut toutefois supposer que l'amitié entre l'épistolière et le destinataire sera renforcée par la satisfaction de cette demande, puisqu'on doit « estimer amytié avoir telle vertu, qu'elle faict les choses prospères plus illustres : et communiquant les adverses, les faict plus legeres » (EFI, p. 95).

Tout au long de l'épître, Hélisenne fait ainsi l'éloge de l'amitié en s'appuyant, entre autres, sur les exemples d'Alexandre le Grand et de l'empereur Julien. Hélisenne montre également qu'en « trois cas peult estre approuvée la fidelité de l'homme » (EFI, p. 95), renforçant son argumentation d'un proverbe de Salomon (« Homme fidele qui le trouvera? », EFI, p. 96). Puis, elle sous-entend que le destinataire répond à ces critères de l'amitié, ainsi que de la bienveillance réciproque et mutuelle : « Certainement l'ayant en toy experimenté avec certaine science en puis parler » (EFI, p. 95). Enfin, l'épistolière conclut sa lettre de demande en ayant recours au procédé de la flatterie (cela est une dérive selon Érasme, car il s'agit de louer sans tomber dans cet excès). En louangeant ainsi la constance du destinataire, Hélisenne espère donc le rendre favorable à sa requête : « A toy appartient le tiltre d'amy feable, qui me donnera occasion de sempiternelement ta vertueuse constance extoller » (EFI, p. 96).

La .XIII. Epistre : la lettre d'amitié ou d'amour cryptée, mise en scène complexe de l'*ethos*

La treizième et dernière épître familiale de ce recueil sert de pivot entre les épîtres familiales et les épîtres invectives. Elle est, sans aucun doute, une énigme bien difficile à déchiffrer. Rédigée de manière cryptographique, la lettre sème la confusion chez le lecteur quant à l'identification du destinataire, du destinataire et du contenu épistolaire. En effet, on suppose que la lettre est écrite par Hélisenne à la demande d'un ami qui voulait qu'elle envoie des nouvelles d'elle-même à « ung sien fidele compaignon » (EFI, p. 97). Toutefois, ceci n'est qu'une supposition parmi tant d'autres; l'ambiguïté de la lettre laissant place à de nombreuses interprétations possibles. Certains éléments quant à l'identité du destinataire permettent d'ailleurs d'établir l'hypothèse suivante : Hélisenne se travestit en homme dans l'écriture de la lettre (« tu me peulx impropere, et mentalement accuser d'estre homme de petite consideration », EFI, p. 97).

Ce travestissement épistolaire joue d'ailleurs un rôle primordial dans la problématique du simulacre. En effet, l'épistolarité (réelle ou fictionnelle) suppose la construction d'un *ethos*, ou d'un caractère d'épistolier de convention. Dans l'épistolarité réelle, l'épistolier projette simplement son image dans une *persona* épistolaire. Toutefois, dans l'épistolarité fictionnelle, comme nous l'avons vu, la mise en scène est plus complexe puisque l'auteur se dédouble dans un personnage qui, lui, se projette dans une *persona* épistolaire. C'est cette forme de construction de l'*ethos* qu'on observe dans les douze premières épîtres familiales, ainsi que dans les épîtres invectives. Dans l'épître familiale XIII, par contre, cette mise en scène de l'image de l'épistolière devient encore plus complexe. En effet, on est en présence ici d'un auteur (Marguerite Briet) qui se dédouble dans un personnage (Hélisenne de Crenne) qui se travestit en homme, pour ensuite se projeter dans une *persona* épistolaire. Cet effet spéculaire permet donc de brouiller les pistes, à un point tel qu'on ne sait plus qui dit « je » et

quelle identité est représentée dans ce miroir redoublé. En outre, c'est une nouvelle mue de l'*ethos* qui s'opère ainsi dans l'épître XIII, en passant de la complicité complaisante (*eunoia*) à la franchise qui ne craint pas ses conséquences (modalité de l'*aréte*).

Il est également difficile de déterminer la nature exacte des rapports entretenus par le destinataire et le destinataire, mis à part le fait qu'ils semblent liés par l'amour. Et encore, doit-on parler d'amour ou d'amitié? Est-ce une lettre familière ou une lettre amoureuse? En se référant à la typologie érasmienne des genres épistolaires, on remarque que l'épître XIII se conforme à certains critères l'inscrivant dans le sous-genre délibératif (ou suasioire) de la lettre d'amitié ou d'amour (*amatoria*). Érasme divise également cette classe en deux groupes, soit les lettres de conciliation et les lettres d'amour. Dans les lettres de conciliation, il s'agit d'exposer au destinataire, sans flatterie, « les raisons qui nous ont poussé à solliciter son amitié²¹⁴ » et de lui indiquer ce « qui peut l'inciter à nous retourner notre affection²¹⁵ ». Dans les lettres d'amour, on doit plutôt avoir recours à l'éloge et jouer sur la pitié du destinataire.

L'épître XIII, quant à elle, s'inscrit davantage dans la lettre d'amour. En effet, l'épistolière se conforme au précepte d'Érasme selon lequel on doit faire l'éloge du destinataire : « on louera ses mérites et diminuera les nôtres, ou du moins les mentionnera avec grande modestie²¹⁶ ». Cette modestie, qui était déjà présente dans certaines épîtres familières, atteint son apogée dans la lettre amoureuse. L'épistolière mentionne donc son « debile scavoir » (EFI, p. 98), ainsi que sa « debile vie » (EFI, p. 98). Puis, ayant recours à la flatterie, elle rehausse les qualités du destinataire en se dénigrant elle-même :

pource bien que tu sois jeune d'aage, tu es anticque de sens : lequel a anticipé à tes tendres ans, la maturité qui default à plusieurs en senectude, ce qui est de si extreme louenge digne, que congoissant l'incapacité de mon fragile esprit, je veulx plus tost la reste de tes vertuz en silence passer, que de continuer en ce propos, pource que ta sapience meriteroit bien aultre laudateur que moy (EFI, p. 98-99).

²¹⁴ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « the reasons that have led us to solicit his friendship ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 203.

²¹⁵ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « which can induce him to reciprocate our affection ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 203.

²¹⁶ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « We shall extol her merits and belittle our own, or at any rate mention them with great modesty ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 204.

On remarquera particulièrement la soumission du destinataire et l'isotopie de la « fragilité », qui renvoie implicitement à la condition féminine (caractérisée de « sexe faible ou debile ») sous l'Ancien Régime. Malgré une certaine résistance face aux demandes de l'amoureux (Hélisenne refuse d'accorder au destinataire une « assistance pour une heure en [s]a presence, pour aulcunes choses secrètes [lui] communicquer », EFI, p. 101), l'épistolière avoue s'en remettre entièrement à la volonté du destinataire : « Si j'estoye en ma liberté, ne te seroit nécessaire de tant supplier : car je t'asseure mon amy que tes prières me seroient commandemens, ausquelz en grande promptitude tu me trouverois obeissant » (EFI, p. 102). Ces promesses, formulées habilement, permettent au destinataire de s'approprier les faveurs du destinataire. C'est donc une manière subtile qu'emploie l'épistolière pour se détacher de l'image traditionnelle de la femme soumise, et ainsi revendiquer une prise de parole féminine. L'épistolière réfute également de fausses accusations (« je te certifie, que jamais telle chose en ma pensée ne tint lieu d'occupation », EFI, p. 97), afin de faire l'éloge du destinataire : « au contraire, Je croy que vertueuse magnanimité, en ta personne reside » (EFI, p. 97). Puis, elle louange pour la constance de ses sentiments : « j'ay manifeste démonstration, que nonobstant que ton desir soit quelque fois excité, si est il assidulement mitigué de raison, arresté par bon avis, corrigé de discretion, et refrené de tempérance » (EFI, p. 98).

Par ailleurs, Hélisenne se conforme à la règle érasmienne propre à la lettre d'amour, selon laquelle on doit montrer « un amour intense lié à un profond désespoir²¹⁷ ». Dans l'épître XIII, l'épistolière fait donc part de ses sentiments contradictoires au destinataire, en mentionnant « la cordialle et fidele amour, que infalliblement je te porte : ce qui est occasion de m'agiter d'une tristesse, plus vehemente que ne te puis exhiber » (EFI, p. 97). C'est d'ailleurs cette « invincible puissance d'amour » (EFI, p. 99) qui amène Hélisenne à poser

²¹⁷ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « intense love joined to deep despair ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 204.

cette question désespérée : « si precedentement d'une amour fervente je t'ay aymé, à present que doibs je faire? » (EFI, p. 98).

Hélisenne a également recours à l'allégorie, un procédé qui s'impose dans l'écriture d'une lettre cryptée. Dans cette épître, l'épistolière joue donc sur les multiples sens de l'image du « chasteau ». D'une part, cette image renvoie à la résistance d'Hélisenne face aux avances de l'amoureux (« j'aspire trop plus à te livrer le chasteau, par toy assiegé, que toy mesmes n'as de desir de le posseder », EFI, p. 97) et, d'autre part, elle désigne l'emprisonnement réel de l'épistolière qui attend une libération prochaine (situation qui est d'ailleurs exploitée plus amplement dans les *Angoisses dououreuses*) : « si à present je t'ay persuadé de subjuger le chasteau en quelque sorte que ce fut, A ceste heure veulx consentir que tu lieves le siege pour quelque temps » (EFI, p. 101).

L'épistolière se conforme par ailleurs au précepte érasmien, selon lequel on doit implorer l'amour de l'autre et souligner que « si cette requête n'est pas accordée, on est résolu à couper court à une vie cruelle par n'importe quel moyen possible²¹⁸ ». Dans cette lettre d'amour, Hélisenne affirme donc (tout en continuant à filer la métaphore du château) que « si le vigilant et solliciteux gardien du chasteau [...] me povoit tenir apres telle faulte commise : il est à presupposer, que par mort fort execrable, à ma debile vie imposeroit fin, ou pour le moins plus que la fille de Nisus, je serois abandonné » (EFI, p. 98). Un passage de l'épître est également consacré à une forme de mise en scène, où l'épistolière élabore deux scénarios possibles advenant la perte du destinataire : « L'une si est que mon iniquité assez promptement seroit divulguée [...] L'autre qui en plus extreme diligence me meneroit, ce seroit l'acerbe douleur que je sentirois pour la privation de toy [...] » (EFI, p. 100-101). Ces deux scénarios présentent également un côté fataliste, témoignant du profond désespoir de l'épistolière : « puis que par mon moyen chose si scandaleuse seroit née, et pour ne povoir

²¹⁸ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « if this request is not granted, we are resolved to cut short a cruel life by whatever means possible ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 204.

telles oppressions tolerer, c'est l'une des causes qui me conduiroit à celle qui de tous maulx est la fin » (EFI, p. 101). Puis, elle exprime la certitude suivante : « Parquoy je te certiore, qu'assidue et continuelle douleur ne me desaccompaignera, jusques à la fin de ma tormentée vie » (EFI, p. 103). Enfin, l'épître se termine sur une plainte qui aura pour effet d'appeler la pitié du destinataire (typique du *pathos* que l'on trouve dans toute péroration) : « Plusieurs aultres choses desirerois rediger par mes escriptz, n'estoit que les passions de l'ame accumulées avec l'infirmité du corps me stimulent à imposer fin à ceste epistre » (EFI, p. 103).

Parallèlement, cette lettre cryptée contient certains éléments qui renvoient à un rapport d'amitié entretenu entre le destinataire et le destinataire. Toutefois, il est question ici d'une amitié très intime, qui pourrait aisément se confondre avec le sentiment amoureux : « combien excessive est l'inveterée amytié, en mon cuer inserée » (EFI, p. 98). Hélisenne confère également une certaine autorité à cette relation, en la comparant à l'amitié existant entre deux fidèles compagnons de l'*Iliade* d'Homère : « ta personne que j'ayme plus que jamais ne feit le magnanime filz de Thetis son trescher compagnon Patroclus » (EFI, p. 100). Il importe d'ailleurs de mentionner que dans cette lettre cryptée, comme dans toutes les épîtres familiaires, Hélisenne appuie son argumentation sur des références littéraires (le roi Priam, Scylla, Charybde, Icare, Apollon, Mercure). On retrouve de plus quelques *sententiae* qui confèrent à l'épistolière une sagesse et témoignent d'une forme de didactisme qui était, jusqu'alors, plutôt effacé dans cette épître : « car qui de son plein vouloir se travaille, d'aultruy ne se doibt lamenter » (EFI, p. 100); « car tout secret parler, est prevision de suspicion » (EFI, p. 103).

En définitive, il a été possible d'établir, dans ce présent chapitre, la conformité des épîtres familiaires X à XIII au *De conscribendis epistolis* d'Érasme. En ce qui concerne les

épîtres familières X et XI, il importe de souligner que ces deux lettres s'inscrivent dans le sous-genre familier de la lettre d'information (bien que l'épître XI contienne certains éléments appartenant au sous-genre délibératif de la lettre de demande). Soulignons également que ces deux lettres illustrent l'importance accordée par l'épistolière au « je » narratif; le procédé du monologue intérieur étant privilégié. Parallèlement, on remarque l'intérêt pour la *varietas*, l'auteure passant du style le plus dépouillé (le soliloque) au style le plus orné (le discours de savoir et d'érudition). Il est également possible d'observer que l'*ethos* mis en scène dans les épîtres X à XIII se rapproche davantage de l'*arété* (« l'affiche d'une franchise qui ne craint pas ses conséquences et s'exprime à l'aide de propos directs, empreints d'une loyauté théâtrale²¹⁹ »), contrairement à l'*ethos* des épîtres précédentes qui montre une sagesse objective (*phronésis*) et qui est sensible aux malheurs des autres (*eunoia*). Autrement dit, l'expérience personnelle est ici opposée à une vision plus sociale, et on peut apercevoir « le débat entre les valeurs individuelles et sociales qui sans être nouveau à la Renaissance, a pris au cours de cette période, surtout dans la première moitié, une importance très grande comme enjeu idéologique²²⁰ ».

Puis, l'analyse de l'épître XII a permis d'observer que, malgré la familiarité existant entre l'épistolière et le destinataire, la lettre familiale contient de nombreux éléments rhétoriques qui l'inscrivent davantage dans le sous-genre délibératif (ou suasioire) de la lettre de demande. Notons d'ailleurs qu'Hélisenne, dans cette épître, se conforme aux préceptes érasmiens relatifs à la lettre de demande, à un point tel qu'on pourrait facilement croire à l'appartenance de cette lettre à l'épistolarité réelle. Parallèlement, la question du simulacre ressort de ce jeu sur les deux degrés d'épistolarité (réelle et fictionnelle). Hélisenne de Crenne pousse effectivement à la limite l'idée éasmienne de la lettre comme poulpe, c'est-à-dire comme caméléon reflétant la situation d'énonciation, jusqu'à en confondre les deux

²¹⁹ Roland Barthes, « L'ancienne rhétorique. Aide-mémoire », art. cité, p. 212.

²²⁰ Jean-Philippe Beaulieu, *Le didactisme amoureux et sa réalisation textuelle dans les œuvres d'Hélisenne de Crenne*, ouvr. cité, p. 289.

degrés d'épistolarité. Cette sorte de procédé autoréflexif agit donc comme un miroir grossissant qui montre les ressorts de l'épistolarité.

Enfin, la problématique du simulacre de l'épistolarité atteint son apogée dans l'épître familiale XIII, qui sert de pivot entre les épîtres familiaires et les épîtres invectives. Tout d'abord, il a été possible d'observer que cette lettre cryptée prend l'appellation générique d'épître familiale, alors que (si on s'en tient au *De conscribendis epistolis*) elle s'inscrit davantage dans le sous-genre délibératif de la lettre d'amitié ou d'amour tel que la définit Érasme. Puis, l'analyse a permis de souligner la complexité de l'*ethos* mis en scène dans cette véritable énigme épistolaire, où les dédoublements et les travestissements épistolaires rendent l'identité du destinataire presque impossible à déchiffrer. Hélisenne de Crenne innove également dans la dynamique épistolaire de la communication *je-tu*, l'interprétation de la lettre s'appuyant sur un contexte que seuls les épistoliers connaissent et qui échappe au lecteur moyen. Ce procédé a pour effet d'exclure de la relation entre destinataire et destinataire toute personne étrangère, y compris le lecteur. Dès lors l'identification du destinataire, du destinataire et même du contenu de la lettre devient presque impossible (on trouve toutefois plusieurs indices de féminité relatifs à l'épistolière), et la lecture de l'épître ne peut être qu'hypothétique.

Bref, la problématique du simulacre est au cœur de ces épîtres familiaires qui témoignent de la virtuosité de l'épistolière de la fiction à passer d'une modalité de l'*ethos* à une autre. Le chapitre suivant, portant sur la conformité des épîtres invectives I à V au *De conscribendis epistolis* d'Érasme, permettra d'ailleurs d'étudier cette problématique au sein de la seconde partie du recueil épistolaire.

CHAPITRE 5 : LES ÉPÎTRES INVECTIVES I À V

OU LA FRANCHISE QUI NE CRAINT PAS SES CONSÉQUENCES

Bien qu’Hélisenne de Crenne se montre à l’affût des nouveautés de l’art épistolaire sous l’Ancien Régime en pratiquant le genre familial et en appliquant le concept de *varietas*, il n’en demeure pas moins qu’elle a recours, dans la seconde partie des *Epistres*, à un genre de discours plus traditionnel, soit le discours judiciaire (que Jean-Philippe Beaulieu nommera, rappelons-le, l’*objurgatio*). Dans ce genre de discours clairement oratoire (qui contraste avec le style conversationnel du genre familial), on retrouve, entre autres, la lettre invective. Chez Hélisenne de Crenne, le sous-genre de la lettre invective s’actualise « en tant que réfutation (tantôt emportée, tantôt injurieuse) d’un discours calomnieux et prise à parti d’un calomniateur²²¹ ». Cette seconde partie du recueil contraste, autant par la forme de l’argumentation que par son contenu, avec les épîtres familières présentées dans la première partie. L’auteure opère donc un passage insensible de la familiarité au judiciaire, du domestique au public. La transition entre les deux formes d’épîtres est d’ailleurs si marquante qu’Hélisenne a dû insérer un « Preambule aux invectives » que nous avons déjà eu l’occasion de citer, afin d’expliquer aux lecteurs les raisons motivant ce changement de style et de ton :

Je derelinque le stile accoustumé des Epistres Familieress, considerant que ma fortune acerbe ne permet en icelluy perseverer : Certes sa crudelité intolerable me stimule de sorte qu’elle me contrainct, nonobstant mon naturel, au contraires qu’aux Epistres Invectives je donne commencement. (EFI, p. 106).

C’est donc ce préambule qui annonce les épîtres invectives, lesquelles sont au nombre de cinq. Les trois premières épîtres invectives prennent la forme d’un dialogue entre Hélisenne et son mari. Celles-ci traitent de la question de l’amour adultère, une problématique qui touchera d’abord le cas particulier et embarrassant d’Hélisenne pour ensuite être élargie à tout le sexe féminin. On observe également la dimension théorique des épîtres invectives, dans

²²¹ Claude La Charité, « Hélisenne de Crenne et le sous-genre de la lettre invective », art. cité, p. 2.

lesquelles Hélisenne délaisse les préoccupations d'ordre domestique pour débattre progressivement de questions universelles concernant, entre autres, la condition féminine et le statut de la femme écrivain. Dans la quatrième épître invective, par exemple, l'épistolière présente une véritable apologie du sexe féminin et revendique le droit des femmes à la culture et à la création littéraires. On remarque également que la charge injurieuse augmente d'une épître à l'autre. La première épître invective témoigne donc d'une certaine réserve face au destinataire, tandis que le ton de la cinquième et dernière lettre, adressée à un habitant d'Icuoc, est nettement moins respectueux. Soulignons également que l'*ethos* mis en place dans les épîtres invectives s'inscrit dans la modalité de l'*arété*, affichant ainsi une franchise qui ne craint pas ses conséquences.

Dans ce chapitre, il s'agira donc d'établir la conformité des épîtres invectives I à V au *De conscribendis epistolis* d'Érasme. La présentation des critères érasmiens portant sur les sous-genres judiciaires des lettres invectives (*invectiva*), d'accusation (*criminatoria*) et d'apologie (*purgatio*), ainsi que l'application de ces critères aux épîtres invectives I à V constitueront les volets principaux de l'analyse. Il sera donc possible d'observer en quoi Hélisenne se conforme (ou déroge) aux règles énoncées par Érasme et de relever la spécificité de l'épistolière dans la pratique de l'invective.

La .I. Epistre Invective : la déconstruction de l'*ethos* de l'adversaire

Dans la première épître invective, adressée à son mari, Hélisenne cherche à se défendre contre l'accusation d'adultère portée par celui-ci. Elle a donc recours à deux procédés (constitutifs de la lettre invective, selon Érasme) : la réfutation et la contre-accusation. Elle réfute ainsi les propos du mari selon lesquels elle serait éprise d'une « telle lascivité » imputable à un « amour impudique » (EFI, p. 108). Bien que la lettre s'ouvre sur

une formule de modestie (« Certaine suis que l'inopinée veue de ceste mienne epistre, t'engendrera admiration pour te sembler estre à moy temeraire hardiesse, de te rescripre, veu que je scay l'infalible inimitié, que de long temps contre moy a conceue », EFI, p. 108), le ton invectif s'installe rapidement. Le mari devient donc un ennemi qu'Hélisenne doit non seulement convaincre de son innocence, mais également réduire au silence. Il importe d'ailleurs de préciser que, dans les épîtres invectives, l'épistolière s'efforce de déconstruire l'*ethos* de l'adversaire (destinataire). Cette première épître invective s'inscrit donc dans le sous-genre judiciaire de la lettre invective (*invectiva*), tout en proposant certains arguments oratoires propres au sous-genre délibératif de la lettre de persuasion. Démétrios de Phalère et Libanios proposent également des nuances à la lettre invective, allant de la simple réfutation (avec espoir de réconciliation) à la rupture définitive avec l'adversaire que l'on voue aux gémonies. Dans cette première épître invective, il s'agit donc d'un rejet pur et simple de l'accusation (dénégation) avec espoir de réconciliation (Démétrios parle, ici, de lettre d'admonestation)²²².

Selon Érasme, dans une lettre invective, il faut réfuter les accusations du destinataire, tout en faisant valoir « l'intolérable stupidité, arrogance, brutalité, ou malveillance de notre adversaire²²³ ». Hélisenne se conforme à ce précepte, au début de la lettre, en affirmant que « sans cause tu m'as faict souffrir tant et de si extremes calamitez » (EFI, p. 108). Érasme mentionne également, dans le *De conscribendis epistolis*, qu'il faut prétendre être étranger au genre de l'invective et y avoir été contraint par l'accusateur : « On dira qu'on est contraint de faire cela, contrairement à nos goûts et habitudes; qu'on n'imitera pas l'accusateur en portant

²²² À propos des nuances à la lettre invective, voir *Lettres pour toutes circonstances. Les traités épistolaires du Pseudo-Libanios et du Pseudo-Démétrios de Phalère*, ouvr. cité, p. 17-18.

²²³ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « we should point out our opponent's intolerable stupidity, pride, rudeness, or abusiveness ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 221.

des accusations, mais, en s'abstenant des insultes, on réfutera simplement les allégations²²⁴ ».

Dans la première épître invective, Hélisenne déroge à cette règle érasmienne, car aucun propos n'aborde explicitement une quelconque réticence de l'épistolière face au genre invectif. Toutefois, rappelons que dans le préambule, l'épistolière affirme être obligée de recourir au style de l'invective, « nonobstant [s]on naturel » (EFI, p. 106), car il correspond davantage aux tourments que lui procure la « maledicte fortune » (EFI, p. 106).

Par ailleurs, dans une lettre invective, on doit à la fois « réfuter les allégations et porter des contre-accusations²²⁵ ». Il importe également de souligner que le procédé de la réfutation est un argument oratoire propre à la lettre invective et à la lettre de persuasion. Érasme propose d'ailleurs neuf arguments oratoires s'appliquant à la lettre de persuasion : le dilemme, l'énumération, la conclusion simple, la réfutation, l'opposition, le renversement d'argument, l'induction, l'inférence et le syllogisme. Dans la réfutation, « on examine ce qui peut être dit en faveur de nos adversaires ou contre nous-mêmes. Puis, en reprenant les points un à un, on apporte rapidement des raisons par lesquelles on montre que ce qui a été dit n'est pas vrai²²⁶ ». Hélisenne met en pratique ce précepte érasmien en accusant son mari de prêter foi « trop facilement aux detracteurs » (EFI, p. 108) et en affirmant, par la suite, que l'accusation d'oisiveté ne peut être fondée : « puis qu'en mes tendres et jeunes ans : j'ay esté modeste et temperée, tu ne te doibs persuader, qu'en aage maturée je sois lascive » (EFI, p. 108). Ce passage relève d'ailleurs de l'*exemplum* (le passé garant de l'avenir). L'épistolière réfute également l'accusation du mari selon laquelle elle est « d'amour venerienne vehementement surprise » (EFI, p. 109). En effet, elle tente de faire croire au destinataire qu'elle « deteste

²²⁴ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « We shall say that we are constrained to do this, contrary to our habit and inclinations; that we shall not emulate him in making up accusations, but, refraining from insults, merely repel the allegations ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 221.

²²⁵ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « refute allegations and vigorously level counter-charges ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 221.

²²⁶ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « we examine what can be said in favour of our opponent or against ourselves. Then through repeated questions we quickly subjoin reasons by which we show that what has been said is not true ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 112.

amour illicite : et avec affectueux desir, [elle] exore les dames de tousjours le vivre pudique observer » (EFI, p. 109).

Toutefois, bien qu'Hélisenne nie l'emprise d'une telle passion amoureuse, le lecteur (contrairement au mari) connaît la véritable force du sentiment amoureux que l'épistolière confesse dans les épîtres familières X à XIII. Cette confession permet d'ailleurs de relativiser l'argumentation présentée dans l'épître invective; argumentation qui renvoie en grande partie aux qualités de chasteté et de modestie d'Hélisenne. Mentionnons également que ces qualités sont juxtaposées, de façon implicite, au « vice de crudelité » (EFI, p. 108) du mari : « Tout homme prudent et discreet, doibt croire mon cuer estre pur et chaste » (EFI, p. 109). Hélisenne passe donc à la contre-accusation avec ce que cela suppose de blâme et accuse son mari d'être « pour l'heure plus cruel que cruaulté » (EFI, p. 110). De plus, Hélisenne confère une certaine autorité à son argumentation en établissant un contraste entre la chasteté et la passion amoureuse. Pour ce faire, elle s'appuie sur de nombreux exemples mythologiques de vierges (la chaste Claudia, les déesses Vesta et Junon) et de serviteurs de Cupidon célèbres pour leur audace et leur hardiesse (« Paris Frigien et Heleine grecque », EFI, p. 112).

Par ailleurs, Érasme affirme qu'on peut avoir recours à l'ironie dans la lettre invective. On remarque donc, chez Hélisenne, l'emploi de l'ironie dans les interrogations directes : « Je te supplie dis moy si en diminuant ma bonne reputation, tu penses augmenter la tienne? Ton ymagination est elle telle que tu te juge digne de louenge, Pour te nommer trescurieux gardien d'une femme? de laquelle par ton estimation le cuer est totalement perverty » (EFI, p. 111). Suite à ces interrogations, Hélisenne contre-attaque également son mari en l'accusant d'avoir « succumbé en la profondité de folle erreur » (EFI, p. 111). La contre-accusation est donc un moyen employé par l'épistolière dans la déconstruction de l'*ethos* du destinataire. De plus, le renversement d'argument, propre à la lettre de persuasion telle que la définit Érasme, est employé par Hélisenne. Dans ce type d'argumentation, il s'agit de montrer « que ce qui

dérive du raisonnement de nos adversaires n'est pas à leur avantage mais au nôtre²²⁷ ». Dans l'épître, Hélisenne reprend donc les accusations de son mari en lui montrant l'effet contraire engendré par celles-ci : « Tu t'apperceveras que ceulx à qui tu le racompte, totalement n'estimeront ton dire estre véritable. Je me persuade bien que facilement on croira que je me soye dédiée au service de celluy petit Dieu, qui d'ardeur inextinguible les cueurs enflambe » (EFI, p. 111).

Enfin, cette première épître invective présente une nouvelle formule d'adieu ou de valédition épistolaire qui se distingue de la formule habituelle utilisée dans les épîtres familiaires. On se rappellera effectivement que, dans les épîtres familiaires, l'épistolière propose une formule en deux points : 1- elle adresse soit un conseil ou une demande au destinataire; 2- elle prie Dieu d'accorder au destinataire une quelconque vertu (variable selon le contenu de l'épître). Dans la conclusion de cette épître invective, Hélisenne se déclare plutôt la victime d'un mari qui a « commis offense tresgriefve » (EFI, p. 113). Puis, elle implore Dieu de libérer son mari « de toutes vaines opinions » (EFI, p. 113).

La .II. Epistre : le blâme universel du sexe féminin, prétexte à une apologie féminine

Cette deuxième épître invective se démarque des autres épîtres en ce qu'elle présente un destinataire autre qu'Hélisenne, soit le mari. Elle sert de plus de prétexte à l'apologie du sexe féminin qui suivra dans l'épître III, en présentant les injures et les accusations du mari qui seront (dans l'épître suivante) réfutées par Hélisenne. Étant adressée à Hélisenne, la lettre est également la réponse du mari à la lecture de la première épître invective. Il importe de mentionner que cette lettre présente des éléments appartenant aux sous-genres judiciaires de la lettre invective (*invectiva*) et de la lettre d'accusation (*criminatoria*). La lettre

²²⁷ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « that what follows from the reasoning of our opponents is not to their advantage but to our own ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 114.

d'accusation, selon la définition du *De conscribendis epistolis*, suit la même méthode qu'un plaidoyer, mais avec une plus grande brièveté. Érasme mentionne d'ailleurs qu' « il est quelquefois approprié de commencer abruptement, comme pour indiquer immédiatement notre douleur et la nature choquante de l'affaire²²⁸ ». Ce précepte érasmien est respecté par l'auteure, puisque la seconde épître invective commence dans le vif du sujet. En effet, le mari réfute dès les premières phrases les dires d'Hélisenne, l'accusant même du vice de « scelerité » (EFI, p. 114). Selon Démétrios de Phalère et Libanios, cette seconde épître s'inscrit dans la contre-attaque (contre-accusation) et on pourrait, à la limite, affirmer que le mari tente de provoquer un sursaut moral chez l'épistolière (lettre moralisatrice).

Dès le commencement de la lettre, on remarque le ton invectif employé par le mari. Selon Érasme, « en faisant un portrait de la personne, on fera voir qu'il a inventé ces ragots par haine ou par un penchant naturel pour la calomnie²²⁹ ». Le destinataire, se conformant à cette règle, exagère l'offense apparemment commise par Hélisenne afin de montrer « l'odieuse macule de [s]es enormes pechez » (EFI, p. 114) : « l'offense que ta detestable personne a envers moy commise, est si griefve, que toy n'ayant qu'une seule vie, ne scauroys avec la perte d'icelle satisfaire » (EFI, p. 114). Dans cette épître, le mari tente de déconstruire l'*ethos* de l'épistolière, en embrassant la modalité de l'*arété* (la franchise qui ne craint pas ses conséquences et s'exprime à l'aide de propos directs). Mettant en pratique les deux facettes constitutives de la lettre invective (la réfutation et la contre-accusation), le mari reprend les propos tenus par Hélisenne dans l'épître précédente (« Tu me increpe, disant qu'en trop grande promptitude aux detracteurs je preste foy », EFI, p. 114), afin de mieux les réfuter. On

²²⁸ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « it is sometimes appropriate to begin abruptly, so as to indicate immediately our distress and the shocking nature of the affair ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 207.

²²⁹ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « from a verbal portrait of the person we shall make it appear that he has invented these reports through hatred or a natural penchant for slander ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 221.

remarque d'ailleurs l'emploi du renversement d'argument, où le mari montre que ce qui dérive du raisonnement d'Hélisenne n'est pas à son avantage mais au sien :

Puis apres parlant à ton advantaige, tu dis estimer que la clemence divine, te voulut conserver de conceder fin à la nature, en prononcant choses de la vérité alienées. Je ne scay qui te meust de telles parolles dire, veu que tu congois qu'a la prescence divine riens n'est occulté : pour certain elle voit bien la malice inserée dedans ton cuer (EFI, p. 117).

Dans la contre-accusation, le mari s'appuie également sur l'exemplaire fidélité de Pénélope, afin de créer un contraste avec la nature mauvaise d'Hélisenne (laquelle est comparable à la réputation perverse de Sémiramis) : « tu as faict divorce et repudiation totale d'avec dame vertu : pour accumuler en toy les vices à elle contraires » (EFI, p. 115). Il pousse ensuite l'audace jusqu'à formuler des ordres : « si tu ne veulx continuer tes artificielles et coulourées mensonges, plus ne me contrediras, qu'ainsi ne soit » (EFI, p. 115); « O medite doncques en quel peril te mettent tes execrables pechez : lesquelz sont en si grand nombre, que la recordation d'iceulx me rend timide » (EFI, p. 119). Ce dernier exemple se conforme d'ailleurs au précepte érasmien selon lequel, dans la lettre invective, « on pressera le destinataire de revenir enfin à ses sens et de ne pas nous forcer à perdre aussi le contrôle de nous-mêmes²³⁰ ».

Ensuite, dans les sous-genres judiciaires des lettres invectives et d'accusation, « on ridiculisera l'autre avec des moqueries, des railleries, et des remarques pleines d'esprit²³¹ ». Dans cette seconde épître, le mari ridiculise donc Hélisenne en l'injuriant : « toy maledicte creature » (EFI, p. 117); « ta mensongere langue » (EFI, p. 118). La réfutation et la contre-accusation, constitutives de la lettre invective, permettent donc au mari de (tenter de) déconstruire l'*ethos* de l'épistolière. Il formule également quelques *sententiae* qui lui confèrent une certaine autorité : « Car justice n'est cruaulté [...] car croys moy que facilement une offense et maculée conscience d'elle mesme s'accuse » (EFI, p. 117). Puis, il utilise

²³⁰ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « we shall urge him to come at last to his senses and not force us too to forget our self-control ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 221.

²³¹ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « we shall ridicule the fellow with taunts, quips, and witty remarks ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 221.

conjointement les procédés de l'antithèse et de l'énumération afin d'attaquer la condition féminine : « O frauduleuse condition, tant plus on te croit, tant plus on erre, tant plus on te preste, tant plus on pert, tant plus on t'ayme, tant plus on s'offense » (EFI, p. 119). On relève également le ton sarcastique du mari dans l'emploi du procédé de l'exagération : « Plusieurs advertissemens, touchant l'estat de mariaige sont redigez par escript. Mais ceulx qui telles choses ont narrées, n'ont exhibé tant de fatigues, peines et travaulx en toutes leurs compositions, qu'une seule femme infere à ung mary en ung seul jour » (EFI, p. 119).

Enfin, le mari conclut l'épître en faisant le blâme universel du sexe féminin. Il affirme ainsi que la douleur subie par Hélisenne n'est rien « au respect de ce qu'elle a deservi, dont pour l'inimitié qu'il luy porte, il deteste tout le sexe femenin » (EFI, p. 114). Les accusations, jusqu'alors portées contre Hélisenne, se transposent donc sur l'ensemble de la condition féminine : « O que miserables creatures sont toy, et toutes celles qui te ressemblent, dont grande multitude se retrouve : Car la greinne de fidelité est peu semée entre cest inconstant sexe femenin » (EFI, p. 119). Le mari a d'ailleurs recours à cinq exemples de couples où les femmes ont été à l'origine de la mort de leur mari (Hannibal et Tamira, Marc-Antoine et Cléopâtre, Philippe de Macédoine et Olympia, Samson et Dalila, Néron et Agrippine), afin d'illustrer qu'il « n'y a plus superbe ne perileux ennemy de l'homme que la femme » (EFI, p. 120). Un exemple tiré de Socrate vient également montrer que les hommes voient souvent les femmes « fouyr le bien et imiter le mal » (EFI, p. 120)²³²; le sexe muliebre étant plus enclin à se tourner vers la sensualité (le mal) que vers la raison (le bien). Le mari termine d'ailleurs l'épître en formulant un avertissement à l'intention des hommes (« je advertiz les jeunes, et exore les anticques, j'esveille les scavans, et enseigne les simples, que pour souverain remede à voz retz subtilz eschapper, assiduellement s'esforcent de supplier la divine puissance », EFI,

²³² À propos de ces *exempla* qui sont utilisés pour inférer une généralité sur les femmes, voir Marie-Claude Malenfant, *Argumentaires de l'une et l'autre espèce de femme*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « République des Lettres », 2003, 548 p.

p. 121) et en priant Dieu qu'il « vueille divulguer de toy, ce qui m'est certain, et par experience » (EFI, p. 121).

La .III. Epistre Invective : l'apologie universelle du sexe féminin

La troisième épître invective, adressée au mari, conclut le dialogue entre Hélisenne et son époux. Elle marque la rupture définitive avec l'adversaire (destinataire) que l'épistolière voit désormais aux gémonies (selon Démétrios de Phalère, cette épître correspond à la lettre de blâme). Dans cette lettre, Hélisenne réfute les accusations lancées par son mari dans l'épître précédente et emploie la contre-accusation (deux procédés constitutifs de la lettre invective, selon Érasme). Par conséquent, on peut affirmer que cette troisième épître s'inscrit dans le sous-genre judiciaire dominant de la lettre invective. Il importe de rappeler qu'Érasme conseille, dans ce type de lettre, de dire « qu'on est contraint de faire cela, contrairement à nos goûts et habitudes²³³ ». Dans ce cas-ci, Hélisenne affirme que normalement il lui serait facile de dissimuler sa colère, puisque son « dolent cuer est tant accoustumé de souffrir » (EFI, p. 122). Toutefois, puisque les accusations du mari prennent une portée universelle, elle avoue être obligée d'employer le style de l'invective :

voyant que generallement tu deteste la femenine condition, m'a semblé que trop est grande l'injure, puis qu'elle est universelle. Et pource passant soubz silence, ce que je pourrois respondre, à ce que particulierement tu me dis, Je donneray principe a approuver faulse l'accusation, que tu fais de noz malicieuses œuvres (EFI, p. 122).

On observe donc un commencement abrupt de l'épître, laquelle s'ouvre sur des accusations et des injures contre le mari : « Combien que je voye journelement pulluler la haine mortelle que tu me porte [...] tu es de la condition des furieulx [...] Tu es si imbu d'insolence » (EFI, p. 122). Parallèlement, soulignons que ce procédé semble quelque peu paradoxalement sous la plume

²³³ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « that we are constrained to do this, contrary to our habit and inclinations ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 221.

d'Hélisenne, puisque cette dernière affirme que « l'injure n'est à celluy qui la seuffre, mais redonde à celluy qui l'infere » (EFI, p. 122). On peut donc affirmer que l'*ethos* de l'épistolière embrasse désormais et plus que jamais la modalité de l'*arété* (qui s'exprime à l'aide de propos directs) dans sa déconstruction de l'*ethos* de l'adversaire.

Ensuite, Hélisenne reprend les accusations faites par le mari, afin de mieux les réfuter : « Tu dis que femmes sont infideles, inconstantes, frauduleuses et deceptives : Et à brief parler qui presteroit foy à ton dire, nul en mariaige ne se lyeroit » (EFI, p. 122). Dans la réfutation, Hélisenne s'appuie sur l'état du mariage, recommandé par l'Église et approuvé de tous, ainsi que sur l'écriture d'hommes favorables à la condition féminine : « les prenommez Salomon, et le saige Hebraicque, ont escript qu'en la femme forte et bonne le cuer de son mary repose » (EFI, p. 123). De plus, Hélisenne a recours aux Écritures saintes dans son argumentation. Elle s'appuie ainsi sur les paroles de saint Jérôme pour montrer que l'ornement des femmes n'est pas nécessairement lié à la luxure, mais plutôt à l'« honnesteté » des femmes accordée à la noblesse de leurs maris.

Plusieurs exemples sont également relevés par l'épistolière pour illustrer la pudicité (Lucrèce, le Deutéronome), la vertu (Suzanne et Judith) et la chasteté des femmes (Iphigénie, Cassandre et Chrisis, les vierges de Sparte, de Mylésie et de Thèbes). Rappelons que, selon Érasme, « rien ne nous enflamme si intensément envers l'acquisition de vertus que les exemples illustres de ceux qu'on admire, provenant autant de sources de l'Antiquité grecque que de notre entourage²³⁴ ». Dans cette épître, Hélisenne mentionne d'ailleurs que « tant de veritables histoires à l'encontre de ton inveterée malice faveur me prestent, qui n'est encores tout le secours que j'attens, estant trescertaine que tous hommes vertueulx me donneront ayde » (EFI, p. 127).

²³⁴ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « Nothing inflames us so intensely towards the acquisition of virtue as illustrious examples of those whom we admire, whether from sources of great antiquity or close at hand ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 83.

Parallèlement, mentionnons que les exemples utilisés par Hélisenne dans sa réfutation servent à l'apologie du sexe féminin. En effet, Hélisenne prouve que les mauvaises paroles proférées contre les femmes servent à « la decoration des bonnes » (EFI, p. 123), et que les femmes sont dignes d'accéder à la vertu et capables de raison. Elle déconstruit également l'*ethos* misogyne du destinataire en montrant que la sensualité n'est pas seulement liée au sexe féminin, mais également à la condition masculine : « puis que l'homme se dict exceder la femme en prudence, il ne debvroit converser avec cela qui se persuade luy estre nuysible et perileux : mais nonobstant qu'il se die tant scientificque, dereliquant la raison, à la sensualité adhère » (EFI, p. 124).

Enfin, comme le conseille Érasme, on doit presser le destinataire de revenir à ses sens dans une lettre invective. Hélisenne se conforme à ce précepte dans la troisième épître invective, lorsqu'elle dit à son mari que « si ces choses [il] medite : [il confessera] avoir tort d'execrer ce que de chascun est recommandé » (EFI, p. 125). De plus, elle n'hésite pas à recourir au mode impératif, afin de conférer une plus grande autorité aux ordres énoncés : « je t'admonneste de ne plus de terminer si promptement : et aussi que tu commences à te repentir, d'avoir detracté de celles, pour lesquelles extoller tous vertueulx se travaillent » (EFI, p. 126). Puis, Hélisenne conclut la lettre en suppliant Dieu « que par grace especiale, de telle obstination te libere » (EFI, p. 127). Cette prière est semblable à celle énoncée dans la première épître invective, où il était question, rappelons-le, de libérer le mari de « toutes vaines opinions » (EFI, p. 113).

La .III. Epistre Invective ou l'apologie du sexe féminin

La quatrième épître invective propose un contenu tout à fait différent des épîtres invectives précédentes. Il n'est plus question ici d'une accusation d'adultère portée contre

Hélisenne, mais plutôt d'une remontrance faite aux femmes qui exercent la pratique littéraire. Cette épître, adressée à Elenot (un critique littéraire qui accuse le sexe féminin « de n'estre capable des bonnes lettres », EFI, p. 129), constitue donc une véritable apologie de la femme. Selon la typologie de Démétrios de Phalère, la défense par l'argumentation de cette épître invective renvoie à la lettre apologétique. Parallèlement, Érasme classe la lettre d'apologie (*purgatio*) dans le genre judiciaire. Il conseille d'utiliser l'apologie « pour réfuter une plainte de façon à donner la preuve que non seulement nous n'avons pas été offensé, mais que nous sommes même grandement reconnaissant. Puis, on cherchera à repousser les soupçons qui pèsent contre nous [avec] des explications très convaincantes²³⁵ ». Dans la quatrième épître invective, Hélisenne réfute donc l'accusation portée par Elenot en faisant l'apologie des femmes, et plus particulièrement des « dames scavantes » (EFI, p. 130) qui se livrent à la pratique littéraire. Dès le commencement de l'épître, on retrouve une énumération de figures allégoriques féminines incarnant les différents champs du savoir (notons que le passage est également une manière de ridiculiser Elenot qui croit surpasser les muses) :

Tu te dirois preceder en narration de tragedies Melopomene, en commedies Thalia, en meduleuse resonnance Euterpe, en melodie suave Terpsicore, en Geometrie Eratho, en litterature Calliope : en c躬nissance du cours celeste Urania, et en Rethoricque Polimia (EFI, p. 128).

Puis, une page entière du recueil est consacrée à l'apologie de femmes célèbres pour leur connaissance des lettres et des sciences (« Damas, Zenobia, Delbora, Attalia, Cornelia, Valerie, Aspasia, Alpaides », etc.). Hélisenne utilise d'ailleurs une comparaison assez efficace pour montrer l'ampleur des écrits féminins : « qui vouldroit vaguer par la mer des dames scavantes, s'esforcant de exhiber leurs louables œuvres au recit d'icelles, plus de temps se consumeroit, que ne fist Ulixes en ses penibles et fatigables peregrinations » (EFI, p. 130). Ces exemples confèrent également à Hélisenne une certaine autorité, puisqu'ils sont tirés de

²³⁵ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « We use apology to rebut a complaint in such a way as to give proof that not only were we not offended by it but even greatly appreciative. Next we shall seek to repel the suspicion roused against us. Finally we must bring forward very convincing explanations in order to clear it away ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 214.

l'Antiquité. De plus, Hélisenne anticipe les accusations d'Elenot (« Mais si toy infelice veulx perseverer de dire, que je ne fais mention que de l'anticque, et que pour le present, n'en est à celles que j'ay predictes equiparables », EFI, p. 130) en apportant un exemple d'une femme écrivain contemporaine « présentée sous des traits si exemplaires que toute autre référence à des femmes écrivains de l'époque devient inutile²³⁶ », soit Marguerite de Navarre. Toutefois, mentionnons qu'Hélisenne, bien qu'elle fasse l'éloge des femmes écrivains, se veut plus modeste quand il est question de ses propres œuvres. En effet, elle affirme que les *Angoisses douloreuses* font partie de ses « petites compositions [...] de petite valeur » (EFI, p. 132) et qu'il faut « excuser la debilité de [s]on petit stile » (EFI, p. 132).

Bien que le sous-genre judiciaire dominant soit, dans cette épître, la lettre d'apologie, quelques éléments s'inscrivent dans le sous-genre judiciaire de la lettre invective, dont les deux facettes constitutives sont la réfutation de calomnies et la contre-accusation (déconstruction de l'*ethos* du calomniateur). Tout d'abord, Hélisenne lance de nombreuses injures au destinataire. En effet, elle l'accuse d'être « joinct au comble de temeraire folie » (EFI, p. 128) et d'être « naturellement addonné au detestable vice de detraction » (EFI, p. 131). Hélisenne s'attaque également, à quelques reprises, à la « langue pestifere » (EFI, p. 131) du destinataire : « venimeuse langue scaturie d'iniquitez » (EFI, p. 131); « ta vergonneuse bouche, et [...] ta serpentine langue » (EFI, p. 133). De plus, elle insulte Elenot en affirmant que sa « maledicte personne, [...] est totalement intoxiquée, et plus que pleine de detraction » (EFI, p. 131). Mentionnons que ces insultes ne sont pas gratuites. Elles visent à déconstruire l'*ethos* du destinataire, ce qui du même coup revient à discréditer ses accusations ainsi réfutées sur le fond comme sur la forme.

²³⁶ Jean-Philippe Beaulieu, « Notes », dans Hélisenne de Crenne, *Epistres familiaires et invectives de ma dame Hélisenne*, ouvr. cité, p. 149.

Il importe de rappeler que, dans la lettre invective, on emploie davantage l'ironie, ridiculisant ainsi le destinataire avec des moqueries et des remarques pleines d'esprit. Hélisenne se conforme à ce précepte érasmien dans cette épître, en interrogeant ironiquement le destinataire sur ses capacités intellectuelles : « Je te obsecré dis moy si ta presumption ne te obfusque, obnubile et exocule? telement que mentalement tu crois estre procrée du cerveau de L'altitonant Juppiter » (EFI, p. 128). De plus, l'épistolière se moque des accusations d'Elenot en affirmant que de « telles tiennes presumpcions, me provocqueroient à rire » (EFI, p. 129). Hélisenne emploie également le procédé de la comparaison, afin de ridiculiser le destinataire et de déconstruire l'*ethos* de ce dernier. Par conséquent, Elenot est comparé à un vaisseau « lequel d'eau, ou de chose liquide seroit plus que plein : dont l'on ne scauroit eviter que le par dessus ne s'espandist » (EFI, p. 131). Puis, le destinataire est comparé à Midas, dont les oreilles s'allongèrent par manque de discernement : « O regarde si pour estre pertinax et de fol jugement chose pareille t'advenoit : combien grande seroit ta peine pour latiter tes monstrueuses aureilles » (EFI, p. 133).

Enfin, comme dans les épîtres invectives précédentes, Hélisenne termine la lettre en implorant le destinataire de revenir à ses sens. Toutefois, soulignons que cette requête n'est, en fait, qu'un prétexte à l'apologie du sexe féminin : « si tu vouloys extirper la perversité qui en toy reside, je persuaderoys les dames de te pardonner : et je suis seure qu'a ma requeste tu ne trouveroys reffus, pource que naturellement sont remplies d'urbanité, douleur et clemence » (EFI, p. 133); « O medite doncques de confesser l'offense que tu as perpetrée envers ce gracieux sexe femenin, qui par l'eglise est appellé devotieux » (EFI, p. 133). Puis, dans le *De conscribendis epistolis*, Érasme conseille à l'épistolier d'avertir le destinataire « de ne pas nous forcer à perdre aussi le contrôle de nous-mêmes²³⁷ ». Hélisenne applique cette règle dans la conclusion de l'épître, lorsqu'elle avertit le destinataire que s'il persiste dans sa

²³⁷ Le passage, en traduction anglaise, se lit: « not force us too to forget our self-control ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 221.

folie, ce « seroit cause de faire esmouvoir la fureur de ma plume : laquelle me stimuleroit de t'escriper propos plus fascheulx, que tu ne pourroys precogiter » (EFI, p. 133-134). Cette attaque virulente, propre à la lettre d'avertissement selon Libanios, témoigne donc de la gradation des épîtres invectives qui, rappelons-le, présentaient au départ (dans la première épître) une simple réfutation avec espoir de réconciliation.

La .V. Epistre Invective : l'apogée de la prise de parole féminine

La cinquième épître invective, adressée aux habitants d'Icuoc (et plus particulièrement à un citoyen anonyme qui a critiqué les *Angoyses douloureuses*), vient clore le recueil épistolaire. Elle est, en quelque sorte, le prolongement de l'épître invective précédente, en ce qu'elle met en lumière des considérations portant non pas sur le rôle traditionnel de la femme (épouse et mère) valorisé à la Renaissance, mais plutôt sur le rôle d'écrivain. Dans cette épître, qui s'inscrit dans le sous-genre judiciaire dominant de la lettre invective, Hélisenne s'affaire donc à réfuter les accusations faites par les habitants d'Icuoc contre les *Angoyses douloureuses*. En effet, la description des vices de ces habitants (qui ont fait subir des « maulvais traictementz » et des « crudelitez » aux « magnanimes Chevaliers Guenelic et Quezinstra », EFI, p. 138), faite par Hélisenne de Crenne au chapitre III des *Angoyses*, est trop explicite pour leur plaisir. Un citoyen anonyme a d'ailleurs critiqué le roman, affirmant qu'il « estoit trop intelligible : et qu'[Hélisenne] debvoi[t] plus occultement parler, sans ainsi faire designations des lieux » (EFI, p. 138). L'épistolière réfute ainsi les allégations, en montrant que « plus vous penserez latiter voz vices, de tant plus vulgarisez ilz seront » (EFI, p. 138). Hélisenne se conforme également aux préceptes érasmiens propres à la lettre invective, selon lesquels on doit lancer des contre-attaques au destinataire et montrer l'incroyable stupidité et brutalité de ce dernier. En effet, l'épistolière attaque les habitants

d'Icuoc en affirmant qu' « ociosité accompagnée de voluptez, font de vous naistre les vices, qui de perpetuel infamie vous maculent, lesquelz sont accumulez en voz abominables personnes, avec si grande multitude qu'a toutes langues disertes l'exprimer seroit difficile » (EFI, p. 136). Selon le classement de Démétrios de Phalère, la contre-accusation employée dans cette épître renvoie à la lettre de blâme (« qui condamne définitivement²³⁸ »). On observe également une certaine ironie dans l'énumération d'antithèses montrant la malice et la perversité des habitants, et visant à déconstruire l'*ethos* de l'adversaire : « aupres de vous, vices sont vertuz, la pudicité est incontinence, fraulde est foy, trahison est innocence, et fureur vous est clemence » (EFI, p. 136). Parallèlement, l'ironie se fait sentir dans les termes « messeigneurs les Citadins » (EFI, p. 135) employés par Hélisenne pour désigner les malveillants habitants d'Icuoc.

Ensuite, dans le *De conscribendis epistolis*, Érasme mentionne qu'on doit « recourir fréquemment à la censure formelle à l'endroit de la réputation d'une personne²³⁹ » dans la lettre invective. Hélisenne se conforme à cette règle dans l'épître, en censurant le nom du citoyen qui a critiqué les *Angoysses* :

m'adressant à ung d'entre vous qui en tous vices : et par especial en trahison, les aultres excede : je ne differerois de le nommer, n'estoys que je presuppose la superabondance de ses malicieuses operations, estre par fame vulgaire tant publiée : que l'appellant le plus inique de tous, n'y aura nul de si obnubilé esperit, que par certaine evidence ne le cognoisse (EFI, p. 136-137).

Toutefois, bien que le destinataire soit anonyme, Hélisenne n'hésite pas à l'injurier (« luy estant precipité en une infinité de divers vices, l'on peult appeler sa vie damnable, execrable et miserable », EFI, p. 137) et à lui apposer des épithètes accusatrices : « O mauldict et plus que mauldict, meschant et malicieux, O faux dissimulateur : O scelere traditeur, qui ne scaurois nyer qu'en toy n'habitent toutes deceptions, frauldes et collusions » (EFI, p. 137).

²³⁸ Pierre-Louise Malosse, *Lettres pour toutes circonstances. Les traités épistolaires du Pseudo-Libanios et du Pseudo-Démétrios de Phalère*, ouvr. cité, p. 18.

²³⁹ Le passage, en traduction anglaise, se lit : « frequently resort to the formal censuring of a person's name ». Érasme, *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, ouvr. cité, p. 221.

Dans cette épître, l'*ethos* de l'épistolière embrasse donc la modalité de l'*arétré* et montre une franchise qui ne craint pas ses conséquences.

Puis, rappelons qu'Érasme conseille de mentionner, dès le début de la lettre, qu'on est contraint d'utiliser le style de l'invective pour réfuter des allégations et ce, contrairement à nos habitudes. Dans la cinquième épître invective, Hélisenne se conforme à ce précepte en montrant une fausse modestie : « la faulte procede à l'occasion, que lors que par moy telle entreprinse fut faicte, encore ne s'estoit ma plume occupée à user d'invectives : et pour m'estre chose nouvelle et non accoustumée, selon ma conception je jugeois en avoir assez exposé » (EFI, p. 136). Cette fausse modestie offre également un merveilleux paradoxe avec la conclusion de l'épître, où le style de l'invective atteint son apogée. En effet, il n'est plus question ici de mâcher ses mots, et Hélisenne formule deux souhaits qui montrent une maîtrise du langage invectif et une éloquence digne de Pétrarque²⁴⁰.

Le premier souhait exprimé par l'épistolière rabaisse donc l'adversaire à une condition inférieure (« ne voulant plus aultre chose escripre, sinon que te donner certitude de mon desir, qui totalement aspire, que antique, infirme, aveugle, sourd, muet, indigent, et souffreteux te puisse veoir », EFI, p. 138), alors que le second souhait concerne davantage la souffrance physique et renvoie à une forme de bestiaire, en appelant les charognards à dévorer le cadavre de son adversaire : « je vouldrois qu'apres telle dissolution, ton corps sans honneur de sepulture, peult demourer : affin qu'il devint pasture de liepars, loups affamez, lions, Ours, Tigres, et toutes bestes feroces pour à leur exorbitante faim, de ton malheureux corps satisfaire » (EFI, p. 139). Dans ce dernier passage, on remarque ainsi que l'épistolière, en plus de déconstruire l'*ethos* du destinataire, s'attaque à la condition physique de ce dernier. Enfin, dérogeant à la pratique habituelle de terminer l'épître par une prière à Dieu, Hélisenne conclut en avertissant les habitants d'Icuoc qu'elle voudrait « que ce qu'il intervint à Dathan,

²⁴⁰ Voir Pétrarque, *Invectives*, ouvr. cité, 539 p.

et Abiron, leur peult advenir » (EFI, p. 139). Autrement dit, elle souhaite voir les habitants sombrer dans un abîme, au même titre que ces deux personnages qui s'opposèrent à Moïse. C'est donc sur ce ton véhément que se terminent les *Epistres familières et invectives*.

En définitive, cette analyse des épîtres invectives a permis d'observer l'ampleur de la prise de parole féminine, Hélisenne de Crenne maniant le style de l'invective aussi bien que les hommes, en prenant prétexte du blâme des femmes pour accéder à la sphère publique de la parole. En ce qui concerne la problématique du simulacre, seule la quatrième épître ne mérite pas l'appellation générique d'épître invective telle que décrite dans le *De conscribendis epistolis* (bien qu'elle contienne certains éléments s'inscrivant dans ce genre), car elle est davantage liée au sous-genre judiciaire de la lettre d'apologie. Toutefois, on déconstruit bel et bien l'*ethos* de l'adversaire dans cette lettre, en excluant toute réconciliation. Les autres épîtres, quant à elles, s'insèrent dans le sous-genre judiciaire de la lettre invective telle que la définit Érasme (comme réfutation de calomnies et déconstruction de l'*ethos* du calomniateur). Certains éléments liés au sous-genre délibératif de la lettre de persuasion (dans le cas de la première épître) ou au sous-genre judiciaire de la lettre d'accusation (dans la seconde épître) ont également été relevés.

Puis, la question du simulacre de l'épistolarité a également été observée dans la fonction dialogique de la deuxième épître invective. En effet, dans cette lettre écrite par le mari, Hélisenne prête la parole à celui-ci afin de mieux réfuter son discours. Les accusations portées par le mari sont donc de l'ordre du simulacre, puisqu'elles servent de prétexte à l'apologie du sexe féminin. De plus, ce jeu épistolaire instauré par l'épistolière entre un *je* (Hélisenne) et un *tu* (son mari) dans les trois premières épîtres invectives, confère une certaine crédibilité à l'échange. En effet, le lecteur peut ainsi avoir accès successivement au point de vue d'Hélisenne, puis à celui du mari; procédé qui reproduit quand même assez bien la

situation de communication de l'épistolarité réelle. D'ailleurs, il importe de mentionner que l'étude de la conformité des épîtres invectives I à V au *De conscribendis epistolis*, a permis d'observer qu'Hélisenne de Crenne respecte assez fidèlement les préceptes énoncés par Érasme quant à la pratique de l'invective.

CONCLUSION

Avec les *Epistres familières et invectives*, Hélisenne de Crenne met en pratique une possibilité scripturaire relativement novatrice, offerte aux écrivains du XVI^e siècle : la lettre familiale. Elle montre que ce genre épistolaire, peu susceptible d'accueillir et de permettre l'étalage d'érudition puisqu'il s'inscrit davantage dans une pratique du *sermo*, peut s'inspirer, au même titre que les discours des grands orateurs, du style de la *contentio orationis*. Rejoignant de près le célèbre « poulpe épistolaire » dont parle Érasme, la lettre familiale d'Hélisenne de Crenne est protéiforme. En effet, l'auteure prouve que la pratique de la lettre familiale permet à l'épistolier, d'une part, d'adapter son langage selon le type de destinataire, tout en ayant recours à un style latinisant et complexe, à une éloquence digne du forum et, d'autre part, d'exploiter certains types de discours, tel que le soliloque des lettres de *nunciatio*, reliés au *sermo*. Il a d'ailleurs été possible d'observer que la familiarité, dans les *Epistres*, réside davantage dans un type de destinataire (celui familier, dont on est proche) que dans un ton (celui de la familiarité, de la conversation simple de tous les jours, tel que le préconisait Érasme). Hélisenne de Crenne utilise donc le genre familier sans toutefois en avoir la définition à l'esprit et, en ce sens, elle ressemble à Jean Bouchet dans les *Epistres Morales et Familieres* (1545).

De plus, les *Epistres* inaugurent la tradition féminine de la lettre, en ce qu'elles permettent à une femme écrivain d'entrer dans un rapport d'émulation avec le discours masculin. En effet, selon Luc Vaillancourt, il semble qu'Hélisenne de Crenne « ait voulu montrer une égale maîtrise de la narration sentimentale, mode de prédilection des femmes écrivains de la Renaissance, ainsi que de l'épistolographie morale et de la grande éloquence, domaines quasi exclusifs des hommes²⁴¹ ». Jean-Philippe Beaulieu mentionne également que

²⁴¹ Luc Vaillancourt, *La lettre familiale au XVI^e siècle : rhétorique humaniste de l'épistolaire*, ouvr. cité, p. 233.

les *Epistres familières et invectives* « utilisent un langage épistolaire plutôt neuf pour la France, dans la mesure où elles organisent de manière personnelle du matériel provenant de sources diverses, dans un contexte d'échange non passionnel²⁴² ». Hélisenne de Crenne, tout en abordant des sujets reliés à la sphère féminine (l'amour, le mariage, les obligations familiales, etc.), propose donc une prise de parole féminine sur des sujets normalement réservés aux hommes. Elle revendique ainsi le droit des femmes à la création littéraire, domaine réservé presque exclusivement aux hommes sous l'Ancien Régime. De plus, elle montre qu'elle sait manier le discours familier et invectif aussi bien que ses contemporains. Cela est assez impressionnant quand on sait qu'Hélisenne de Crenne a probablement appris la pratique épistolaire en lisant les correspondances d'auteurs qui lui sont contemporains (des hommes, pour la plupart, dont Érasme et Pétrarque).

On pourrait également comparer l'œuvre d'Hélisenne de Crenne avec celle de Marie de Romieu, cette femme écrivain de la Renaissance, auteure (entre autres) de l'*Instruction pour les jeunes dames* (1572)²⁴³ et des *Premieres œuvres poetiques* (1581). En effet, ces deux femmes pratiquent l'écriture avec « une certaine virtuosité selon les normes de la Renaissance, en recourant à une diversité et à une variété de masques et de rôles de composition, en ne faisant pas entendre une seule voix, mais le plus souvent une polyphonie dans laquelle on trouve avec parcimonie [leur] voix propre²⁴⁴ ». Dans le recueil d'Hélisenne de Crenne, il a effectivement été possible d'observer que l'auteure a recours à de nombreux masques et travestissements épistolaires, et que l'*ethos* (ou le caractère d'épistolier de convention) construit n'est pas simple et univoque, mais complexe et multiple. L'image de l'épistolière renvoie d'ailleurs au trois modalités de l'*ethos* telles que les résume Roland

²⁴² Jean-Philippe Beaulieu, *Le didactisme amoureux et sa réalisation textuelle dans les œuvres d'Hélisenne de Crenne*, ouvr. cité, p. 264.

²⁴³ Mentionnons que ce texte de Marie de Romieu est intéressant dans la mesure où il se veut une initiation à l'adultére.

²⁴⁴ Claude La Charité, « Marie de Romieu et l'écriture androgynie : les marques de généricté du sujet lyrique dans *Les Premieres œuvres poetiques* (1581) », *Sextant*, Bruxelles, 17-18, 2002, p. 232.

Barthes. Les épîtres familières I, II, V, VIII et IX (les lettres de persuasion, d'information et de conseils) s'inscrivent donc dans la modalité de la *phronésis* (celui qui délibère bien; la sagesse objective, le bon sens affiché), alors que les épîtres familières III, IV, VI et VII (les lettres de consolation) sont en lien avec l'*eunoia* (où il s'agit d'être sympathique, d'entrer dans une complicité complaisante à l'égard du destinataire). Les épîtres X et XI (les lettres d'information et de demande) s'inscrivent également dans l'*eunoia*, alors que les épîtres XII et XIII (les lettres de demande et d'amitié ou d'amour) se rapprochent de la modalité de l'*arété* (l'affiche d'une franchise qui ne craint pas ses conséquences et s'exprime à l'aide de propos directs). Enfin, les épîtres invectives I à V (les lettres invectives, d'accusation et d'apologie) illustrent à l'envi cette modalité de l'*arété*. La présente étude a d'ailleurs permis d'étudier les transformations de cet *ethos*, ou *persona*, qui procède d'une problématique du simulacre (Démétrios de Phalère, rappelons-le, définit la lettre en tant qu'image et simulacre de l'âme de l'épistolier). Dans les paragraphes suivants, nous reviendrons sur le parcours de cette *persona*.

Résumé de la problématique du simulacre dans les *Epistres familières et invectives* d'Hélisenne de Crenne

Le premier chapitre de cette étude portant, rappelons-le, sur la problématique du simulacre dans les *Epistres familières et invectives* (1539) d'Hélisenne de Crenne, a permis de faire l'état de la recherche sur Hélisenne de Crenne, ainsi que sur son œuvre. Dans ce chapitre, les études importantes, ainsi que les différentes perspectives méthodologiques adoptées par les critiques face à l'œuvre d'Hélisenne ont été relevées. Des regroupements ont donc été opérés, afin de montrer l'inscription de ces études dans une perspective biographique, féministe ou rhétorique. Il a également été possible de montrer que la présente analyse s'inscrit dans le prolongement de l'approche rhétorique des *Epistres familières et*

invectives. Des rapprochements peuvent donc être établis, par exemple, entre cette analyse du simulacre et les travaux de Jean-Philippe Beaulieu portant sur le dialogisme et la disposition du recueil épistolaire, de même qu'avec ceux de Luc Vaillancourt sur la rhétorique épistolaire.

Les quatre chapitres suivants ont été consacrés au développement de la problématique du simulacre au sein du recueil épistolaire d'Hélisenne de Crenne. Tout d'abord, le second chapitre a permis de définir le concept de simulacre, en insistant plus particulièrement sur la définition de Démétrios de Phalère de la lettre en tant qu'image et simulacre de l'âme de l'épistolier. En effet, selon Démétrios de Phalère, toute épistolarité est en elle-même un simulacre, quand bien même l'épistolier n'a pas l'intention de simuler ou de dissimuler. Ce simulacre est d'autant plus complexe dans le cas de l'épistolarité fictionnelle, puisque l'auteur se dédouble dans un personnage qui, lui, se projette dans une *persona* épistolaire, alors que dans l'épistolarité réelle, l'épistolier projette simplement son image dans une *persona* épistolaire. Il a été possible d'étudier la problématique du simulacre sous différents aspects : simulacre de l'auteur, des destinataires et des stratégies textuelles. Le simulacre a d'abord été relevé sur le plan biographique, l'auteure (Marguerite Briet) utilisant un pseudonyme d'écriture (Hélisenne de Crenne). Puis, le dédoublement fictionnel s'observe chez les destinataires qui, malgré leur crédibilité, sont fictionnels. D'un point de vue rhétorique, on remarque également le simulacre de certaines épîtres qui occupent une fonction dialogique dans le recueil. C'est le cas, par exemple, de la deuxième épître invective, qui sert de prétexte à l'apologie du sexe féminin.

Ensuite, la problématique du simulacre apparaît dans la question des masques et des travestissements épistolaires. Il a d'ailleurs été possible d'observer plus particulièrement deux formes de simulacre, soit la simulation et la dissimulation, qui touchent notamment la question de l'adultère. Rappelons que la simulation est un acte délibéré, fait par

prémeditation, alors que la dissimulation est un péché par omission. Parallèlement, on pourrait affirmer, à la limite, que l'entreprise épistolaire de l'auteure est une simulation, les lettres fictionnelles visant à faire valoir délibérément la prise de parole féminine. Enfin, on a observé que le simulacre des stratégies textuelles atteint son apogée dans l'épître familière XIII. En effet, cette lettre cryptée met en scène un *ethos* des plus complexes, l'épistolière faisant l'objet de dédoublements à un point tel qu'on ne sait plus qui dit « je » et quelle identité est représentée dans cette épître. C'est donc le point tournant où la *persona* entre dans une franchise qui ne craint pas ses conséquences, mais avec la caution de l'anonymat.

Puis, ce simulacre de l'*ethos* (conforme à la définition de la lettre selon Démétrios de Phalère) a été observé dans l'ensemble du recueil, par le parcours de la *persona*. En effet, la disposition des lettres dans le recueil, tout en s'inscrivant dans le concept de *varietas* (l'infinie variété du style épistolaire), commande la construction d'une *persona* complexe et multiple. On a d'ailleurs pu constater que le parcours de la *persona* est divisé en trois étapes (énoncées par Jean-Philippe Beaulieu) : *consolatio / exhortatio, nunciatio* et *objurgatio*. Ce parcours illustre donc trois phases dans l'autoreprésentation de l'épistolière dans le discours. La première phase, associée aux épîtres familières I à IX, met en place un *ethos* sage et objectif qui fait valoir une morale stoïcienne, tout en se voulant bienveillant dans le conseil et la consolation des proches. La seconde phase est relative aux épîtres familières X à XIII, et présente l'image d'une femme amoureuse qui dresse un tableau de son état émotif et sollicite l'empathie de ses destinataires, en jouant sur l'*eunoia*. On retient également de cette étape la désintégration des certitudes morales de l'épistolière sous l'effet de la passion. Enfin, la troisième phase correspond aux épîtres invectives I à V. Dans celle-ci, l'auteure met en scène un *ethos* qui ressortit à la modalité de l'*arété* et s'articule autour d'un idéal de justice, puisqu'il fait l'apologie du sexe féminin et revendique le droit des femmes à la culture et à la création littéraires. Rappelons également que, dans les épîtres invectives, l'épistolière

s'affaire à réfuter les accusations du calomniateur et à déconstruire l'*ethos* de l'adversaire (destinataire).

Enfin, les trois chapitres portant sur la conformité des *Epistres familières et invectives* au *De conscribendis epistolis* d'Érasme ont permis d'étudier plus particulièrement la problématique du simulacre de l'épistolarité. De nombreux critères érasmiens propres à l'épistolarité réelle ont donc été présentés, pour ensuite être appliqués au recueil de lettres fictionnelles. L'analyse a permis de relever, d'une part, le simulacre présent dans l'appellation générique d'épîtres familières et invectives et, d'autre part, le simulacre des lettres qui, bien que fictionnelles, se conforment à des règles d'épistolarité réelle. En ce qui concerne l'appellation générique des lettres, rappelons brièvement que la majorité des épîtres dites familières n'appartiennent pas au sous-genre érasmien de la lettre familiale. On a effectivement constaté que ces épîtres s'inscrivent davantage dans les sous-genres délibératifs (ou suasioires) des lettres d'encouragement (*exhortoria*), de consolation (*consolatoria*), de conseils (*monitoria*), de demande (*petitoria*) et d'amitié ou d'amour (*amatoria*). Seules les lettres s'inscrivant dans le sous-genre familier de la lettre d'information (*nunciatio*) correspondent aux épîtres familières, selon la définition d'Érasme. C'est le cas des épîtres II, X et, à la limite, de l'épître XI, qui se conforment aux critères de la lettre d'information. Toutefois, soulignons que les épîtres qui ne correspondent pas au genre familial érasmien n'en sont pas moins familières. En effet, la familiarité, chez Hélisenne de Crenne, réside davantage dans le type de destinataire (celui qui nous est familier) que dans le ton (celui de la familiarité, du *sermo*). Ensuite, il a été observé que certaines épîtres invectives s'éloignent du sous-genre judiciaire de la lettre invective (*invectiva*), telle que décrite dans le *De conscribendis epistolis* d'Érasme. Toutefois, ces épîtres s'inscrivent également dans le genre judiciaire, et plus particulièrement dans les sous-genres des lettres d'accusation

(*criminatoria*), dans le cas de la seconde épître invective, et d'apologie (*purgatio*) dans le cas de la quatrième épître invective. Or, la lettre invective permet de sortir de la sphère domestique (lettre familiale) pour plaider la cause des femmes devant le tribunal de l'opinion publique (genre judiciaire).

La conformité des *Epistres* au traité d'art épistolaire d'Érasme a également permis d'observer plus particulièrement le simulacre de l'épistolarité. C'est d'ailleurs dans cette perspective que le recueil d'Hélisenne de Crenne constitue un cas spécifique. En effet, l'auteure se conforme à de nombreuses règles érasmiennes propres à l'épistolarité réelle dans le cadre d'une épistolarité fictionnelle. Elle pousse donc les limites de la pratique épistolaire jusqu'à confondre les deux degrés d'épistolarité (réelle et fictionnelle). Toutefois, bien que l'auteure mette en place un certain nombre de stratégies textuelles (l'insertion de la réponse du mari dans la deuxième épître invective, par exemple, donne une crédibilité à l'échange épistolaire), quelques éléments rappellent au lecteur qu'il est en présence d'un recueil fictionnel. L'intertextualité entre certains destinataires (Quezinstra, le mari) et les personnages des *Angoisses dououreuses* témoigne ainsi de l'épistolarité fictionnelle. L'auteure déroge également, à plusieurs reprises, à la règle érasmienne selon laquelle on ne doit pas récapituler le contenu de lettres antérieures. Cette dérogation rejoint donc de près la pratique romanesque (et, évidemment, fictionnelle). Par ailleurs, le jeu sur la fiction et l'autobiographie dans le recueil renvoie, dans notre monde postmoderne, à l'autofiction.

De plus, dans la dernière épître invective, l'épistolière présente des événements tirés des *Angoisses* (par exemple, les mauvais traitements infligés à Guenelic et Quezinstra par les habitants d'Icuoc) non pas comme des inventions romanesques, mais comme des faits réels qui méritent d'être défendus. La frontière entre la fiction et la réalité est donc ténue, étant donné l'importance accordée par l'auteure au simulacre. Toutefois, n'oublions pas que le

lecteur sait pertinemment qu'il est en présence d'un recueil fictionnel (l'auteure annonçant son projet d'écrire des lettres fictionnelles dès le préambule), mais ce recueil est si bien construit (l'auteure se conforme aux règles propres à l'épistolarité réelle et a recours à des stratégies textuelles conférant une certaine crédibilité à l'échange) que le lecteur en vient à confondre les deux degrés d'épistolarité. En ce sens, rappelons les considérations de Camerarius sur la lettre comme prosopopée, c'est-à-dire en tant que procédé qui consiste à faire parler un absent, de même que la définition rabelaisienne de la prosopopée comme « Desguisement » ou « Fiction de personne », qui font apparaître les épîtres familières et invectives comme autant de fictions de personne.

Mentionnons également la spécificité de Marguerite Briet qui emploie le style latinisant et érudit de la *contentio orationis* plutôt que le style simple de la conversation entre amis (le *sermo*) préconisé, entre autres, par Érasme dans la pratique de la lettre familiale. Érasme n'exclut pas complètement le recours à ce style érudit dans la lettre, mais considère qu'on n'est plus alors dans la lettre familiale. En effet, le style utilisé par l'auteure rejoint davantage le discours d'apparat des grands orateurs de l'Antiquité que le discours de la lettre familiale, proche du langage quotidien. Parallèlement, on se retrouve également face à une forme de simulacre quant aux intentions présumées de l'auteure. En effet, sur le plan du contenu, l'épistolière prétend s'adresser aux femmes de son époque qui peuvent tirer profit de son expérience. Toutefois, sur le plan de la forme, c'est plutôt l'auteure qui s'adresse à un lectorat érudit, désirant ainsi toucher un public plus large que celui des lecteurs de romans (et des *Angoisses dououreuses*). Il s'agit donc à nouveau d'accéder à la sphère publique dont les femmes sont exclues en théorie. De plus, l'auteure cherche à maîtriser le langage et surtout l'argumentation (le cœur de la rhétorique au XVI^e siècle) aussi bien que les hommes de son époque (et, par conséquent, à se l'approprier) en employant, par exemple, de nombreux latinismes. L'intention mise de l'avant dans le préambule du recueil (de s'adresser aux

femmes qui lui sont contemporaines) est donc une forme de simulacre qui permet à l'auteure de cacher sa véritable intention, soit d'accéder à une prise de parole publique.

Une étude ultérieure : Marguerite de Navarre, épistolière

Une étude ultérieure portant cette fois sur un recueil épistolaire d'une autre femme écrivain de l'Ancien Régime, contemporaine d'Hélisenne, telle que Marguerite de Navarre (1492-1549), auteure de l'*Heptaméron* et sœur de François I^{er}, constituerait un prolongement naturel. L'analyse permettrait de constituer un diptyque avec Marguerite de Navarre (épistolière effective), complément d'Hélisenne de Crenne (épistolière fictionnelle). Il importe d'ailleurs de souligner que ce sont les deux plus grandes femmes écrivains de la première moitié du XVI^e siècle, d'une part, par l'ampleur de leur œuvre et, d'autre part, par la réputation auprès de la postérité (au moins immédiate dans le cas d'Hélisenne). Pour Hélisenne de Crenne, Marguerite de Navarre représente également la *virago* exemplaire, la femme qui a atteint l'excellence dans des domaines (comme la littérature) associés aux hommes. Dans les *Epistres*, l'épistolière confère d'ailleurs des qualités à Marguerite de Navarre qui sont énoncées à l'aide de références masculines : « en sa reginale excellente et sublime personne, reside la divinité Platonicque, la prudence de Caton, l'eloquence de Cicero, et la Socratique raison ».

L'étude de la correspondance de Marguerite de Navarre permettrait, entre autres, d'observer les problématiques de l'autoreprésentation de l'épistolière dans le discours et de l'abolition de la subjectivité dans le cadre d'une épistolarité réelle. Il s'agirait d'observer les transformations subies par la *persona* de l'épistolière dans des lettres adressées à différents destinataires et d'étudier en quoi le « je » employé dans la correspondance avec Guillaume

Briçonnet, par exemple, cherche à s'associer à la volonté divine, conformément à la philosophie augustinienne, jusqu'à en être aboli.

L'autoreprésentation d'une *persona* universelle nous amènerait également à nous questionner sur la pratique féminine de la lettre. Au XVI^e siècle, il est convenu que « la femme paraît avoir une prédisposition à "converser" avec Dieu, peut-être à cause de son inculture²⁴⁵ ». Toutefois, ce lieu commun est paradoxal vu la situation de Marguerite qui a reçu la même éducation que François I^{er}. La question suivante serait également posée : pourquoi une telle abolition de la subjectivité? Est-ce seulement par conviction religieuse? Ou n'est-ce pas plutôt typique de la femme noble de l'époque qui s'efface derrière son mari, son clan, son église, son royaume et, dans le cas de Marguerite de Navarre, son roi? De plus, il serait possible d'observer si cette pratique épistolaire se rapproche de celle d'autres princesses épistolières de la fin du XVI^e siècle présentées dans la thèse d'Eugénie Pascal intitulée *Liens de famille, pratiques de pouvoir, conscience de soi. Princesses épistolières au tournant du XVII^e siècle*²⁴⁶. Enfin, cette étude permettrait d'aborder (comme dans le cas du recueil épistolaire d'Hélisenne de Crenne) une question presque incontournable dans l'étude des textes de l'Ancien Régime, soit le rapport entre les femmes et l'épistolarité.

²⁴⁵ Élizabeth C. Goldsmith et Colette H. Winn, *Lettres de femmes. Textes inédits et oubliés du XVI^e au XVIII^e siècle*, ouvr. cité, p. XXIX.

²⁴⁶ Eugénie Pascal, *Liens de famille, pratiques de pouvoir, conscience de soi. Princesses épistolières au tournant du XVII^e siècle*, thèse de doctorat, Université de Paris III-Sorbonne Nouvelle, 2004.

BIBLIOGRAPHIE

CORPUS ÉTUDIÉ

CRENNE, Hélisenne de. *Les angoisses douloureuses qui procèdent d'amour*, édition préparée par Jean-Philippe Beaulieu, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2005.

CRENNE, Hélisenne de. *Les Angoisses douloureuses qui procedent d'amours* [1538], édition critique de Christine de Buzon, Paris, Honoré Champion, 1997, 728 p.

CRENNE, Hélisenne de. *Hélisenne de Crenne, Les angoisses douloureuses qui procedent d'amours, 1538 : A Critical Edition Based on the Original Text with Introduction, Notes and Glossary*, édition préparée par Harry R. Secor, thèse de doctorat, Yale University, 1957, 494 p.

CRENNE, Hélisenne de. *Les Angoisses douloureuses qui procèdent d'amours*, édition préparée par Paule Demats, Paris, Les Belles Lettres, 1968.

CRENNE, Hélisenne de. *Les angoisses douloureuses qui procedent d'amours (Première Partie)*, édition préparée par Jérôme Vercruyse, Paris, Minard, 1968.

CRENNE, Hélisenne de. *The Torments of Love*, édition préparée par Lisa Neal, traduction anglaise de Lisa Neal et Steven Rendall, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1996.

CRENNE, Hélisenne de. *Les Epistres familières et invectives de ma dame Hélisenne* [1539], édition critique de Jean-Philippe Beaulieu et Hannah Fournier, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1995, 158 p.

CRENNE, Hélisenne de. *Les Epistres familières et invectives de ma dame Hélisenne*, édition critique commentée par Jerry C. Nash, Paris, Honoré Champion, coll. « Textes de la Renaissance », n° 8, 1996, 232 p.

CRENNE, Hélisenne de. *Les Epistres familières de ma dame Helisenne, de nouveau veuës, et corrigées oultre les precedentes impressions. De Crenne*, Paris, Estienne Groulleau, 1550. Exemplaire incomplet conservé à la Bibliothèque Nationale (Rés. Z. 2257).

CRENNE, Hélisenne de. « Épîtres familières et invectives », dans *Œuvres*, fac-similé de l'édition de 1560, Genève, Slatkine Reprints, 1977.

CRENNE, Hélisenne de. *A Renaissance Woman. Helisenne's Personal and Invective Letters*, traduction anglaise de M. Mustacchi et P. J. Archambault, Syracuse, Syracuse University Press, 1986.

CRENNE, Hélisenne de. *Le Songe de madame Hélisenne* [1540], édition critique de Jean-Philippe Beaulieu, Paris, Indigo & Côté-femmes, 1995, 95 p.

CRENNE, Hélisenne de. *Le songe*, traduction de Lisa Neal, dans Anne R. Larsen et Colette H. Winn (sous la dir. de), *Writings by Pre-Revolutionary French Women : From Marie de France to Elisabeth Vigée-Le Brun*, New York et Londres, Garland, 2000, p. 63-105.

CRENNE, Hélisenne de. *Les œuvres de ma dame Helisenne qu'elle a puis nagueres recognues et mises en leur entier. Cest ascavoir les angoisses douloureuses qui procedent d'amours. Les Epistres familières et invectives. Le songe de ladictre Dame. De Crenne.*, Paris, Charles Langelier, 1543 (Rés. Z. 2745).

CRENNE, Hélisenne de. *Les œuvres de ma dame Helisenne de Crenne. A sçavoir, Les Angoisses douloureuses qui procedent d'amours. Les Epistres familières et Invectives. Le songe de la dicte dame. Le tout reveu et corigé de nouveau par elle*, Paris, Estienne Grouleau, 1553 (exemplaire conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, Y. 8° 4148 Rés. Inv. 7539) et 1560. Il existe de nombreux exemplaires de l'édition de 1560 dont celui de la Bibliothèque Nationale (Rés. Z. 2746) et celui de la Bibliothèque de l'Arsenal (8° B. L. 33.803).

CRENNE, Hélisenne de. *Les quatre premiers livres des eneydes du treselegant poete Virgile, Traduictz de Latin en prose Francoise, par ma dame Helisenne*, Paris, Denys Janot, 1541.

CORPUS THÉORIQUE

Ouvrages, articles ou site Internet sur l'œuvre d'Hélisenne de Crenne

BAKER, Mary Jordan. « *Fiammetta* and the *Angoisses douloureuses qui precedent damours* », *Symposium*, 27, 1973, p. 303-308.

BAKER, Mary Jordan. « France's First Sentimental Novel and Novels of Chivalry », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 36, vol. 1, 1974, p. 33-45.

BAUSCHATZ, Cathleen M. « "Hélisenne aux Lisantes" : Address of Women Readers in the *Angoisses douloureuses* and in Boccaccio's *Fiammetta* », *Atlantis*, 19, 1993, p. 59-66.

BEAULIEU, Jean-Philippe et DESROSIERS-BONIN, Diane (sous la dir. de). *Hélisenne de Crenne. L'écriture et ses doubles*, Paris, Honoré Champion, coll. « Études et essais sur la Renaissance », n° 54, 2004, 292 p.

BEAULIEU, Jean-Philippe. « La *dispositio* du recueil épistolaire : unité et variété dans les *Epistres d'Hélisenne de Crenne* », dans Marie-Claude Malenfant et Sabrina Vervacke (sous la dir. de), « *Écrire et conter* » : *mélanges de rhétorique et d'histoire littéraire du XVI^e siècle offerts à Jean-Claude Moisan*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « République des Lettres », 2003, p. 37-52.

BEAULIEU, Jean-Philippe. « La fonction du dialogue épistolaire dans les *Epistres invectives d'Hélisenne de Crenne* », dans Benoît Melançon et Pierre Popovic (sous la dir. de), *Les Femmes de lettres : écriture féminine ou spécificité générique?*, Montréal, Centre universitaire pour la sociopoétique de l'épistolaire et des correspondances, 1994, p. 7-19.

BEAULIEU, Jean-Philippe. « Les données chevaleresques du contrat de lecture dans les *Angoisses douloureuses* d'Hélisenne de Crenne », *Études françaises*, Montréal, vol. 32, n° 1, printemps 1996, p. 71-83.

BEAULIEU, Jean-Philippe. *Le didactisme amoureux et sa réalisation textuelle dans les œuvres d'Hélisenne de Crenne*, thèse de doctorat, Université d'Ottawa, 1988.

BEAULIEU, Jean-Philippe. « Didactisme et parcours discursif dans les *Epistres d'Hélisenne de Crenne* », *Renaissance and Reformation / Renaissance et Réforme*, vol. 18, n° 2, 1994, p. 31-43.

BEAULIEU, Jean-Philippe. « La dualité structurelle des *Angoisses* », *Revue Frontenac*, 2, 1984, p. 1-8.

BEAULIEU, Jean-Philippe. « Erudition and Aphasia in Hélisenne de Crenne's *Les angoisses douloureuses qui procedent d'amours* », *Esprit Créateur*, 29, n° 3, 1989, p. 36-42.

BEAULIEU, Jean-Philippe et DESROSIERS-BONIN, Diane. « Allégorie et épistolarité : les jetées de l'érudition féminine chez Hélisenne de Crenne », *Revue d'histoire littéraire de la France*, Paris, n° 6, 1999, p. 1155-1167.

BERRONG, Richard. « Hélisenne de Crenne's *Les Angoisses douloureuses qui procedent d'amours* : The Secularization of Reason », *The USF Language Quarterly*, vol. 12, n° 1-2, automne-hiver 1983, p. 20-22.

BUZON, Christine de. « Les révisions de Claude Colet, 1550, aux *Angoisses douloureuses* d'Hélisenne de Crenne », dans Marie-Luce Demonet (sous la dir. de), *Fantasia du Moyen Age au XVII^e siècle*, Clermont-Ferrand, France, Actes de la journée d'études du 24 juin 1994, à paraître.

BUZON, Christine de. « Roman et style piteux : *Les angoisses douloureuses qui procedent d'amours* (1538) », dans Herbert Hanreich, Marcela Sedláčková et Petra Stehlíková (sous la dir. de), *Entre les lignes, Mélanges J. Pechar*, Prague, Academy of Sciences, 1999, p. 267-302.

BUZON, Christine de. « Hélisenne Narratrice des *Angoisses douloureuses qui procèdent d'amours* », *La Femme du XVI^e siècle, Actes du colloque du Puy-en-Velay*, Puy-en-Velay, Imprimerie départementale, 1993, p. 139-150.

CHARASSON, Henriette. « Les origines de la sentimentalité moderne I. d'Hélisenne de Crenne à Jean de Tinan », *Mercure de France*, vol. 88, nov.-déc. 1910, p. 193-216.

CHING, Barbara. « French Feminist Theory, Literary History, and Hélisenne de Crenne's *Les Angoisses douloureuses* », *French Literature Series*, vol. 16, 1989, p. 17-26.

CONLEY, Tom Clark. *Creative Paradox : Narrative Structures in Minor French Fiction of the Sixteen Century (Flore, Crenne, Des Autelz, Tabourot, Yver)*, thèse de doctorat, University of Wisconsin, 1972.

CONLEY, Tom Clark. « Feminism, *Écriture*, and the Closed Room : The *Angoisses douloureuses qui précédent d'amours* », *Symposium*, 27, 1973, p. 322-332.

COTTRELL, Robert D. « Hélisenne de Crenne's *Le Songe* », dans Colette H. Winn et Donna Kuizenga (sous la dir. de), *Women writers in Pre-revolutionary France. Strategies of Emancipation*, New York / Londres, Garland, 1997, p. 189-206.

COTTRELL, Robert D. « Female Subjectivity and Libidinal Infractions : Hélisenne de Crenne's *Angoisses douloureuses qui procèdent d'amours* », *French Forum*, 16, 1991, p. 5-19.

DEBAISIEUX, Martine. « "Subtilitez féminines" : l'art de la contradiction dans l'œuvre d'Hélisenne de Crenne », *Études littéraires*, Québec, vol. 27, n° 2, automne 1994, p. 25-37.

DEBAISIEUX, Martine. « "Des Dames du temps jadis" : Fatalité culturelle et identité féminine dans *Les angoisses douloureuses* », *Symposium*, 41, 1987, p. 28-41.

FRAUTSCHI, Richard L. « A Model for Chi-Square Analysis of Regression Vocabulary in Hélisenne de Crenne's *Les angoisses douloureuses* », *Computers and the Humanities*, 13, 1979, p. 121-125.

FRAUTSCHI, Richard L. « Narrative Voice in *Les Angoisses douloureuses I : The Axe Present* », *French Forum*, 1976, p. 209-216.

GUILLERM, Luce. « La prison des textes ou *Les angoisses douloureuses qui procèdent d'amours* d'Hélisenne de Crenne, 1538 », *Revue de Sciences Humaines*, 196, 1984, p. 9-23.

H. WINN, Colette. « R-écrire le féminin : *Les angoisses douloureuses qui procèdent d'amours* d'Hélisenne de Crenne (1^{ère} partie) : Autour des notions de transgression et de "jouissance" », *Renaissance and Reformation / Renaissance et Réforme*, 28, n° 1, 1992, p. 39-55.

H. WINN, Colette « Perception spatiale dans *Les angoisses douloureuses qui procèdent d'amours* », *Degré Second*, 9, 1985, p. 1-13.

H. WINN, Colette. « La symbolique du regard dans *Les angoisses douloureuses qui procèdent d'Amours* d'Hélisenne de Crenne », *Orbis Litterarum*, 40, 1985, p. 207-221.

JENSEN, Katharine Ann. « Writing Out of the Double Bind : Female Plot and Hélisenne de Crenne's *Les angoisses douloureuses qui précédent d'amours* », *Œuvres et Critiques*, n° 1, 1994, p. 61-67.

JORDAN, Mary Farr, *The Angoisses douloureuses of Hélisenne de Crenne*, thèse de doctorat, Université Harvard, 1969.

LA CHARITÉ, Claude. « L'émergence de la lettre familiale érasmienne : le cas de Jean Bouchet et d'Hélisenne de Crenne », *Littératures*, Montréal, n° 18, 1998, p. 65-87.

LA CHARITÉ, Claude. « Hélisenne de Crenne et le sous-genre de la lettre invective », étude inédite tirée de la communication présentée au colloque de la Société internationale d'histoire de la rhétorique, à Los Angeles, en juillet 2005.

LARSEN, Anne R. « The Rhetoric of Self-Defense in *Les angoisses douloureuses qui précédent damours* (Part One) », *Kentucky Romance Quarterly*, 29, 1982, p. 235-243.

LORIENTE, Suzanne Marie-Marguerite. *L'esthétique des Angoisses douloureuses qui procèdent d'amours d'Hélisenne de Crenne*, thèse de doctorat, University of Southern California, 1982.

MORÇAY, Raoul et MULLER, Armand. *La Renaissance* [1933], Paris, Del Duca, 1960.

NASH, Jerry C. « Renaissance Misogyny, Biblical Feminism, and Hélisenne de Crenne's *Epistles familiaires et invectives* », *Renaissance Quarterly*, vol. 50, n° 2, 1997, p. 379-410.

NASH, Jerry C. « "Exerçant œuvres viriles" : Feminine Anger and Feminist (re)Writing in Hélisenne de Crenne », *L'Esprit Créateur*, 30, 1990, p. 42-45.

NASH, Jerry C. « The Fury of the Pen : Crenne, the Bible, and LetterWriting », dans Colette H. Winn et Donna Kuizenga (sous la dir. de), *Women Writers in Pre-Revolutionary France. Strategies of Emancipation*, New York, Garland Publishing, 1997, p. 207-225.

NASH, Jerry C. « The Rhetoric of Scorn in Hélisenne de Crenne », *Strategies of Rhetoric*, 19, 1992, p. 1-9.

NASH, Jerry C. « "Si oncq' lettre ou parolles [...] eurent vigueur et puissance de pouvoir prester salut" : Writing as Therapy in Hélisenne de Crenne », dans *Parcours et rencontres : Mélanges de langue, d'histoire, et de littérature française offerts à Enea Balmas*, Paris, Klincksieck, 1, 1993, p. 519-525.

NASH, Jerry C. www.unt.edu/resource/previousissues/20012002/powerofpen.htm (page consultée le 24 novembre 2004)

REYNIER, Gustave. *Le roman sentimental avant l'Astrée*, Paris, Armand Colin, 1908.

RICHARDSON, Lula M. *The Forerunners of Feminism in French Literature of the Renaissance from Christine of Pisa to Marie de Gournay*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, coll. « Johns Hopkins Studies in Romance Literatures and Languages », n° 12, 1929.

WOOD, Diane S. *Literary Devices and Rhetorical Techniques in the works of Hélisenne de Crenne*, thèse de doctorat, University of Wisconsin-Madison, 1975.

WOOD, Diane S. « The Evolution of Hélisenne de Crenne's Persona », *Symposium*, vol. 45, n° 2, 1991, p. 140-151.

WOOD, Diane S. « Dido as Paradigm of the Tragic Heroine in the Works of Hélisenne de Crenne », *Explorations in Renaissance Culture*, 18, 1992, p. 125-136.

WOOD, Diane S. *Helisenne de Crenne. At the Crossroads of Renaissance Humanism and Feminism*, Madison (Wisconsin) et Teaneck (New Jersey) / Londres, Fairleigh Dickinson University Press / Associated University Presses, 2000.

Ouvrages ou articles sur la rhétorique et/ou la rhétorique épistolaire

BAÑOS, Pedro Martín. *El arte epistolar en el Renacimiento europeo 1400-1600*, Bilbao, Universidad de Deusto, 2005, 736 p.

CAMPANGNE, Hervé. *Mythologie et rhétorique aux XV^e et XVI^e siècles en France*, Paris, Honoré Champion, 1996, 293 p.

DESROSIERS-BONIN, Diane. « Les femmes et la rhétorique au XVI^e siècle français », dans Annette Hayward (sous la dir. de), *La rhétorique au féminin*, Québec, Nota bene, 2006, p. 83-120.

FUMAROLI, Marc. « Genèse de l'épistolographie classique : rhétorique humaniste de la lettre de Pétrarque à Juste Lipse », *Revue d'histoire littéraire de la France*, Paris, n° 6, nov. – déc. 1978, p. 886-900.

FUMAROLI, Marc. *L'âge de l'éloquence*, Genève, Droz, coll. « Titre courant », 2002, n° 24, 882 p.

GRASSI, Marie-Claire. « La rhétorique épistolaire ou l'art de parler de soi », *Igitur*, III, n° 1, 1991, p. 27-37.

GUEUDET, Guy. *L'art de la lettre humaniste*, textes réunis par Francine Wild, Paris, Honoré champion, coll. « Bibliothèque littéraire de la Renaissance », n° 60, 2004, 725 p.

LA CHARITÉ, Claude. *La rhétorique épistolaire de Rabelais*, Québec, Éditions Nota bene, coll. « Littérature(s) », n° 21, 2003, 305 p.

LA CHARITÉ, Claude. « L'art épistolaire dans l'Europe de la Renaissance : la République des lettres (missives) », *Spirale*, Montréal, n° 203, juillet-août 2005, p. 15-16.

LEBLANC, Yvonne. *Va, Lettre Va: The French Verse Epistle (1400-1550)*, Birmingham (Alabama), Summa Publications, 1995.

Lettres pour toutes circonstances. Les traités épistolaires du Pseudo-Libanios et du Pseudo-Démétrios de Phalère, édition et traduction de Pierre-Louis Malosse, Paris, Les Belles Lettres, 2004, 107 p.

MEERHOFF, Kees. *Rhétorique et poétique au XVI^e siècle en France*, Leyde, E. J. Brill, 1986, 380 p.

REBOUL, Olivier. *La rhétorique*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je? », n° 2133, 1998, 128 p.

ROTTERDAM, Érasme de. *On the writing of Letters / De conscribendis epistolis*, dans J. K. Sowards (sous la dir. de), *Collected Works of Erasmus*, traduction anglaise de Charles Fantazzi, Toronto, University of Toronto Press, vol. 25, 1985, 267 p.

VAILLANCOURT, Luc. *La lettre familiale au XVI^e siècle : rhétorique humaniste de l'épistolaire*, Paris, Honoré Champion, 2003, 459 p.

Ouvrages ou articles sur le genre épistolaire et/ou la lettre familiale

BEUGNOT, Bernard. « Débats autour du genre épistolaire », *Revue d'histoire littéraire de la France*, Paris, n° 2, 1974, p. 195-202.

BEUGNOT, Bernard. « Style ou styles épistolaires? », *Revue d'histoire littéraire de la France*, Paris, vol. 78, 1978, p. 939-952.

BOSSIS, Mireille. « La lettre entre mythe et réalité : quelle lecture? », *Igitur*, III, n° 1, 1991, p. 7-23.

DUCHÈNE, Roger. « Du destinataire au public, ou les métamorphoses d'une correspondance privée », *Revue d'histoire littéraire de la France*, Paris, n° 1, 1976, p. 29-46.

DUCHÈNE, Roger. « Réalité vécue et réussite littéraire : le statut particulier de la lettre », *Revue d'histoire littéraire de la France*, Paris, n° 2, 1971, p. 177-194.

GÉRARD, Mireille. « Art épistolaire et art de la conversation : les vertus de la familiarité », *Revue d'histoire littéraire de la France*, Paris, vol. 78, 1978, p. 958-974.

HENDERSON, Judith Rice. « Humanist letter writing : private conversation or public forum? », dans *Self-Presentation and Social Identification : The Rhetoric and Pragmatics of Letter Writing in Early Modern Times*, Louvain, Leuven University Press, 2002, p. 17-37.

LA CHARITÉ, Claude. « Les *Epistres morales et familiaires* (1545) de Jean Bouchet : de la hiérarchie médiévale au dialogue humaniste », *Études françaises*, Montréal, vol. 38, n° 3, 2002, p. 25-42.

NIES, Fritz. « Un genre féminin? », *Revue d'histoire littéraire de la France*, Paris, vol. 78, 1978, p. 994-1003.

PHALÈRE, Démétrios de. *Du Style*, édition et traduction de Pierre Chiron, Paris, Les Belles Lettres, 1993, 177 p.

VAILLANCOURT, Luc. « Topologie du registre conversationnel chez Érasme et Guazzo », *Tangence*, Rimouski, n° 79, automne 2005, p. 75-85.

Dictionnaires contenant des notices sur le simulacre et/ou la simulation

DUPRIEZ, Bernard. *Gradus, les procédés littéraires*, Paris, Union générale d'Éditions, coll. « 10/18 », 1984, 541 p.

FURETIÈRE, Antoine. *Dictionnaire universel de Furetière* [1694], Paris, Le Robert, 1978, 3 tomes.

GUILBERT, Louis, René LAGANE et Georges NIOBEY (sous la dir. de). *Grand Larousse de la langue française*, Paris, Librairie Larousse, 1977, 7 tomes.

QUEMADA, B. (sous la dir. de). *Trésor de la langue française (Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle)*, Paris, Gallimard, 1992, 16 tomes.

REY, Alain (sous la dir. de). *Le Grand Robert de la langue française*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 2001, 6 tomes.

Ouvrages sur l'invective

POSTEL, Claude. *Traité des invectives au temps de la Réforme*, Paris, Les Belles Lettres, 2004, 500 p.

PÉTRARQUE, François. *Invectives*, traduction de David Marsh, Cambridge (Massachusetts) / Londres (Angleterre), Harvard University Press, coll. « The I Tatti Renaissance Library », 2003, 539 p.

Ouvrages ou articles sur l'éducation féminine au XVI^e siècle

H. WINN, Colette. *Protestations et revendications féminines. Textes oubliés et inédits sur l'éducation féminine (XVI^e – XVII^e siècles)*, Paris, Honoré champion, coll. « Textes de la Renaissance », n° 50, série « L'éducation féminine, de la Renaissance à l'âge classique », 2002, 278 p.

LA CHARITÉ, Claude. « *L'Instruction pour les jeunes dames* (1572) de Marie de Romieu : la femme machiavélienne comme contre-modèle de la femme chrétienne et de la *donna di palazzo* », *Franco-Italica*, n° 15-16 (*La politesse amoureuse de Marsile Ficin à Madeleine de Scudéry. Idées, codes, représentations*, Actes du colloque international organisé à Reims du 17 au 19 novembre 1999 par le Centre de Recherche sur les *Classicismes Antiques et Modernes* (avec le soutien du Centre Moyen Age-Renaissance) de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne), 1999, p. 65-85.

ROTTERDAM, Érasme de. *Le mariage chrétien ou traité dans lequel on apprend à ceux qui se veulent engager dans le mariage, ou qui y sont déjà engagés, les règles qu'ils doivent suivre pour s'y comporter d'une manière chrétienne*, Paris, François Babuty, 1714, 400 p.

VIVÈS, Jean-Louis. *The education of a christian woman : a sixteenth-century manuel*, traduction anglaise de Charles Fantazzi, Chicago et Londres, University of Chicago Press, coll. « The other voice in early modern Europe », 2000, 343 p.

VIVÈS, Jean-Louis. *Livre de l'institution de la femme chrestienne, tant en son enfance que mariage et viduite*, traduction de Pierre de Changy, Genève, Slatkine, 1970, 392 p.

Ouvrages, articles ou site Internet sur la femme et/ou la femme écrivain au XVI^e siècle

BERRIOT-SALVADORE, Évelyne. « La femme en France à la Renaissance. Modèles culturels et réalité sociale », *Renaissance, Humanisme, Réforme*, vol. 13, n° 25, 1987, p. 72-76.

C. GOLDSMITH, Elizabeth et H. WINN, Colette. *Lettres de femmes. Textes inédits et oubliés du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Honoré Champion, coll. « Textes de la Renaissance », n° 89, 2005, 444 p.

FONTAINE, Guylaine. « "Des bouts du cœur et de la fantaisie". Amour et imagination dans la fiction des femmes écrivains de la première moitié du XVI^e siècle », *Littératures*, Montréal, n° 18, 1998, p. 133-150.

H. WINN, Colette. « La femme écrivain au XVI^e siècle. Écriture et transgression », *Poétique*, Paris, n° 84, p. 435-452.

LA CHARITÉ, Claude. « Marie de Romieu et l'écriture androgyne : les marques de généricté du sujet lyrique dans *Les Premières œuvres poetiques* (1581) », *Sextant*, Bruxelles, 17-18, 2002, p. 213-234.

PASCAL, Eugénie. *Liens de famille, pratiques de pouvoir, conscience de soi. Princesses épistolières au tournant du XVII^e siècle*, thèse de doctorat, Université de Paris III-Sorbonne Nouvelle, 2004.

LAZARD, Madeleine. *Les avenues de Fémynie*, Paris, Fayard, coll. « Les femmes et la Renaissance », 2001, 437 p.

WILSON, Katharina. *Women Writers of the Renaissance and Reformation*, Athens et Londres, University of Georgia Press, 1987. Résumé de l'ouvrage accessible à l'adresse suivante : <http://www.pinn.net/~sunshine/book-sum/wilson2.html>

Ouvrage sur le statut de l'*exemplum* dans les discours littéraires sur la femme au XVI^e siècle

MALENFANT, Marie-Claude. *Argumentaires de l'une et l'autre espèce de femme*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « République des Lettres », 2003, 548 p.

Ouvrages ou articles sur la question de la dignité de l'homme

PIC DE LA MIRANDOLE, Jean. *Œuvres philosophiques*, édition préparée par Olivier Boulnois, traduction de Giuseppe Tognon, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Épiméthée », 1993, 354 p.

H. WINN, Colette. « La *dignitas mulieris*. Les enjeux idéologiques d'une appropriation du XV^e au XVII^e siècle », *Études Littéraires*, Québec, vol. 27, n° 2, automne 1994, p. 11-24.

Autres ouvrages, articles ou dictionnaires sur la vie d'Hélisenne de Crenne

ARCHAMBAULT, Paul J. et MUSTACCHI, Marianna. « Hélisenne de Crenne », dans Sartori Eva Martin et Zimmerman Dorothy Wynne (sous la dir. de), *French women writers, a bibliographical source book*, New York, Greenwood, 1991, 632 p.

BEAULIEU, Jean-Philippe. « Notice sur Hélisenne de Crenne » (2003), dans le *Grand Dictionnaire des Femmes de l'Ancien France*, Société internationale pour l'étude des femmes d'Ancien Régime, accessible à l'adresse suivante : <http://www.siefar.org>.

BERGAL, Irene. *Hélisenne de Crenne, a Sixteenth Century French Novelist*, thèse de doctorat, University of Minnesota, 1966, 178 p.

BUZON, Christine de. « Hélisenne de Crenne », dans Michel Simonin (sous la dir. de), *Dictionnaire des lettres françaises. Le XVI^e siècle*, Paris, Fayard / Librairie générale française, coll. « La Pochothèque », 2001, p. 306-309.

DEMOUGIN, Jacques. *Dictionnaire historique, thématique et technique des Littératures (Littératures française et étrangères, anciennes et modernes) [1985]*, Paris, Larousse, 1992, p. 394.

DIDIER, Béatrice. *Dictionnaire universel des Littératures*, Paris, Presses universitaires de France, 1994, vol. 1, p. 840.

FRICKE, Dietmar. « Wiedergeburt in Lieben und Schreiben – Weibliche erzählende Prosa der Renaissance: Jeanne Flore, Hélisenne de Crenne, Marguerite de Navarre », dans Renate Baader and Diemar Fricke (sous la dir. De), *Die französische Autorin vom Mittelalter bis zur Gegenwart*, Wiesbaden, Akademische Verlags-Gesellschaft Athenaion, 1979.

GUICHARD, J.-M. « Hélisenne de Crenne », *Revue du XIX^e siècle. Chronique de Paris*, 2^e série, t. 8, août 1840, p. 276-284.

LEDIEN, Alcius. « Hélisenne de Crenne », *Revue septentrionale*, 5 janvier 1903.

LEFRANC, Abel. « À propos d'Hélisenne de Crenne », *Revue des livres anciens*, n° 2, 1917, p. 376-377.

LOVIOT, Louis. « Hélisenne de Crenne », *Revue des livres anciens*, n° 2, 1917, p. 137-145.

NEUBERT, Fritz. « Antike and Christentum bei den französischen Epistoliers der Renaissance, Hélisenne de Crenne und Estienne du Tronchet (1539 und 1569) », *Romanische Forschungen*, n° 77, 1965, p. 1-41.

NEUBERT, Fritz. « Die französischen Briefschreiber der Renaissance and ihre Verleger », *Germanisch-Romanische Monatsschrift*, vol. 49, n° 18, 1969, p. 349-360.

NEUBERT, Fritz. « Hélisenne de Crenne und ihr Werk. Nach den neuesten Forschungen », *Zeitschrift für Französische Sprache und Literatur*, n° 80, 1970, p. 291-322.

POSSENTI, Antonio. « Crenne tra Fortune e Ragione », *Il Tema della Fortuna nella letteratura francese e italiana*, Florence, Olschki, 1990, p. 279-316.

POSSENTI, Antonio. « Hélisenne de Crenne nel secolo dei romantici e la prima conquista della critica », *Francia*, n° 13, 1975, p. 27-40.

ROBBINS-HERRING, Kittye Delle. « Hélisenne de Crenne : Champion of Women's Rights », dans Katharina Wilson (sous la dir. de), *Women Writers of The Renaissance and Reformation*, Athens (Georgia), The University of Georgia Press, 1987, p. 177-218.

SAULNIER, Verdun-Léon. « Quelques nouveautés sur Hélisenne de Crenne », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, 4^e série, n° 4, 1964, p. 459-463.

VERCRUYSSSE, Jérôme. *Helisenne de Crenne*, thèse de doctorat, Université Libre de Bruxelles, 1959.

VERCRUYSSSE, Jérôme. « Helisenne de Crenne, notes biographiques », *Studi Francesi*, n° 31, 1967, p. 77-81.

WALDENSTEIN, Helen. *Hélisenne de Crenne: A Woman of the Renaissance*, thèse de doctorat, Wayne State University, 1965.

WALL, Glenda. « Marguerite Briet », dans Katharina Wilson (sous la dir. de), *An Encyclopedia of Continental Women Writers*, New York, Garland Publishings, 1991, t. 1, p. 174-177.

WILVERTH, Evelyne. « Hélisenne de Crenne, ou le vertige devant la liberté », dans *Visages de la littérature féminine*, Bruxelles, Pierre Mardaga, 1987, p. 59-62.

WOOD, Diane S. « Hélisenne de Crenne », dans Christiane P. Makward et Madeleine Cottenham-Hage (sous la dir. de), *Dictionnaire littéraire des femmes de langue française*, Paris, Karthala, 1997, p. 170-172.

Autres ouvrages, articles ou dictionnaires sur l'art épistolaire

ALTMAN, Janet Gurkin. « L'évolution des manuels épistolaires en France et en Angleterre au XVIII^e siècle : reflet des mentalités? », dans Georges Bérubé et Marie-France Silver (sous la dir. de), *La lettre au XVIII^e siècle et ses avatars*, Toronto, GREF, coll. « Dont actes », n° 14, 1996, p. 21-33.

ALTMAN, Janet Gurkin. « The Letter Book as Literary Institution 1539-1789 : Toward a Cultural History of Published Correspondences in France », *Yale French Studies*, n° 71, 1986, p. 17-62.

FANTAZZI, Charles. « Vives versus Erasmus on the art of letter-writing », dans *Self-Presentation and Social Identification : The Rhetoric and Pragmatics of Letter Writing in Early Modern Times*, Louvain, Leuven University Press, 2002, p. 39-56.

GRASSI, Marie-Claire. « Épistolières au XVIII^e s. », dans Georges Bérubé et Marie-France Silver (sous la dir. de), *La lettre au XVIII^e siècle et ses avatars*, Toronto, GREF, coll. « Dont actes », n° 14, 1996, p. 91-105.

GRASSI, Marie-Claire. « Naissance d'un nouveau modèle : l'apparition de Madame de Sévigné dans les traités d'art épistolaire », *Revue d'histoire littéraire de la France*, n° 96, 1996, p. 378-393.

LA CHARITÉ, Claude. « *Le Stile et Maniere de composer, dicter, et escrire toutes sortes d'epistres, ou lettres missives* (1553). De la *Dispositio* tripartite de Pierre Fabri au poulpe épistolaire d'Érasme », dans Frank Lestringant (sous la dir. de), *L'épistolaire au XVI^e siècle*, Paris, Éditions Rue d'Ulm / Presses de l'École Normale Supérieure, 2001, n° 18, p. 17-32.

MELANÇON, Benoît. « Diderot épistolier : pour une poétique de la lettre familiale au XVIII^e siècle. Conclusions d'une thèse », dans Benoît Melançon et Pierre Popovic (sous la dir. de), *Les facultés des lettres : recherches récentes sur l'épistolaire français et québécois*, Montréal, Centre universitaire pour la sociopoétique de l'épistolaire et des correspondances, 1993, p. 13-43.

VERSINI, Laurent. *Le roman épistolaire*, Paris, Presses universitaires de France, 1979, 264 p.

Ouvrages ou articles sur la traduction

LARWILL, Paul. *La théorie de la traduction au début de la Renaissance*, Munich, C. Wolf and Son, 1934.

SCOLLEN-JIMACK, Christine. « Hélisenne de Crenne, Octavien de Saint-Gelais, and Virgil », *Studi Francesi*, 77, 1982, p. 197-210.

SCOLLEN-JIMACK, Christine. « Octavien de Saint-Gelais' Translation of the *Aeneid* : Poetry or Propaganda ? », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 39, 1977, p. 253-261.

Autres ouvrages ou articles

BARTHES, Roland. « L'ancienne rhétorique. Aide-mémoire », *Communications*, Paris, n° 16, 1970, p. 172-229.

CLARAC, Pierre. *Dictionnaire universel des Lettres*, Paris, Société d'édition de dictionnaires et encyclopédies, 1961, 952 p.

GOELZER, Henri. *Dictionnaire de latin / français*, Paris, éd. Garnier / Bordas, 2001, 733 p.

HERMAND-SCHEBAT, Laure. « Stoïcisme et christianisme dans les lettres de consolation de Pétrarque », *Cahiers V. L. Saulnier*, Paris, n° 23 (Stoïcisme et christianisme à la Renaissance), 2006, p. 17-33.

LA CHARITÉ, Claude. « La prosopopée chez Rabelais », dans Annie Cloutier, Catherine Dubeau et Pierre-Marc Gendron (sous la dir. de), *Cahiers du CIERL*, Québec, n° 1 (Savoirs et fins de la représentation sous l'Ancien Régime), 2005, p. 9-19.

PERKELL, Christine G. « On Creusa, Dido, and the Quality of Victory in Vergil's *Aeneid* », *Women's Studies*, 8, 1981, p. 201-223.

VAUX, R. de, et P. BENOÎT. *La Sainte Bible* [1955], traduction de L'école biblique de Jérusalem, Paris, Les Éditions du Cerf, 1961, 1669 p.